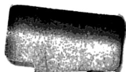
FRAGMENTS POLITIQUES PAR LE COMTE DE CHAMBRUN

Joseph Dominique Aldebert de Pineton comte de comte...







FRAGMENTS

POLITIQUES

PAR

LE COMTE DE CHAMBRUN



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

—

1871

FRAGMENTS

POLITIQUES

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur, le 19 novembre 1871.

Paris. — Imprimerie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

FRAGMENTS

POLITIQUES

PAR

LE COMTE DE CHAMBRUN



PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1871

INTRODUCTION

DE LA MÉTHODE EN POLITIQUE

INTRODUCTION

DE LA MÉTHODE EN POLITIQUE

Les sciences de l'humanité, parmi lesquelles la plus importante de nos jours est sans contredit la politique, n'ont point à leurs origines, dans leurs recherches variées et dans la plupart des développements qui les constituent, d'autres règles et d'autres préceptes que les sciences de la nature.

L'étude et l'observation exacte, incessante, active des faits, de tous les faits, apparents ou obscurs, considérables ou restreints, permanents

ou fugitifs, est donc le point de départ de la science politique, comme de toutes les autres, et elle en est aussi le point d'arrivée, la méthode, par conséquent. Il convient, à cet égard, de se reporter à tout ce qui est prescrit et enseigné dans les traités de physique et de chimie, ou d'histoire naturelle, sur les règles de la sagace observation et de l'expérimentation habile.

En notre sujet se présentent toutefois quelques difficultés nouvelles, quelques exceptionnelles et particulières investigations. Elles tiennent à sa complexité, à sa diversité, à ce que je pourrais appeler son indéfinité.

La vie politique s'accomplit, en effet, dans l'espace et dans la durée. Nul ne la saisira en ce point du temps et de la sphère où il se trouve, qu'à deux conditions : la première de projeter ses recherches et ses analyses dans tous les sens et d'embrasser sur la vaste face de l'univers actuel tous les faits actuels et vivants. La seconde

et au delà de recréer et revivifier en quelque sorte les faits qui ne sont plus, de façon qu'ils réapparaissent tangibles et visibles devant la pensée.

Ces faits épars et innombrables se rapportent à des auteurs presque aussi innombrables qu'eux-mêmes qui doivent être, à leur tour, caractérisés et étudiés. Ce sont, dans chaque période de l'histoire, et dans chaque nation, les hommes vulgaires ou grands, insignifiants ou extraordinaires, qui naissent, vivent et meurent. Et jusque-là, il n'y a que la matière de la science, il n'y a point de science encore.

Elle commence lorsque les agents et leurs actes se disposent et se rangent en de certains ordres, en de certains groupes analogues et pareils. Tout à l'heure ils étaient comme égarés, perdus dans une foule et dans un chaos; ils se démontrent maintenant ainsi que de certains systèmes déterminés et dénommés

de forces, de lois, d'institutions. Là où il n'y avait qu'un désert ou qu'une steppe, une apparence vaste, insaisissable, uniforme, il se fait des séparations et des distinctions qui s'analysent et se catégorisent de plus en plus, jusqu'à ce qu'elles se manifestent enfin comme des principes et comme des idées.

Les similitudes et les analogies que je signalais au commencement entre les sciences de la nature et les sciences de l'humanité en arrivent alors à s'atténuer et à s'effacer. Du monde matériel nous passons dans le monde moral, dans le monde de l'intelligence et aussi de la volonté.

Car ce serait une vue bien incomplète et bien fausse de la politique que de la considérer principalement comme une doctrine et une spéculation, comme une théorie. Elle repose, avant tout, dans la pratique des réalités, dans le maniement des affaires, dans l'action.

C'est ainsi que par des, recherches et des dé-

terminations successives, nous voici parvenus à une quatrième ou cinquième phase, qui est certainement la plus décisive et capitale, la dernière dans l'ordre chronologique, mais dans l'ordre logique, la première.

Toutefois, lorsque nous énumérons ainsi les parties, les chapitres en quelque sorte de la science et que, dans ces évolutions ascendantes ou descendantes, nous considérons les faits, les hommes, les forces, les lois, les institutions, les idées, les volontés, il faut bien prendre garde que toutes ces séries sont enveloppées les unes dans les autres. Elles ont une indivisibilité; elles forment un tout, et ce tout, c'est la chair palpitante et vivante de l'humanité, l'âme pensante et consciente de la patrie.

Dans son fond, dans son essence, la civilisation est immuable et identique à elle-même, elle est diverse et changeante dans ses formes et dans ses manifestations. Ce serait donc

la plus grave des erreurs et la plus lourde des fautes, l'unité de la vie et de la science une fois bien entendue et posée, que de vouloir résoudre par des systèmes préfixes et invariables, par une politique idéale et absolue, ce qui est éminemment contingent et relatif, transitoire et mobile.

Ici je m'arrête. Les prescriptions plus longues, les conseils plus intimes seraient inutiles et vains.

Étant donnée une situation politique, une crise, les solutions et les procédés qui lui conviennent ne sont plus œuvre de la science et de la méthode; elles ont conduit jusque-là leurs études, leurs préceptes, leurs découvertes. Parvenues à ce seuil, elles ne le peuvent franchir et dépasser. Leur mission s'est achevée.

« Comment Casimir Périer s'est-il élevé « tout à coup au premier rang des hommes « d'État? — disait Royer-Collard. — A-t-il ga-

« gné des batailles? Ou bien avait-il lentement
« illustré sa vie par d'importants travaux? Non.
« Mais il avait reçu de la nature la plus écla-
« tante des supériorités et la moins contestée :
« un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme
« avec un esprit doué de ces instincts merveil-
« leux qui sont comme la partie divine de l'art
« de gouverner. »

Paris, 19 novembre 1871.

CHAPITRE PREMIER

DE LA FORME DU GOUVERNEMENT

LA RÉPUBLIQUE RÉFORMISTE

ET

LA RÉPUBLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

1848

DE LA

FORME DU GOUVERNEMENT

LA RÉPUBLIQUE RÉFORMISTE

ET

LA RÉPUBLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A la veille d'une révolution : dans le mouvement;

Au lendemain d'une révolution : dans la résistance;

C'est, en deux mots, toute ma politique.

Je suivais mon cœur,

J'obéis à la raison.

Quant à l'intérêt, c'est-à-dire au pouvoir, j'étais à sa gauche, et je me trouve à sa droite, il importe peu.

PRÉFACE

Une nation qui n'a qu'un gouvernement provisoire aspire et ne peut pas ne pas aspirer à un gouvernement définitif.

Le gouvernement définitif de la France dépend de la constitution, et il en est la première question.

La constitution dépend de l'Assemblée nationale, et elle en est la première question.

L'Assemblée nationale dépend des élections.

Les élections donc, et dans les élections la question du gouvernement : voilà le principal.

Or, il n'y a que deux idées :

Un gouvernement républicain réformiste;

Un gouvernement républicain révolutionnaire.

Un gouvernement républicain révolutionnaire, c'est-à-dire un gouvernement qui soit une révolution et qui révolutionne tout, qui ne réforme rien, c'est-à-dire une Assemblée unique, exerçant à la fois tous les pouvoirs.

Un gouvernement républicain réformiste, c'est-à-dire un gouvernement qui soit une réforme et qui réforme tout, qui ne révolutionne rien, c'est-à-dire, à côté d'une Assemblée souveraine, un sénat qui conserve et un président qui préside.

Il faut être républicain réformiste.

Non per saltus.

La loi de l'humanité dans la civilisation moderne est de commencer par des révolutions et de finir par des réformes.

Une révolution est une idée nouvelle qui, en faisant son apparition dans un point de la durée et de l'espace, c'est-à-dire parmi les idées anciennes, ne tient aucun compte, ou que bien peu de compte de ces mêmes idées, et précisément à cause qu'elle n'en veut point et n'en peut point tenir compte, il y a en elle de la violence, des larmes et du sang.

Une réforme est une idée nouvelle qui, en faisant son apparition dans la vie d'un peuple, se met en rapport avec la vie de ce peuple, sa vie intérieure et extérieure.

Dans la civilisation du moyen âge il y avait peu de raison, peu d'égalité, peu de liberté; dans la civilisation moderne il y en a beaucoup, au contraire; or la raison participe de la providence de Dieu; son caractère est l'immensité qui comprend et accepte toutes choses et les concilie toutes; son procédé est la perpétuité du progrès, qui jamais ne se hâte et ne s'arrête jamais; mais quand la raison n'était point dans le monde, ni son caractère, ni son procédé ne pouvaient y être, et le monde a dû commencer par des révolutions.

Les gouvernements se tenant d'un côté, les sociétés d'un autre, et dans les sociétés les hommes d'initiative et de génie ne développant leurs doctrines que dans l'isolement et ne les

donnant au monde que comme des théories et des philosophies, sans aucune expérience et sans aucune pratique des choses, des faits, de la réalité, il en arrivait plus de courage et d'audace que de sagesse et de prudence. Dans les pays libres, au contraire, les idées mises en commun par l'examen et la discussion perdent quelque chose de leur âpreté philosophique et de leur sauvage orgueil; rapprochées des faits, de l'exécution, appelées au gouvernement, elles tiennent autant de compte du possible que du vrai, de l'expérience et des traditions que de l'idéal.

Cependant que, par l'égalité, les gouvernements et les sociétés se rapprochent de plus en plus pour former de grandes masses et un grand tout, que le vent des révolutions peut soulever et déplacer, mais qu'il ne saurait renverser et enlever.

Aux États-Unis d'Amérique, dans un monde

nouveau, une société, qui n'avait ni puissants voisinages ni vieilles traditions, a pu, par un seul et grand effort, fonder l'idée nouvelle dans sa forme la meilleure et la plus pure, c'est-à-dire dans la forme républicaine. La lutte avec l'Angleterre a duré neuf années, elle a été autant une guerre qu'une révolution, et, depuis ce temps, les États-Unis d'Amérique ont accompli leur destinée comme il convient de les accomplir à un peuple grand et libre, c'est-à-dire avec courage, mais aussi avec prudence, et, selon les lois du développement successif et continu. Ils ont même respecté deux institutions bien contraires à l'esprit démocratique, non-seulement l'esclavage, mais aussi le fédéralisme, cette atteinte grave au principe moderne et républicain de l'unité. C'est que les treize États avaient été fondés et gouvernés à part; c'est que l'esclavage était reçu en Amérique, et quelque jeunes, quelque faibles que fussent ses origines, la nou-

velle société en dut tenir compte et les accepter; tant il est vrai qu'un peuple ne saurait rompre avec lui-même, tant il est vrai qu'une civilisation porte longtemps l'empreinte de la civilisation qui l'a précédée, et qu'à vouloir effacer cette empreinte il n'y aurait ni sagesse, ni raison, car elle n'empêche d'ailleurs ni la grandeur, ni la gloire, ni le progrès.

En Angleterre, l'égalité et la liberté, une certaine liberté, une certaine égalité, ont eu plus de peine à s'établir, et il leur a fallu soutenir de plus longs et de plus difficiles combats; leurs triomphes ont été mêlés de revers. Pour avoir tout entrepris et tout osé, l'esprit de la révolution a été vaincu, et il ne s'est relevé des humiliations d'une restauration qu'à la condition de compter davantage avec la royauté et l'aristocratie; l'aristocratie surtout, qui avait dans le sol de l'Angleterre de si vieilles, de si profondes et de si nationales origines. Ç'a été le génie de la

révolution de 1688 d'accorder l'esprit ancien avec l'esprit nouveau, d'être autant une réforme qu'une révolution, et de terminer en Angleterre l'ère des révolutions pour commencer celle des réformes. L'Angleterre y a gagné d'être la première puissance du monde, sous le triple rapport du commerce, de la marine et des colonies.

Mais ce qui était difficile en Angleterre était pour la France bien plus difficile encore; il y a plus d'esprit de suite chez les peuples du Nord que chez ceux du Midi; il y a plus d'esprit net, précis et pratique chez un peuple insulaire que dans un grand continent; et au delà de notre géographie et de notre climat, nous avions encore nos vieilles origines des Gaules, c'est-à-dire les entraînements subits et les prompts découragements, la facilité à tout entreprendre et à tout abandonner : de là les gloires, les tristesses et les vicissitudes de notre histoire.

En 1789, nous avons tenté, mais à notre façon, ce qu'avaient essayé les Anglais en 1640; nous y avons succombé comme eux. L'idée nouvelle n'a voulu tenir compte ni de l'ancienne France ni de l'Europe; et, non-seulement elle n'en a point voulu tenir compte, mais elle a voulu tuer et l'Europe et la France par la terreur et la guerre. Nul n'est sage avant l'égalité et la liberté. Il n'y eut qu'une bien faible et cependant bien remarquable sagesse, ce fut d'aller chercher jusque dans les républiques de la Grèce et de Rome la terre ferme de l'expérience dont on ne voulait point au delà, et de s'inspirer de leurs souvenirs, de leurs exemples et de leurs vertus. On cherchait les Gracques, les tribuns et le peuple, on rencontra César, et après César l'Europe, et l'ancienne France, et l'aristocratie, et la royauté, et la restauration.

Ce fut à refaire; mais en 1830 nous avions pour nous de grands progrès accomplis, et

l'exemple de 1789, et l'exemple des Etats-Unis et de l'Angleterre. Il y avait trois partis à prendre, la régence, la république et une monarchie entourée d'institutions républicaines; un autre peuple aurait pu prendre le premier; nous aurions pu prendre le second; il se fit un accommodement entre le génie de l'humanité et le génie de la France, entre la révolution et la réforme, nous eûmes le gouvernement de Juillet, c'était le gouvernement le meilleur. Pour le pouvoir juger, deux conditions sont nécessaires : la première, de le mettre à part du gouvernement de 1840; et la seconde, de ne pas le comparer avec un certain idéal de gouvernement, mais avec les autres gouvernements de l'Europe et de la France; on reconnaîtra alors qu'au lendemain d'une révolution, il accomplit deux grandes choses, deux choses qu'au lendemain d'une révolution, bien autrement révolutionnaire, il est vrai, Napoléon a été impuissant à accomplir

aussi bien, l'ordre au dedans, la paix au dehors.

Mais la paix devint l'abaissement de la nation devant l'étranger, et l'ordre, la contre-révolution; jusque-là que l'un des premiers droits politiques, le droit de réunion, qui n'était autre qu'une nécessité du droit de pétition, qu'une nécessité du droit d'élection et qu'une nécessité de la souveraineté nationale, base de la constitution, fut condamné dans le passé par le roi, la chambre des pairs, la chambre des députés, et par là même et indivisiblement violé dès alors dans l'avenir, avant qu'il le fût décidément par les ministres que soutenaient le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés; ils en étaient arrivés là que non-seulement ils se perdaient eux-mêmes, mais avec eux toute royauté, toute pairie, toute députation, c'est-à-dire toute la constitution de 1830.

La Souveraineté nationale fut rendue à elle-

même ; comme en 1830, elle avait trois partis à prendre ; la régence, la république révolutionnaire, la république réformiste. Comme en 1830 aussi et du même droit et de la même politique, la régence a été écartée ; et après dix-huit années de progrès apparent ou réel, dans le pouvoir ou dans la société, la république a pu, a dû être proclamée. Depuis, elle a été acceptée par la durée, par la France, par l'Europe, et sa légalité s'est consommée.

Dès lors, l'Assemblée nationale, convoquée au nom de la république et par la république, ne saurait la mettre en question sans se mettre en question elle-même, elle n'en peut point, elle n'en doit point délibérer.

Deux républiques sont possibles, la république réformiste, la république révolutionnaire, la république avec trois pouvoirs, la république avec un seul pouvoir.

Il y a à penser que, plus vieille de dix-huit an-

nées qu'en 1830, la France ne fera point ce qu'elle n'a point fait alors et ne prendra point le parti le plus extrême comme en 1789-1792 ; il y a à penser que l'expérience des États-Unis et de l'Angleterre ne sera point non plus perdue pour elle, et qu'elle renoncera à courir les grands hasards et les grandes aventures, pour se faire une vie plus digne d'elle et plus digne de l'humanité.

Dans la Constitution de 1814, il y avait trois pouvoirs : une royauté de son propre droit, une aristocratie de son propre droit, et une chambre des députés concédée et octroyée.

Dans la Constitution de 1830, il y avait trois pouvoirs : une royauté de son propre droit et du droit de la nation, une chambre des pairs de son propre droit et du droit de la nation, et une chambre des députés du droit de la Souveraineté nationale.

Dans la Constitution de 1814, le principe était le roi.

Dans la Constitution de 1830, le principe était le roi et la nation.

Dans la Constitution de 1848, le principe sera la nation.

La nation s'est posée seule, inviolable, sacrée; elle doit du fond d'elle-même et de sa souveraineté faire sortir un gouvernement qui lui soit égal et identique, un gouvernement qui la représente tout entière, rien de plus, rien de moins.

Or, la nation n'a point eu seulement les trois révolutions de 1789, de 1830 et de 1848, elle a eu la royauté, l'empire et le dernier règne; la royauté, l'empire et le dernier règne sont des formes à jamais emportées, mais le fond en est l'ordre, et il le faut allier dans le nouveau gouvernement à l'esprit de liberté de nos révolutions.

Il y faut allier les éléments de mouvement et les éléments de résistance, toutes nos forces, nos

forces d'agir et nos forces d'empêcher, sans préférence comme sans exclusion ; ceux qui ont peu veulent agir beaucoup, ils recherchent et ils aiment les hommes de mouvement; ceux qui ont beaucoup, au contraire, veulent agir peu; c'est là la nature et la destinée des uns et des autres, il en faut tenir compte également. La nation n'est point le peuple, elle est la nation, c'est-à-dire les travailleurs, les positions inférieures, les positions moyennes, les hautes positions territoriales, financières, industrielles; le gouvernement doit être la nation.

C'est ainsi qu'il y a l'armée à côté des gardes nationales, la magistrature à côté du jury, les fonctionnaires à côté des conseils.

Sans les gardes nationales, le jury et les conseils, il n'y a point de liberté, c'est le régime des États despotiques.

Sans l'armée, la magistrature et les fonctionnaires, il n'y a point d'ordre, ce serait le régime

de l'anarchie ; et ce qui est vrai de l'état militaire, administratif et judiciaire l'est également de l'état législatif.

Dans la Constitution de 1848, il doit y avoir trois pouvoirs : un pouvoir souverain, un pouvoir conservateur, un pouvoir neutre ; une chambre des représentants, un sénat, et un président qui préside.

Un président qui préside, c'est-à-dire un pouvoir intermédiaire, inactif, neutre, est l'ancienne idée que poursuivait vainement sous la restauration et sous le dernier règne, le parti libéral. Elle date, en France, de la première révolution et de Sieyès, c'est-à-dire de la tête la plus fortement constitutionnelle. L'Angleterre s'en trouve bien; à son défaut, les États-Unis d'Amérique s'exposent à de nombreux conflits entre les pouvoirs publics.

Quant à nous, nous savons alors quel est notre point de départ et notre but, quelle est

notre nature et quelles sont nos destinées; nous partons de 1830, comme 1830 était parti de 1814, et 1814 d'une alliance entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau; nous suivons notre marche au travers des âges, des nationalités et des civilisations, nous portons la fortune du monde, la république conservatrice.

C'est la force de la raison et c'est la force de l'histoire, qu'il en advienne ainsi pour le bien de la France.

Cependant nous sommes au lendemain d'une révolution, et le gouvernement provisoire est né de cette révolution, entouré de cette révolution; c'est sous son influence, sous ses commissaires et ses circulaires que seront faites les élections, que sera convoquée l'Assemblée nationale.

Il faut de l'intelligence : il faut que nos fronts s'élèvent au-dessus du flot des événements de chaque jour et que nous sachions regarder d'un

œil constant et ferme les horizons du passé et les horizons de l'avenir.

Nous avons eu de grands révolutionnaires au nom de la liberté, nous avons eu de grands révolutionnaires au nom de l'ordre, c'est à peine si nous avons eu un grand réformateur, Mirabeau; tous les autres, Royer-Collard et Benjamin-Constant, Thiers et Barrot ont été vaincus hier au nom de l'ordre, aujourd'hui au nom de la liberté.

La France demande une idée de réforme et un grand parti de républicains réformistes, cette idée et ce parti existent entre les anciens conservateurs d'un côté et les nouveaux démagogues de l'autre; la retraite d'ailleurs peut instruire les premiers et le pouvoir enseigner les seconds, les uns et les autres peuvent apprendre et oublier, il faut le leur souhaiter.

Il faut le souhaiter bien plus encore à la jeune république, qu'il y ait enfin dans ses institu-

tions nouvelles assez de place pour recevoir le génie de la France, assez d'esprit pour tout comprendre, assez de force pour ne jamais tomber.

RÉSUMÉ

Jamais révolution, son principe une fois posé, et ce principe est double et un :

Plus de roi, principe gouvernemental,

Le peuple, principe social,

Jamais révolution n'a mis autant de temps à se reconnaître, à savoir d'où elle venait, ce qu'elle était, où elle allait,

Jamais révolution n'a produit plus lentement ses idées.

Le huitième jour de cette révolution j'ai essayé de déterminer son principe gouvernemental, et j'en ai donné une formule, la République triple et indivisible.

Une chambre des représentants, pouvoir souverain.

Un sénat, pouvoir conservateur.

Un président, pouvoir neutre.

Aujourd'hui, et devant les élections, je prouve cette formule par une seule idée : l'idée que les révolutions doivent devenir des réformes.

Plus tard et devant l'Assemblée nationale, je prouverai cette formule par d'autres idées. Aujourd'hui il n'y a point assez de clairvoyance dans les esprits, ils se laissent abrutir par les événements.

24 mars 1848.

NOTE A.

Telle est la nature d'un être, et telle est son action ; la souveraineté n'est pas infaillible, elle ne peut pas être toute-puissante.

A cette toute-puissance, il n'y a pas de limites extérieures, il n'y a que deux limites intérieures possibles.

1° Une Constitution par laquelle la souveraineté tire certains principes d'elle-même, pour les élever au-dessus d'elle-même, par un acte unique de sa raison. 2° Une division des pouvoirs par laquelle la souveraineté se limite et se termine d'elle-même.

Il faut une Constitution.

Il faut une division des pouvoirs.

Il y a dans la nature humaine des forces et des freins.

Et dans la société française, des éléments de mouvement et des éléments de résistance.

Et dans le gouvernement français, des développements de la liberté et des fonctions de l'ordre.

Il faut que le faîte corresponde à la base, et représente la nature humaine, la société française, le gouvernement français, c'est-à-dire la force et le frein, le mouvement et la résistance, la liberté et l'ordre.

La force, le mouvement, la liberté, c'est l'élection par le suffrage universel d'une Chambre des représentants nommant les ministres; le frein, la résistance, l'ordre, c'est un sénat se recrutant par lui-même en cas de va-

cance, c'est-à-dire perpétuel, et un président viager.

(*La République triple et indivisible.* — Paris, mars 1848.)

Le président est inamovible, sa dignité est conférée à vie.

Les sénateurs sont inamovibles, leur dignité est conférée à vie et le sénat est perpétuel.

(*L'Ordre républicain.* — Paris, mai 1848.)

NOTE B.

Cette note est jointe pour faire apercevoir, à la date de 1848, l'ensemble des idées de l'auteur sur la politique intérieure et extérieure.

Atteindre nos frontières, rétablir l'intégrité de notre continent et réunir la France avec la France, c'est accomplir ce qu'au jour de la création la nature des choses elle-même a voulu: cela est juste en soi.

Cela est juste surtout au moment où l'Allemagne et l'Italie grandissent et se fortifient d'idées et d'institutions qui, sans doute, leur appartiennent, mais dont nous leur avons donné les premiers l'exemple, et pour lesquelles nous

avons soutenu les plus longs et les plus rudes combats.

En cette rénovation du continent, la Prusse et la Sardaigne gagnent et profitent beaucoup; elles sont appelées à descendre du Nord, comme autrefois la Macédoine dans l'ancienne histoire; ce qu'elles perdent d'un côté, elles le retrouveront d'un autre, et dans l'accroissement de leurs territoires et dans l'agrandissement de leur souveraineté, de leur suprématie.

Mais sur l'épée de la France il ne doit point y avoir une seule goutte de sang libre; son tranchant en serait émoussé, elle ne couperait plus; le temps des conquêtes par les armes et la guerre est passé pour nous en Europe. Lorsqu'une fois le souffle de la liberté a passé sur le front d'un peuple, ce peuple a droit de vivre ainsi qu'il l'entend ; la conquête n'a plus de légitimité, sinon celle qui se fait par le libre ac-

cord, la convenance des origines, des civilisations, des territoires, l'union à une grande nation pour participer à sa gloire et, dans une existence indivisible, accomplir les mêmes et puissantes destinées.

(*De la Politique de la France en Allemagne.* — Paris, mars 1848.)

CHAPITRE II

DE L'INTELLIGENCE

1853

DE L'INTELLIGENCE

Les apparences de l'univers ne présentent au premier abord que diversité et confusion. Le spectacle qui s'offre à nos regards est une multitude de cités, de palais et de temples, des armées et des flottes, des batailles, des diplomaties, des institutions, des lois incohérentes et amassées. Il semble qu'au chaos de la matière ait succédé le chaos du genre humain.

Au delà, cependant, quelques affections et quelques haines, quelques fiertés, quelques colères, l'admiration, l'envie, des vertus et des vices expliquent bien des choses.

Au delà encore, quelques croyances et quel-

ques principes, quelques idées, l'intelligence, paraissent tout démontrer.

L'intelligence anime et vivifie le monde. Elle est le principe qui peut diriger les passions et les mœurs, dicter les lois, commander aux événements. Elle est ou elle paraît être le premier élément de la civilisation.

De même et par réciprocité, la civilisation, les institutions, les lois, les gouvernements protégent les cultes, ouvrent des écoles, fondent des universités, instituent des académies; et il semble qu'ainsi que le développement tout entier de la civilisation est parti de la pensée humaine, il remonte à sa source pour l'accroître et l'augmenter. La puissance et la force sociales correspondraient donc à la puissance et à la force intellectuelles dans une parfaite concordance et dans une admirable pondération.

Ce qui est vrai de l'humanité paraît vrai de la Divinité elle-même.

Au delà de l'activité, de la force et de la volonté suprêmes, notre raison conçoit des affections sublimes, un amour parfait; au delà de l'amour lui-même, une intelligence éternelle qui se contemple, s'admire et se possède éternellement, roulant dans le cercle immense et absolu de sa béatitude et de son infinité.

L'ordre et la paix semblent ainsi régner sur la terre et dans les cieux. Il y a dans les choses un radieux équilibre et la vérité se repose.

Ce repos a été dénié dans une nation qui peut-être portera plus loin qu'aucune autre un grand renom d'intelligence et de génie. En un siècle qui fut tout à la pensée, un philosophe, Rousseau, a établi ou cru établir la thèse opposée. Il a voulu démontrer que si, en effet, dans l'ordre absolu, il n'y avait rien au delà de l'intelligence, de ses recherches et de sa poursuite de la vérité, toujours et au moins n'en était-il point ainsi dans l'ordre humain et relatif.

Il a soutenu que là, au contraire, le développement de l'intelligence ne pouvait être que nuisible et que dans la pratique de l'histoire il avait toujours été malfaisant, que l'intelligence avait en elle quelque chose de divin et de céleste sans doute et cependant que ses soins et son culte portaient nécessairement atteinte à la grandeur et à la force des empires. Il s'agit, on le voit, de son célèbre discours de 1750 et de la question de savoir si les sciences, les lettres et les arts servent ou nuisent à la civilisation.

Autour de ce discours il se fit beaucoup de bruit d'abord, à tel point qu'une tête couronnée ou qui l'avait été, le roi de Pologne, duc de Lorraine, ne dédaigna pas de descendre dans l'arène pour y combattre Rousseau. On peut dire cependant que ce bruit ne fut pas de longue durée, si bien que d'Alembert, dans le discours préliminaire de l'Encyclopédie, c'est-à-dire du monument que le dix-huitième

siècle élevait au développement de la civilisation et de la pensée, et où la thèse de Rousseau se présentait d'elle-même, la mentionne en effet pour la dénier, mais en vérité sans la combattre. Il s'en réfère, semble-t-il, au jugement du bon sens; car le bon sens n'entend rien au discours de Rousseau, et je crois qu'en ce point la science historique de mon temps a suivi le bon sens. Notre plus grand historien, en effet, à l'inauguration de ses plus grandes et de ses plus belles leçons, a pu constater, applaudi par un auditoire d'élite, qu'il y avait deux choses dans l'histoire de la civilisation, le développement des lois, des institutions, des sociétés, le développement des idées philosophiques, des sciences, des lettres et des arts, de la pensée humaine, et que ces deux développements s'appelaient et se produisaient l'un l'autre. Il semblait qu'il n'y eût pas de question.

Je me permets, au contraire, de penser qu'il y en a une. J'ajoute que j'en connais peu, quand on l'a une fois envisagée, qui soit plus attachante et plus haute. Sans parti pris, sans aucun système, je demande qu'il me soit permis de l'examiner et de m'expliquer sur toutes choses, même les plus délicates avec une entière franchise, une absolue sincérité.

J'ouvre l'histoire : je cherche les époques qui ont été illustres par l'éclat des sciences, des lettres et des arts, les investigations de la philosophie, les développements de la pensée.

La première que je rencontre est celle de Périclès. C'est alors que le génie brillant et radieux de la Grèce prend son élan et s'inspire. C'est le temps de l'éloquence, c'est le temps de la philosophie, c'est le temps d'Apelle et de Phidias. Ici Périclès, Platon, Aristote, et là, à quelques années de distance, je ne parle pas seulement de Philippe et d'Alexandre, parce que

leur grandeur peut tout couvrir et tout effacer, mais là, après eux, à Athènes, je ne vois plus qu'un obscur soldat étranger, Antipater.

De la Grèce, la civilisation a passé en Italie et à Rome. Je la suis, et lorsque je cherche à Rome la grande période intellectuelle et littéraire, je la rencontre avec Auguste. En ce siècle, sont réunis Virgile et Horace, Cicéron et Sénèque; ce sont les beaux temps pour la poésie, pour la philosophie à Rome. Mais qu'est-il advenu du génie politique et de la liberté? Pour la pensée, le grand siècle est le siècle d'Auguste; pour la politique et pour la patrie, c'est le siècle aussi des empereurs, et de quels empereurs! les noms les plus décriés, les plus avilis de l'histoire. En sorte qu'il se fait un contraste épouvantable, bien au contraire de ce que nous avions voulu croire et espérer tout d'abord, entre la condition humaine, la condition sociale, d'une part, et la condition intellectuelle de l'autre. C'est lorsque

l'une grandit que l'autre périclite, et le génie de la pensée romaine ne nous apparaît dans l'histoire qu'en tenant par la main le mauvais génie de la gloire, de l'honneur et de la liberté de l'Italie.

Après la période gréco-romaine de l'histoire commence la période du moyen âge. Le moyen âge vient du christianisme. Le siège du christianisme est à Rome. La nation qui naturellement prendra le dépôt de la civilisation et des destinées du monde, c'est l'Italie. Là aussi, après les siècles de Périclès et d'Auguste, un siècle nouveau commence, leur continuateur et leur émule, c'est le siècle de Léon X et des Médicis; c'est le siècle des arts et de la poésie. Rome, Florence et Venise luttent et concourent avec l'antique génie de la Grèce. Par fatalité encore il se trouve que le seizième siècle, honneur et gloire de l'Italie d'une part et pour la pensée, marque, d'autre part, d'une manière définitive,

les heures où le patriotisme s'éteint, où les divisions intestines s'accroissent, où la force nationale dégénère, où les étrangers s'arrêtent et se fixent de plus en plus dans leurs invasions, le moment où tout se prépare pour l'état actuel, qui n'est pas seulement l'affaiblissement et le déclin vague, incertain d'une civilisation, mais la décadence jusqu'à la conquête.

Il y a à Florence d'anciens portiques où se réunissaient autrefois les libres citoyens de la république et qui ne sont plus habités aujourd'hui que par un peuple de statues. C'est une belle et triste représentation des enseignements que nous donne l'histoire, de la succession qui se fait à un jour donné de la politique vis-à-vis des arts.

Au siècle des Médicis a succédé le siècle de Louis XIV, et au siècle de Louis XIV, à ce grand siècle littéraire, le dix-huitième siècle, un grand siècle philosophique. Depuis Descartes et le *Dis-*

cours de la méthode jusqu'à l'*Esprit des lois* et au *Contrat social*, jusqu'à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui n'est encore qu'une grande œuvre littéraire et philosophique de la France et la dernière, nous nous sommes livrés, à notre tour, à toutes les séductions de l'art, à tous les charmes de la poésie, à tous les entraînements de la pensée. Mais je me demande si notre situation sociale s'est tenue au niveau de notre situation intellectuelle; je n'insisterai pas encore sur ce qu'il peut y avoir de grave et de dangereux dans notre existence nationale, j'y constaterai seulement de sérieux symptômes et de singuliers événements. Ils se sont manifestés dans notre histoire depuis soixante ans, et s'ils ne décèlent pas la maladie et la mort au delà, toujours et au moins annoncent-ils que ce n'est plus la force et la santé d'autrefois.

Dans cette étude de l'histoire, une remarque est à faire, c'est qu'au sein du développement

et des gloires de la pensée humaine, la gloire la plus grande dans ces grandes époques qui paraissent être à la fois l'apogée du génie tout à côté des pentes et des abîmes de la décadence, la principale illustration peut-être est celle des théoriciens politiques. Tous ils arrivent à la fin, Platon et Aristote en Grèce, Machiavel en Italie et, s'il faut tout dire, Montesquieu et Rousseau en France. Ces rares esprits, ils sentent qu'autour d'eux les institutions, les croyances, les âmes sont prises de tremblement et de défaillance. Il se fait un froid, un abandon de la vie, et pour la ranimer, pour ranimer la patrie, qu'inventent-ils en définitive, et combien la solution est au-dessous de leur gloire ! Il semble, en vérité, que leur génie lui-même soit atteint du mal général et se trouble.

L'idéal et le bien pour Platon, c'est la communauté; Rousseau les cherche et croit les

trouver en dehors de toute civilisation et antérieurement aux sociétés humaines, dans je ne sais quelles aspirations et quels rêves d'état sauvage et de perfection primitive.

Quant à Machiavel, en le lisant, on croit tomber du monde de l'intelligence et de la vertu dans ce monde inférieur où ne se trouve plus que la vie animale, et dans les luttes incessantes, épouvantables, fatales, que s'y livrent les organisations dénuées de raison. Ce n'est plus l'homme en vérité, c'est la bête. Elles sont de Machiavel, ces maximes où il recommande au souverain « de bien faire la bête » et où, dans l'histoire naturelle, il choisit avec soin les modèles à suivre, les caractères à pratiquer.

J'ai suivi, partout où je l'ai aperçu, le flambeau des sciences, des lettres et des arts, le flambeau de la pensée transmis jusqu'ici des mains de la Grèce à celles de l'Italie, des mains de l'Italie ancienne et moderne à celles de la

France, qui l'a tenu sur le monde pendant deux siècles. Où est-il aujourd'hui? Il ne paraît plus devoir s'éteindre, comme autrefois en Grèce et à Rome. Où est-il? Ne brille-t-il pas aux mains de l'Allemagne?

Le dix-huitième siècle, avec Diderot, d'Alembert, Condillac et Voltaire, je ne nomme que les illustres, avait un pied à Berlin, auprès de Frédéric II, et l'autre à Paris. De là, le mouvement d'idées du dix-neuvième siècle est-il allemand et prussien? Oui, le dix-neuvième siècle paraît être le siècle de Périclès de l'Allemagne, qui déjà présente deux périodes, l'une pour l'art, avec Haydn, Mozart et Beethoven, l'autre pour la philosophie, avec Kant, Fichte, Schelling, Hégel, et Goethe entre les uns et les autres, pour les réunir, les concilier et les personnifier dans un seul nom, le grand nom du dix-neuvième siècle.

Ici encore, et pour la cinquième fois dans

l'histoire du monde, y aura-t-il, y a-t-il un conflit et une lutte de la pensée avec la force? L'Allemagne n'aura-t-elle monté vers la pensée, vers l'idéal, qu'en se détachant de la terre, des institutions, des croyances et des lois? Une décadence de plus sera-t-elle à signaler dans le monde? Ce sont les secrets de l'avenir et de Dieu; mais, si je regarde bien et si j'en crois quelques symptômes, peut-être les lois de l'histoire compteraient-elles en une période plus ou moins rapprochée, plus ou moins lointaine, une consécration de plus; de sorte que jusqu'ici dans le monde rien n'aurait pu s'échapper et les éviter.

J'avais négligé l'origine, et cependant, dans l'état actuel de la science historique, je vérifierais facilement la grande et triste loi qui m'occupe dans l'Orient rapproché, notamment en Égypte. Je me permets d'affirmer qu'à mesure que nous pénétrerons davantage dans le lointain

Orient, aux Indes et en Chine, elle s'y confirmera aussi, et que nous la rencontrerons jusque dans ces civilisations immobiles comme l'univers dont elles sortent, et qu'elles représentent et signifient.

J'ai suivi le génie de la pensée partout où je l'ai vu apparaître et briller à mon regard, et, d'après les enseignements de l'histoire, il ne paraît pas qu'il soit le frère du génie de la force. En France, comme en Italie, en Italie comme en Grèce, n'arriverait-il donc pas ainsi qu'une création finale, un enfantement suprême, une dernière splendeur? Avez-vous entendu le chant du cygne? Les poëtes nous racontent que lorsque ce noble oiseau se sent mourir, il repasse sa vie, l'éclat du ciel, la limpidité des eaux, ses belles amours, plus belles que les ondes et les cieux, et il les chante, et il meurt. C'est ainsi qu'aux heures dernières des civilisations et quand finissent les peuples, quelques âmes

d'élite recueillent le sens profond et caché de leurs œuvres, de leur gloire, de leurs destinées, et elles en font, dans ce silence solennel qui précède la mort, une exposition sublime pour l'avenir et la postérité.

J'ai considéré les faits de l'histoire, j'en ai aperçu la loi. Il faut aller jusqu'au fond.

Il y a chez les vieux peuples une tentative suprême de salut. En effet, c'est au milieu même de leur période intellectuelle, ou du moins la devançant, la suivant de bien près, que se manifestent d'une manière contemporaine et simultanée des développements de l'âme, les grands héros, les grands conquérants, les représentants illustres de la volonté, de la force, de l'activité. On dirait qu'à la fin une lutte s'engage et éclate entre la pensée et la force, qu'elles veulent se surpasser elles-mêmes et faire des prodiges. L'époque de la pensée athénienne, c'est aussi l'époque d'Alexandre, comme l'époque de la

pensée romaine est celle de César. Sésostris en Orient a le même sens. Mais, dans tous les cas, ce retour vers des vertus épuisées, ces apparitions de courage et de gloire, après avoir un instant brillé d'un éclat incomparable, s'effacent et s'inclinent, les nations persistent dans leurs théories et leurs méditations. N'avons-nous pas vu de notre temps, nous aussi, un nouvel Alexandre, un autre César? Qu'adviendra-t-il de lui et de son œuvre, en face de Mirabeau et de Sieyès, de Montesquieu, de Rousseau?

Lorsqu'une fois l'homme a été tenté de la pensée, ni la Perse, ni les Gaules, ni le monde, ni l'Éden ne lui suffisent. Il veut savoir.

Je n'ai regardé jusqu'ici les grands siècles intellectuels qu'en eux-mêmes et dans leur intérieur. Il faut apercevoir aussi leur relation avec les civilisations analogues et voisines, leur influence sur elles, en un mot, le côté extérieur de la question.

Or j'ai dit à quel prix une civilisation portait dans son sein le génie, c'est au prix de sa santé, de son repos, de sa vigueur ; et son mal a tant de force qu'il se communique et se donne, il se répand au dehors.

Après que le principe de la civilisation orientale s'est considéré et s'est replié sur lui-même en Égypte, la foi se modifie et se perd aux institutions anciennes de l'ordre religieux ou politique : le déclin se fait, toute la civilisation orientale est atteinte, même chez les peuples qui n'ont point eu d'élan particulier, remarquable de l'intelligence. Il n'y a plus de place dans le monde que pour une jeune et nouvelle civilisation.

C'est la Grèce; et la Grèce, à son tour, présente les mêmes effets, après le siècle poétique et philosophique d'Athènes. Elle aussi et successivement dégénère.

En vain, Rome veut emporter en un monde

nouveau, dans une cité neuve, ses institutions, ses lois et son génie. Il ne renaîtra rien à Byzance, et la contagion, au contraire, qu'elle a reçue dans les entrailles maternelles, ira toujours s'accroissant jusqu'à ce qu'elle la dévore.

Dans l'Europe moderne, au-dessous de l'unité même de notre civilisation générale, une autre unité particulière est évidente dans les langues, les populations, les caractères et les mœurs des deux péninsules méridionales. A la décadence de l'Italie, l'Espagne et le Portugal n'ont pas su survivre, et ils ont su bien moins encore donner des forces, des vitalités et des avenirs aux civilisations nouvelles qu'ils enfantaient : elles étaient mortes en naissant. Je parle du Mexique, je parle du Pérou.

C'est ainsi qu'à considérer le développement de la pensée, non plus chez le peuple où il est né, mais chez les peuples semblables, analogues, parents, je trouve qu'une même loi les atteint,

qu'une même déchéance invincible les frappe, attestant l'épouvantable fatalité de cette loi terrible et sa toute-puissante domination. Toutefois, là où le mal n'a point été immédiat et direct, mais seulement communiqué, la résistance est plus longue; c'est ainsi que toujours et partout, les Perses survivent à l'Égypte, Sparte à Athènes, Byzance à Rome, et à l'Italie l'Espagne. Si bien que chez ce dernier peuple, qui certes ne laissera pas dans l'histoire un grand renom pour ses spéculations profondes et ses longues théories, une résistance se faisait encore au fond de ses montagnes, gardiennes des mœurs et des vertus premières, contre le grand conquérant de l'Europe. Il rencontrait chez cette petite nation une barrière qu'il n'avait point trouvée jusque-là chez les plus grandes.

J'ai nommé le Mexique, l'une des deux décadences qui s'accomplissent sous nos yeux.

L'autre et la plus voisine est Constantinople. Je m'y arrête.

L'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Europe* a pu dans son enseignement passer sous silence l'islamisme. On ne saurait en effet trouver en nous un seul principe, une seule idée, une seule institution qui vienne de lui. Quiconque a un peu parcouru le monde, cependant, et a retrouvé ses traces à Malte, en Sicile, à Venise, à Pise, à Gênes et jusqu'aux portes de Vienne et de Madrid, ne peut pas ne pas penser qu'il a dû y avoir de Mahomet quelque influence et quelque action sur le cours de la civilisation moderne. Cette action, c'est en effet, d'avoir protesté le premier contre le renoncement et le mysticisme, où se perdait le moyen âge.

Il y avait là une lueur de vérité, mais presque aussitôt anéantie et couverte, parce qu'au lieu de chercher dans l'âme et dans l'ave-

nir les éléments qui y étaient contenus contre les abus du mysticisme, l'islamisme les avait cherchés, au contraire, dans le matérialisme et dans un retour vers le passé.

La civilisation mahométane n'est donc pas, en définitive, une civilisation ayant un caractère réellement personnel et nouveau dans le monde. C'est là ce qui m'explique que rien ne s'y lise en grands traits, et que la période intellectuelle que nous avons trouvée partout ailleurs dans l'histoire n'y soit pas célèbre et remarquable comme celle des Médicis, de Périclès ou d'Auguste.

A un moment donné, cependant, en cette civilisation effacée, et dont les mérites définitifs ne se sont réalisés que dans l'Asie, vis-à-vis du bouddhisme à qui elle était bien supérieure, des lueurs se sont faites, des lumières sont apparues çà et là éparses, fugitives, je nomme Avicenne, je nomme Averroès : or, c'est le

moment même de l'affaiblissement et du déclin.

La civilisation arabe est conquise par de nouveaux barbares descendus des hauts plateaux de l'Asie ; et là, encore une fois, je puis trouver un témoignage des lois invariables de l'histoire. A Cordoue, à Damas, à Bagdad, en Perse, l'islamisme s'était replié sur lui-même, il s'était mesuré et pesé. Par là, il s'était affaibli à jamais. En vain, cette race nouvelle qui l'a conquis se convertit à lui, et veut prendre à nouveau ses destinées, pour les soutenir dans le monde. Il n'y a plus en elle de force et de vertu. Ce qui déjà, aux mêmes lieux, sous le même soleil, s'était accompli à Byzance, s'accomplira encore à Constantinople. Il en sera du génie de l'islamisme, comme du génie de Rome ; l'un et l'autre ont reçu la contagion du mal, ils la porteront. Le nouveau comme l'ancien empire d'Orient n'ont point eu par eux-mêmes cepen-

dant l'amollissement et l'énervation des sciences, des lettres et des arts. Ils se perpétueront donc longtemps, et, ici comme ailleurs, la thèse de Rousseau s'applique et paraît triompher. . . .

. . . .



CHAPITRE III

DE LA FORCE

1854

DE LA FORCE

Mes premiers regards sur notre France sont pleins de tristesse.

Les autres nations du monde, en effet, ont leurs destinées qu'elles développent et qu'elles suivent avec persévérance et unité; elles ont des gouvernements qui se transforment et se modifient sans doute, parce que toutes choses se transforment et se modifient ici-bas; mais dans ces changements mêmes, il est facile de reconnaître des lois invariables et constantes, des principes identiques et communs qui persistent et demeurent.

Cette histoire a été la nôtre aussi; elle ne l'est plus depuis 1789. Les révolutions, dès lors, ont succédé aux révolutions; nous avons eu des gouvernements qui ont duré cent jours et d'autres moins encore.

Comment cette situation ne préoccuperait-elle pas quiconque ne pense pas seulement à lui et à sa famille, quiconque se sent pour la patrie le cœur et l'âme d'un citoyen, d'un Français?

Comment ne pas croire et ne pas dire qu'en de tels périls et de tels malheurs, il n'y a qu'une question qui est la question même de notre vie, établir et trouver *aliquid inconcussum*.

Qu'y a-t-il donc qui soit fixe et inébranlable en ce monde? Trois choses: le catholicisme, l'armée, l'agriculture. Il suffit pour s'en convaincre de les regarder attentivement tous trois, et de considérer ensuite ce qu'il y a d'inconstant et de mouvant dans ce qui n'est point eux : in-

dustrie, commerce, gardes nationales, milices, philosophie, protestantisme. Ils sont les éléments simples, primitifs et conservateurs des sociétés auxquels la vieille France doit en revenir absolument sous peine de dissolution. Ils sont trois, et ils ne sont que trois.

Ce n'est point assez cependant que des principes sauveurs, si ces principes sont outragés et méconnus, s'ils ne se trouvent pas réels, vivants, indestructibles dans les croyances et dans la vie d'un peuple.

Y a-t-il donc en France, une nation catholique, agricole et militaire? Cette nation existe.

Je ne veux pas examiner ici quels sont les différents éléments de notre société et les analyser; qu'il me suffise de constater que la noblesse et le tiers-état des villes lui-même, n'existent que çà et là; ils formaient à eux deux, pour prendre des chiffres exacts, une petite oligarchie de 200,000 censitaires en la dernière

année du dernier règne de la monarchie. Sous cette surface, pour qui sait voir et pénétrer jusqu'au fond des choses, il y a le peuple, le vrai peuple catholique, agricole et militaire du sol de la France et des campagnes, trente millions de paysans qui ne vivent, qui ne pensent et qui n'existent que par la croix, la charrue et l'épée. Ils sont où ils seront la France, et ils doivent jouer dans notre histoire, eux aussi, le rôle de ceux qu'on a appelés les barbares à nos origines du quatrième et du cinquième siècle, mettre dans le monde du sang nouveau pour le régénérer. . . . .
. . . .

CHAPITRE IV

L'EUROPE

LETTRES A UN AMI

1859-1866

L'EUROPE

LETTRES A UN AMI

LETTRE PREMIÈRE.

I

L'unité, l'immutabilité et le fond de ma politique, dans le passé comme dans l'avenir, c'est, en prenant le mot dans un sens très-large, l'Orléanisme : entendant par là, tu le sais, non pas le gouvernement nécessaire d'une certaine famille, mais l'ensemble de principes, d'idées, d'institutions, qui ont existé en France du 9 août 1830 au 24 février 1848 et ont été le dernier

mot, la dernière expression de la civilisation au dix-neuvième siècle, l'âge d'or de ce pays.

J'ai cru que ce corps de doctrines et d'institutions pouvait plus ou moins s'adapter à la république, la rendre raisonnable et viable; je l'ai cru à plus forte raison pour l'empire, gouvernement bien moins excentrique en France que le gouvernement républicain.

Je persiste à croire que si la réalité m'a trompé, ç'a été sa faute et non pas la mienne; ç'a été la faute des passions, des préjugés, des incapacités des hommes que ne soutenait plus, il est vrai, la substance atteinte et malade de mon pays. Je persiste tellement à le croire, que j'oserai affirmer le libéralisme et le constitutionnalisme de la troisième république et du troisième empire.

Mais c'est là le lointain avenir. Dans le prochain avenir, de quelque manière que je l'envisage, je ne puis, ainsi que tu l'as dit, qu'espé-

rer dans l'inconnu comme but avec le hasard comme moyen, c'est-à-dire que je n'espère pas. Les mêmes causes produiront les mêmes effets une fois de plus en ce siècle : la France reverra l'étranger, et à sa suite un peu d'ancien régime, invasion adoucie, chambre introuvable adoucie, selon le progrès des temps.

Quand ces événements seront accomplis, et je ne vois d'autre rôle pendant leur accomplissement que d'aller faire le soldat aux buttes Montmartre, une fois encore, et cette fois avec succès, je demanderai à l'ancien régime ce que j'aurai demandé vainement à la république et à l'empire: l'Orléanisme, non point, bien entendu, comme une révolution, mais comme une réforme, en respectant le principe, la tradition, les droits naturels et nécessaires de l'Église dans l'âme et dans la société. Mais aujourd'hui, et où en sont les choses et où elles vont, il n'y a certainement qu'une politique à suivre

et qu'une conduite à tenir : l'abstention. A toutes autres, il est trop tard.

II

Un point grave me reste à éclaircir; il est même, à proprement parler, l'objet de cette note. Comment se peut-il donc que l'avenir me soit si visible? qu'il le soit pour beaucoup d'hommes de conditions et d'humeurs très-diverses, et que celui-là même, à qui certes on ne refusera ni l'intelligence ni un certain génie, ne l'aperçoive pas?

Je veux aussi répondre à une objection qui m'est personnelle : c'est que depuis que j'existe les événements ont constamment marché dans le sens de mes prévisions, mais en les outrepassant. J'ai su, en son temps, la débilité du parti conservateur et de M. Guizot; plus tard,

du parti radical et du général Cavaignac; plus tard encore, du grand parti de l'ordre, de l'Assemblée législative et de MM. Berryer, Molé, Thiers; plus tard enfin, de l'autorité présente. Cependant je n'avais pas prévu que les erreurs, les fautes et les faiblesses iraient jusqu'à l'anéantissement ni de la monarchie constitutionnelle, ni de la république, ni de toute assemblée, ni de l'état légal de l'Europe, qui seraient remplacés par la guerre, la conquête et l'absurde.

Je réponds à cette double objection.

Quelles peuvent être les combinaisons et les chances de la politique impériale? De quelle manière le train du monde, qui a toujours dépassé celui de ma pensée, peut-il le dépasser encore?

Il y a dans l'empire deux principes contradictoires réunis et indivisibles cependant. Là est le secret de la force, de la faiblesse et de tout.

Ces deux principes sont : Louis XIV et la Révolution.

En tant que Révolution, il y a dans l'empire tout ce qui se fait aujourd'hui : la défaite et le démembrement de l'Autriche, la défaite et le démembrement de la Papauté, la défaite de la grande industrie millionnaire et conservatrice, le déchirement des traités de 1815 (tu sais de quelle unique manière j'admettais ce déchirement, par la désuétude et le long usage de la paix, du travail et de la liberté), la prise de possession extra-européenne, extra-légale, de la Savoie et de Nice. Voilà pour les buts.

Si le moyen est un usage excessif d'un pouvoir unique, disant et contredisant, faisant et défaisant, il n'y a pas jusque-là quelque chose qui ne soit encore révolutionnaire et qui ne plaise à la révolution. J'aurais une réminiscence de mon maître Royer-Collard et je redirais volontiers : « C'est là l'esprit révolutionnaire, je le recon-

nais à sa profonde immoralité. » De ce côté-là on a lord Palmerston. Voilà donc une première chance, une première force, une alliance; la politique révolutionnaire, et, à un moment donné, la guerre révolutionnaire, l'Italie, la Hongrie, la Pologne.

Mais, d'un autre côté, on est Louis XIV ou Pierre le Grand. On est un grand monarque audacieux et silencieux, avec l'armée de Sébastopol et de Solférino, l'emprunt national, le prinee Gortschakoff, la question d'Orient. L'Autriche, désavouée en Italie par une certaine clameur européenne qui a retenti jusqu'en Suède et dans les chambres prussiennes, peut renoncer en Orient à sa politique conservatrice, sa politique de Navarin. Il peut se refaire un autre Tilsitt, un Tilsitt à trois, d'où sortirait un partage de l'Orient, un remaniement de la carte du monde.

Voilà les deux chances. Mais je dis que c'est

trop qu'il y en ait deux et qu'elles se tuent l'une l'autre. Je dis que c'est là qu'éclatent la contradiction et la fatalité de l'empire. Deux éléments substantiels le constituent : d'une part, une grande et excessive autorité à la manière de Pétersbourg; d'autre part, le suffrage universel à la façon de New-York. Avec le temps, avec la vie, avec les circonstances, ces deux éléments unis et confondus en leur origine, se développent, grandissent, se tendent, et en se tendant ils s'écartent, et se séparent, et se contredisent. Je dis qu'à cette heure suprême on a deux politiques et deux rêves. On ne s'aperçoit pas que, parce que l'on est la révolution, on n'aura jamais le triumvirat autrichien et russe, tandis que, parce que l'on est un pouvoir autocratique, on n'aura pas davantage ni l'alliance révolutionnaire au dehors, ni les quatorze armées de la Convention au dedans. Le cerveau de l'empereur a deux hémisphères : le despo-

tisme et la révolution. Avec quoi l'empereur penserait-il que ces deux hémisphères peuvent un jour se nier et se détruire?

III

Je reviens au point de départ : il n'y avait qu'une seule politique sensée, c'était entre ces deux ailes si extrêmes et divergentes, de renforcer et de consolider le milieu par les campagnes, élément à la fois démocratique et conservateur, par la décentralisation, la vie départementale, les conseils généraux, la bourgeoisie de province, qui n'avait pas d'esprit de parti hostile ; pour de là s'élever un jour, comme on l'avait si bien promis, et sans trop attendre, au couronnement de l'édifice, à la liberté, à la bourgeoisie, non plus seulement réunie, délibé-

rant dans des assemblées de Lille ou de Nantes, de Bordeaux ou de Rouen, mais à Paris. Cela était sensé, cela était possible. . . . .

Mars 1860.

LETTRE DEUXIÈME.

I

Il y a une grandeur et il y aura une décadence de la France. En ce siècle, en cette crise, qui a tous ses précédents et toutes ses origines dans le siècle dernier, mon pays me paraît arrivé sur ces plateaux élevés où se rencontrent à la fois la décadence et la grandeur, la faiblesse et la force.

La faiblesse, c'est que la France ne peut plus tirer d'elle-même ce plus beau et plus intime fruit des entrailles d'un peuple : un gouvernement. Depuis 70 ans, elle n'a plus foi, confiance en un gouvernement unique, national, nécessaire, qui la comprenne et qu'elle comprenne. Elle a trois conclusions de son histoire : la mo-

narchie constitutionnelle, l'empire, la république : c'est un commencement d'anarchie.

La grandeur et la force, c'est que, tout affaiblie qu'elle soit, elle donne encore cependant à l'Europe et au monde, en un certain sens et pendant une certaine durée, sa propre impulsion et sa propre figure, tantôt pour le bien, tantôt pour le mal.

Quand elle se voue à la politique de la liberté, du travail et de la paix, qui est la politique vraie pour la France, cette politique se propage, se répand et s'assied en Europe. En sorte qu'il se fait une unité et une indivision entre les idées européennes et les idées libérales ; la liberté en France, c'est la paix, la prospérité, le bonheur de l'Europe. Ces deux données ne sont qu'une seule et même donnée, envisagée tantôt au point de vue de la politique intérieure, tantôt au point de vue de la politique extérieure. Elles consti-

tuent le fond, l'âme, la substance de la civilisation au dix-neuvième siècle.

Quand, au lieu d'être constitutionnel et libéral, notre pays devient en 1848 et en 1792, révolutionnaire et républicain au dedans, au dehors il se fait aussitôt des révolutions, des républiques, ou tout au moins des soulèvements dont quelques-uns, d'ailleurs, peuvent être légitimes et nationaux.

Puis, si le France redevient guerrière et conquérante, je parle du premier et du second empire, l'Europe, une fois encore, traverse et traversera des années de guerres et de conquêtes.

II

Je divise alors l'histoire moderne en trois époques.

Il y a d'abord une première période, qui remonte jusqu'à l'origine même de l'Europe, c'est une période avec des intermittences et des repos, de grandes guerres et d'incessantes conquêtes : son dernier chapitre se constitue des guerres et des conquêtes de la révolution et de l'empire contre l'Europe, guerres et conquêtes dont l'initiative a été prise d'un commun accord par la France et par l'Europe, et plus encore par celle-ci que par celle-là : j'entends parler de la déclaration de Pilnitz.

En 1816 a commencé pour le genre humain une ère nouvelle de son histoire, nouveauté qui, comme toutes autres, avait ses précédents, ses origines et ses raisons d'être. Dans cette période, ce n'est plus à la conquête, c'est au travail, c'est au commerce, à l'industrie, à une science nouvelle et féconde, l'économie politique, c'est à la liberté moderne, se manifestant pour la première fois en Suisse et en Hollande, recon-

nue par la paix de Westphalie et définitivement consacrée par l'Angleterre en 1688, que les nations demandent leur prospérité, leur grandeur, l'accomplissement de leurs destinées.

A cette politique nouvelle, qui veut que chaque peuple dirige ses ambitions et son effort sur lui-même, sur son sol, sur son capital, sur sa raison, il fallait une sanction, une garantie. Quelles sont-elles? Elles consistent en cette règle de droit public : que les frontières de chacun des États européens seront sauvegardées et bornées. Les Romains avaient placé à la limite du champ patrimonial de chaque famille la borne, le terme, dont ils avaient fait un dieu : la civilisation, au dix-neuvième siècle, le place à la limite héréditaire, traditionnelle et patrimoniale de chaque nation. Cette limite est infranchissable, elle est sacrée. Elle ne peut être touchée, sinon par cette puissance même qui l'a placée, la puissance de la civilisation, arrivée

enfin, après tant d'épreuves et de vicissitudes, à un sentiment de son unité, à une conscience d'elle-même, à la propriété, non plus seulement privée ou nationale, mais internationale, européenne.

Il ne s'agit pas de traités, il ne s'agit pas d'un droit public écrit à la suite de guerres et changé par des guerres nouvelles. Quels hommes ont plus fait de traités de paix que les grands guerriers, les grands conquérants? Il s'agit d'un droit public nouveau, d'un droit non écrit, mais qui, depuis 1816, s'écrivait tous les jours dans les consciences, dans les labeurs, dans les intelligences de l'Europe.

La *Non-Europe,* seule, restait soumise à l'ancienne législation de la force et du hasard. L'Inde, le Caucase, la Sibérie, l'Afrique, l'Océanie, toute la Barbarie, toute cette terre vague qui, n'étant point couverte par le travail actif, incessant et assimilateur de la civilisation, s'ac-

quérait par occupation : « *Quod antea nullius fuerat, id naturali ratione occupanti conceditur.* » Là était le champ ouvert à la colonisation, à la conquête, à la guerre. Ce beau droit public a été enfreint, cette belle et nouvelle période de l'histoire du monde a été close, et nous sommes entrés dans une troisième période qui n'est autre qu'un retour à la première, à toute l'antique et permanente histoire du genre humain.

Quand cette troisième période a-t-elle été ouverte ? En 1853, par la puissance la moins civilisée de l'Europe, par la Russie passant le Pruth. Cette agression constatée, il faut reconnaître toutefois que l'Angleterre et la France ont été bien promptes à y répondre par les armes, et que là encore s'est rencontré le commun accord de 1792. Quoi qu'il en soit, l'agression contre le nouveau droit public de l'Europe a été punie comme elle devait l'être. Il y a eu guerre entre les grandes puissances : il n'y a point eu de

conquête, mais il y avait eu guerre; un certain premier pas avait été fait en dehors de l'inauguration de 1816 ; un deuxième pas est bientôt venu, et la puissance la moins avancée en civilisation, lorsque j'ai déjà nommé la Russie, l'Autriche, elle aussi, a passé le Tessin. Il est vrai qu'à le faire, il y avait eu provocation de la Sardaigne, se sentant appuyée et soutenue de la France. Jusque-là, ce pouvait encore n'être qu'une guerre à la manière de la guerre d'Orient; mais en la journée fatale où l'Empereur a dit: « Affranchissement jusqu'à l'Adriatique, » c'est-à-dire démembrement de l'une des grandes puissances et des grandes existences de la civilisation par une autre de ces grandes existences et de ces grandes puissances, on est rentré dans l'ère ancienne des guerres et des conquêtes.

Le Milanais, je l'avoue, cette conquête qui n'a été gardée par la France qu'un instant de raison et qui a été aussitôt restituée à la patrie ita-

lienne, la Savoie et Nice, je l'avouerai encore, cette conquête indirecte et par voie de conséquence, cela n'est pas sans doute à la façon de Frédéric II ou de Louis XIV, mais ce n'est plus le respect des frontières, le respect de la carte de l'Europe.

Tu vois donc par quelles transitions successives et mauvaises, par quels passages du Pruth, du Tessin et du Rhône, par quelles coopérations de la Russie, de l'Autriche et de la France, de l'année 1853 aux années 1858, 1859 et 1860, une inauguration fatale, une restauration d'un certain ancien état de choses ont été faites, au sein de la pacifique, laborieuse et libérale civilisation moderne.

Tenant bien dans mes mains les origines et le commencement de cet état nouveau, il s'agit d'en apercevoir l'issue.

Quand, à une première situation antilibérale, a succédé pour la politique impériale une

deuxième situation que j'appelle antieuropéenne (tant il est vrai que les deux principes sont indivisibles et n'en constituent qu'un seul), j'ai dû éprouver le malaise et les inquiétudes de la dissolution : car ma foi, ma vie, mon idéal étaient en l'ère nouvelle d'une paix universelle. La deuxième République et l'Europe, en face d'elle, n'en étaient point sorties; elles ont eu ce mérite.

Il y avait eu agression de la Russie ; cette agression avait été châtiée. Il y a eu agressions autrichienne et française : l'Autriche a été châtiée. . . . . . .

Il importe de voir cependant que les principes, que les états nouveaux ne s'installent jamais définitivement dans le monde qu'après des oscillations et des retours vers les idées, les états antérieurs. Or, quelle nouveauté que la politique de la paix et du travail ! Quelle antériorité accablante de son poids et de sa masse que la politique

de la conquête et de la guerre! Quelle influence prépotente, je l'ai noté au début, a dans la conduite du monde la conduite encore de la France! Autant de raisons pour me faire admettre que le principe de la force peut avoir un certain ascendant, une certaine durée, avant qu'il se fasse par la justice de la civilisation une nouvelle ère historique, ère de paix et de liberté, de repos et de bonheur, qui ne sera qu'un retour à l'état européen inauguré en 1816, mais longue, bien longue, cette fois, sinon permanente encore et éternelle.

III

J'arrive à mon but et à mes conclusions.

Dans ma note précédente j'avais posé trois données, dont l'une est de beaucoup la plus importante, puisqu'elle est la base même et le

fondement de ma politique. Aujourd'hui je reprends ces trois données.

Pour la première, les idées constitutionnelles et libérales, je la conduis jusqu'à ses plus extrêmes limites et là où le sol manque à mes pieds. Je résous, en effet, ce que j'ai appelé l'Orléanisme, dans le repos, la prospérité, le bonheur de l'Europe. Je résous l'Europe dans la civilisation, l'humanité. Je résous l'humanité en Dieu.

Pour ce qui est, au contraire, de mes deux autres données, le partage triumviral de l'Orient et la guerre de propagande révolutionnaire, ayant été d'un bond trop à l'extrême, j'ai voulu aujourd'hui ramener ces deux idées vers un certain centre de modération.

Je puis concevoir, en effet, une politique qui, sans aller jusqu'à un partage de l'Orient ou à une guerre de propagande révolutionnaire, oscillerait habilement entre l'un et l'autre, entre une nouvelle campagne d'Italie, appuyée sur

un mouvement révolutionnaire en Hongrie, d'une part; d'autre part, de certains protectorats Serbes et Bosniaques en faveur de l'Autriche, avec quelques concessions sur la route européenne ou asiatique de Constantinople en faveur de la Russie.

Je résous donc mes deux données orientale et révolutionnaire dans deux données plus moyennes, et ces données plus moyennes elles-mêmes, je les résous, à leur tour, dans une proposition plus générale et plus centrale : un retour naturel, par abandon de la politique qui est et sera l'honneur, la force, le nom du dix-neuvième siècle, vers la politique du dix-huitième siècle et de tous les siècles antérieurs.

J'aperçois alors, j'ai aperçu une ère d'entreprises et de convoitises de la part des puissances européennes: pour la Russie en Orient, pour l'Angleterre sur telle ou telle île, pour la Prusse sur les duchés danois. Ces convoitises dissem-

blables, ces intérêts, les divisions naturelles et permanentes des grandes puissances, je les constate en premier lieu. En second lieu, je constate et je prévois les actes d'intercession, de conciliation des petites puissances, sentant ce qu'elles ont à perdre dans une conflagration générale et un bouleversement universel. La Saxe, le Wurtemberg, le Hanovre et même la Hollande, la Bavière interviennent alors avec de bons offices de médiation et de trêve : car elles peuvent perdre sans doute le Brabant septentrional ou le Palatinat, que la France leur enlèverait, mais elles peuvent perdre aussi leur exsitence même, s'il se refait de grandes coalitions et de grands remaniements. Cette double attitude des grandes et des petites puissances peut produire ce qui se produisait dans l'ancienne histoire, à la suite de toutes les guerres, un apaisement, un repos, une fin, parce qu'après la guerre vient la paix.

Entrant dans cette pensée, l'année des élections générales, l'année 1863 ou l'année 1869, qui pour moi sont pleines de promesses, pourraient arriver, tenir ces promesses, introduire des éléments libéraux dans le mécanisme impérial, révéler l'état vrai, profond, intime du pays, produire un cabinet libéral, l'acte additionnel, un nouvel empire, l'empire constitutionnel dans lequel l'empereur en face de la France et de l'Europe abandonnerait la moitié de son pouvoir pour sauver le reste.... et ne suis-je pas conduit à la plus chimérique de toutes les chimères?

Mars 1860.

LETTRE TROISIÈME

Demi-politique, demi-métaphysicien, je ne considère jamais dans mes pensées les intérêts exclusifs et individuels de mon pays, mais les avantages et le bien de la civilisation européenne tout entière. C'est seulement au sein et en la substance du genre humain, en sa prospérité, en sa grandeur, que je comprends et que je veux la grandeur et la prospérité de la France.

De la civilisation européenne en ce siècle, quels sont donc les périls? Il y en a trois.

1° La prépotence d'une puissance unique, la Russie ou la France qui substituerait à la volonté générale, au développement universel, sa volonté abusive et souveraine, son caractère,

son génie, ses destinées. C'est le péril de 1811.

2° Il y a ensuite le mal révolutionnaire, le mal de 1848, les entreprises soudaines et violentes d'amélioration et de progrès, les tentatives contraires aux lois de la nature humaine et de l'histoire d'atteindre par bonds et par sauts l'idéal et le bien, qui ne s'obtiennent jamais que par les longs, successifs, persévérants efforts, et le respect des traditions.

3° Il y a enfin, après le mal autocratique et le mal révolutionnaire, ce que j'appelle le mal oriental. En présence et à côté des utopies révolutionnaires, des chimères du radicalisme, des chimères et des utopies non moins menaçantes qui peuvent traverser, au lieu des places publiques et de leurs multitudes, les méditations solitaires du despotisme et d'un trône, il y a parmi nous un empire caduc. Il y a des terres en friche, des ports ensablés, des races ennemies, qui naturellement attirent les convoitises et les

projets de conquêtes qu'un pareil état de choses a toujours appelés, mais qu'il n'a rendu qu'à d'autres époques légitimes et salutaires.

La civilisation européenne au dix-neuvième siècle a donc été retardée dans son cours et ses progrès tour à tour par ces trois obstacles qu'elle entraîne et porte avec elle-même. Nous avons subi la révolution en 1848 comme nous l'avions subie déjà en 1792. Nous avons subi l'autocratie en 1811 comme nous l'avions subie déjà sous Louis XIV. En 1827, en 1840, en 1855, nous avons porté le poids de la question d'Orient.

Le propre de la situation présente, et ce par quoi je veux la caractériser, c'est qu'en une seule année, l'année actuelle, l'Europe est atteinte et malade de tous ses maux à la fois. Faut-il préciser en quelques dates essentielles les événements mauvais qui surgissent de toutes parts?

Je dirai que le 1er mars par la revendication

solennelle des frontières des Alpes, revendication qui remettait tout en question pour la Suisse, pour la Bavière, pour la Hesse, pour la Prusse, pour la Belgique, pour la Hollande et pour l'Europe entière, l'empereur Napoléon III a fait une chose inouïe depuis la chute de Napoléon Ier. Il a déchiré tout le droit public de l'Europe. Je ne parle jamais, tu t'en souviens, d'un droit public écrit, mais d'un droit public non écrit qui fondait par le long usage et pour le bien commun, la propriété internationale, la propriété de l'Europe.

Je dirai que le 27 mai, jour de la prise de Palerme par Garibaldi, il devenait le vrai maître de l'Italie, lui et la révolution. De Palerme elle passe à Naples, à Rome, à Venise, à Pesth, à Prague, à Varsovie : le champ lui est ouvert.

Enfin et en troisième lieu, sans que j'y veuille apercevoir en ce moment aucune autre cause mystérieuse et occulte que le mauvais génie de

l'Europe, les massacres de Damas, les protocoles du 3 août ont définitivement posé la question d'Orient. L'empereur l'a constaté dans sa lettre à Londres du 27 juillet : « Je crains que cette intervention n'engage la question d'Orient. » Dès le 3 août, elle est engagée sans préjudice de tous les événements nouveaux qui peuvent survenir en Bulgarie, en Bosnie, dans l'Herzégovine et ailleurs. Elle est engagée en Syrie et en Palestine pendant six mois, et surtout pour le dernier jour de ces six mois.

Je prie que l'on prenne note de l'échéance du 3 février 1861, et du printemps de cette même année.

Août 1860.

LETTRE QUATRIÈME.

I

Il y a en l'Europe, en la civilisation, il y a, en la vie universelle, six autres vies distinctes et particulières qu'il y faut considérer.

1° Il y a, d'abord, le type permanent, éternel de l'âme et de l'homme tel qu'il existe en la pensée créatrice et divine, tel qu'il existe immuable, identique au fond de chacun de nous, chez Leibnitz et chez le sauvage de l'Océanie, par cela seul qu'il est homme.

2° Il y a ensuite après le genre et l'immutabilité, les différences, les variations, les caractérisations de ce fond commun qui constituent l'homme que tu es, que je suis, l'individu humain, seul vrai, seul réel et vivant.

3° Ces individualités se collectionnent et se groupent naturellement en familles, en communes, en provinces, en nations.

Dans ces associations où l'*homo* devient et ne peut pas ne pas devenir le *civis*, il se développe par mutualité et solidarité.

4° A la paix de Westphalie (et j'en ferais volontiers remonter l'origine jusqu'au grand nom et au grand dessein de Henri IV) il s'est établi dans le monde, après des essais et des tâtonnements divers, quelque chose de plus que la vie nationale : la vie, l'existence, la souveraineté européenne. La grande œuvre du dix-neuvième siècle a été, selon moi, d'établir et de proclamer plus qu'aucun autre cette souveraineté de l'Europe qui m'apparaît comme un développement, une garantie et, en même temps, comme une limite de la souveraineté nationale.

5° A cette souveraineté nationale, à laquelle je pose ainsi une limite extérieure au sein de

l'équilibre et de l'harmonie du tout, il y a d'ailleurs une limite intérieure aussi pour chaque peuple. Elle est dans la tradition, dans l'hérédité, dans la génération de ce peuple. Les États-Unis d'Amérique ont-ils le droit de décréter la monarchie, ou la Russie de proclamer la république? Le dogme de la souveraineté nationale signifie-t-il que chaque peuple, à chaque instant de sa durée, sans souci ni de ses ancêtres ni de ses descendants, peut se livrer à tous les caprices, à toutes les fantaisies de l'heure présente, ou bien, la raison d'État, qui déjà devait être soudée à la raison européenne, au repos, au bonheur et à l'ordre européen, ne doit-elle pas être soudée d'une manière bien plus intime encore à la tradition, à la vie tout entière du pays? S'il est vrai que la forêt de la dernière des communes des Cévennes soit grevée d'une substitution perpétuelle et que son fonds soit inaliénable, que dirons-nous donc du dépôt

de la souveraineté et des destinées de la nation?

Malheur aux mains irrespectueuses et révolutionnaires qui n'en approcheront point avec vénération, avec un respect sacré.

6° Cette doctrine ne conteste point la perfectibilité indéfinie du genre humain. Elle proclame, au contraire, que jamais à aucune époque sur cette terre, le développement individuel, communal, provincial, européen, universel, n'atteindra, n'épuisera, ne manifestera dans toute sa puissance, sa splendeur et sa vérité, le type du genre humain. Si chaque génération est responsable envers le père, elle l'est envers l'enfant; les germes, les principes et les fécondités qui se pressent dans les lois, les institutions, les sciences, les arts et toutes les entrailles humaines, ne doivent point demeurer stériles et perdus, mais passer à la vie.

En la civilisation, en l'humanité est une série

ascendante à l'infini de lumière, de justice, de vertu.

II

Au fond, il y a en France une organisation d'autocratie, une certaine machine pourvue d'un moteur unique.

Cette autocratie, en se prolongeant au delà d'une certaine période de réaction légitime contre l'anarchie de 1848, et en ne se dépersonnalisant pas par des pensées et des institutions d'assistance, de démocratie d'une part; d'autre part, de décentralisation et de liberté provinciale (c'était, tu te le rappelles, mon programme 1852-1858) a produit naturellement ce qu'elle devait produire: l'infatuation, une déraison.

L'esprit de guerre et de conquête est venu à la suite de l'esprit d'usurpation sur les anciennes et

traditionnelles franchises du pays, malheureusement atteintes et compromises par la république et la révolution. Ce triple esprit qu'en définitive j'admets en un certain sens au commencement de ce siècle (car les temps étaient autres et je ne sais pas de vérité plus relative que la vérité politique), est tellement en contradiction aujourd'hui avec toutes les nécessités économiques, commerciales, scientifiques, libérales, pacifiques de l'Europe, qu'il lui a bien fallu un masque : il a pris celui des nationalités. La civilisation, en effet, soit que je la considère dans l'intérieur de chaque peuple et administrativement, soit que je la considère diplomatiquement et en Europe, entraîne après soi ce que tout développement de la créature imparfaite et faillible que nous sommes, entraîne nécessairement, des souffrances, des exhérédations, des injustices.

Nous voyons en Europe des prolétaires, des Polonais et des Madgyars. Nous y voyons des

existences trop nouvelles encore, trop jeunes pour qu'elles aient acquis leurs droits à l'émancipation et au bonheur, qui n'appartiennent qu'aux forces traditionnelles et patrimoniales, aux accumulations successives d'efforts, de travaux, de vertus.

Nous y voyons des existences déchues qui, livrées à elles-mêmes pendant des siècles, n'ont jamais su, malgré quelques brillants et passagers éclairs d'héroïsme d'Huniade ou de Sobieski, se régler, se conduire. Elles étaient pour leur voisinage une cause incessante de troubles et de périls : les abîmes ont appelé les abîmes selon la violence des temps.

Tu me parles des entendeurs de l'humanité. Sans doute, il faut l'entendre, et nous nous y sommes, je pense, appliqués beaucoup tous les deux. Si j'ai un reproche à me faire, c'est peut-être de m'y être appliqué avec trop d'entraînement et d'ardeur, d'avoir été quelquefois jus-

qu'à rêver avec ce fou et sublime Jean-Jacques, ou d'avoir cherché, au dehors et au delà de ma forte et solide Europe, de Londres, de Paris, de Berlin, de Vienne, les horizons lointains et les progrès inconnus qui se pouvaient trouver en Amérique ou en Slavie. Mais sont-ils entendeurs, les esprits politiques, ou soi-disant tels, qui, au mépris et en violation de l'état légal de l'Europe, s'en vont appeler à l'émancipation toutes les races, toutes les nationalités? En ce moment l'Italie, la Hongrie, la Pologne; tout à l'heure la Bohême, l'Orient; demain, sans doute, l'Irlande? Je ne veux pas dire que chacun des noms que je viens de rappeler n'évoque en ma pensée des commisérations et des sympathies. Je ne suis pas sans pitié pour les vaincus de l'histoire; mais le sérieux intérêt que je leur porte me conseille de n'agir en leur faveur que par l'union, l'entente des grandes puissances, le développement général

de la paix, des arts de la paix, de la liberté. Qui a fait quelque chose pour le peuple en France? 1793, 1848, ou bien les gouvernements réguliers? De même, qui fera quelque chose pour les races délaissées? Les gouvernements réguliers aussi, les bons conseils, les bons offices mutuels, l'accord européen. Quant aux harangues du 1er mars, elles ne peuvent que les précipiter dans l'insurrection et la défaite, retarder leur juste libération, qui ne doit être que lente et successive. La politique des nationalités, la politique du 1er mars est d'un perfide tentateur.

III

En Italie, tu ne vois pas la révolution? Elle me paraît y être triple. Il y a en Italie :

1° Une grande révolution politique; l'unité italienne est contraire à tout ce que l'histoire

nous a enseigné de l'Italie jusqu'à ce jour. Dans cette réapparition d'un peuple à la vie, quel ménagement, quelle prudence, quel demi-jour ne seraient point nécessaires? Tu savais mieux autrefois qu'aujourd'hui, que l'histoire du monde n'offre pas un exemple, pas un, d'un peuple qui, une fois arrivé à un certain degré d'abaissement et de faiblesse, tombé, se soit relevé. Que, dans un certain avenir, cette loi inexorable doive cesser; que de la civilisation, devenue plus sympathique et plus sociable, il se fasse des forts une communication nouvelle, inouïe, vers les faibles, je le veux, je le crois. Mais quelle sagesse et quelle mesure n'aurait-il point fallu pour l'accomplissement de ce nouveau chef-d'œuvre de l'art européen?

2° Une révolution religieuse. Tu la nies; mais « ce qui se passe à Rome, on l'a dit avec autorité, est la plus grande révolution des temps modernes. » Placé dans la ville sainte,

en présence d'un pouvoir millénaire, je le respecte, je l'honore, et je sais qu'en touchant à sa plénitude et à son indépendance, je toucherais à son influence spirituelle, à sa hiérarchie ecclésiastique, à sa nature même et à son essence. Est-ce à dire que je me refuse à le modifier et à le perfectionner, pour ce qui est de l'administration et des détails? En aucune manière. Si je ne suis révolutionnaire nulle part, à Rome moins qu'ailleurs encore, je suis réformiste partout. Mais pour maintenir précisément le pontife sur les sommets immatériels de sa mission, je dois soutenir la base temporelle de son gouvernement de tous mes efforts et de tout mon concours. La religion a sa place dans ma vie; la politique y a sa place. Ici leurs intérêts et leurs devoirs sont tellement identiques, que c'est au nom de l'une comme de l'autre que je signale et combats à Rome l'esprit révolutionnaire, car s'il ébranle le trône pontifical, il ébranlera tous

les trônes et tous les pouvoirs européens établis par l'ordre et le temps, mais moins anciennement et divinement consacrés.

3° S'il y a en Italie, à Naples, à Florence, à Palerme, une révolution politique ; s'il y a à Bologne et à Rome une révolution politique et religieuse, il y avait déjà à Milan, à Chambéry et à Nice, il y a à Venise une révolution européenne. Pour la première fois depuis un demi-siècle, le sol de l'Europe a été divisé sans la volonté européenne, et il va l'être encore. De là, les défiances, les inquiétudes, les armements, les capitaux improductivement dépensés. Où est le progrès?

IV

Il me semble que, par enthousiasme de 1789, tu as trop de dénigrement de ce qui l'a précédé, accompagné, suivi dans notre pays ou dans le

monde. C'est œuvre de notre faiblesse que cette séparation d'époques et d'années. La trame de l'immanente durée ne se divise point ainsi aux regards de la science. Elle est continue, et la vie qu'elle mesure l'est comme elle. Je crains bien qu'il n'y ait beaucoup de gaulois dans cet enthousiasme de 1789, beaucoup d'infatuation nationale et de satisfaction dramatique. 1789 est une grande date et un grand nom, comme l'émancipation de la Suisse et de la Hollande d'abord, puis de l'Angleterre, puis des États-Unis d'Amérique; comme tant d'autres dates et tant d'autres noms dont l'ensemble constitue la civilisation moderne, vrai et unique objet de mon respect, de ma foi politique.

Je réponds de même lorsque tu me parles des œuvres de 1814 et 1815, là où je ne vois (sans cette fatale origine, qui n'est point une origine et un commencement, mais une consommation et une fin) que l'œuvre générale du dix-neu-

vième siècle, en ses émancipations, ses justices et ses progrès de tout ordre, français et européens. N'était-ce donc rien, comme on l'a dit, au point de vue français, que cette charte qui faisait le tour du monde? Il y avait, je le veux avec toi, un ascendant trop grand de ce que tu appelles si bien les Mongols et les Tartares. Comment et par qui cet ascendant a-t-il été dompté, sinon par les mains de la libre Angleterre et de la France, de la France qui, par une impulsion du passé, était bien plutôt consulaire qu'impériale, à l'origine de la guerre de Crimée?

Enfin, je ne puis pas admettre cette distinction si formelle entre les dynasties et les peuples. Ces derniers, en effet, n'ont jamais que le gouvernement non-seulement qu'ils méritent, mais que le gouvernement qu'ils produisent; et je ne sache rien ici-bas de plus indissolubles que les Hapsbourg et l'Autriche, que les Romanow et la Russie. Je regretterais le sort et les condi-

tions d'une nation européenne qui ignorerait quel est son souverain, sa dynastie, et qui ne lui serait pas intimement, indivisiblement associée.

Tu ne m'en as pas parlé, mais il me semblait que tu allais bien près de cette distinction entre le droit divin et le droit populaire, dont la mauvaise presse française nous accable tellement aujourd'hui. Je les nie l'un et l'autre. Il n'y a pas deux droits; il n'y a qu'un droit dans le monde : il y a les souverainetés régulières, normales, traditionnelles, et celles qui ne le sont pas.

Je répète qu'aux États-Unis la république est dans le germe, dans l'intussusception, dans la tradition des États-Unis.

Dans ce qui précède, je t'abandonne d'ailleurs tout ce que tu me demanderas de t'abandonner en ce qui est des formules, des développements et des détails. Je n'ai en définitive qu'une idée : c'est l'idée européenne, l'idée de la civilisation, l'idée de l'humanité. Plus je la considère, plus

je la médite, plus elle devient pour moi cet *aliquid inconcussum* dont un esprit comme le mien ne peut pas se passer.

Quand je la cherche donc, mon Europe, elle s'anime quelquefois à mes regards et à mon cœur; elle me devient vivante. Elle a son essence, son indivisibilité, ses organes, ses facultés. Comme chacun de nous a son intelligence et son cœur, elle a son Allemagne, sa France, son Angleterre; elle est, elle vit, elle a été conçue au jour de la création; elle bégayait au dix-septième siècle : elle est virile aujourd'hui.

Cette théorie du genre humain consiste essentiellement en deux propositions :

1° De la même manière que le système général du monde et l'ensemble des éléments physico-chimiques, de la même manière que l'orga-

nisme animal, la civilisation, elle aussi, est un ensemble, une pondération, un monde, un corps. Elle est une âme constituée de six ou sept forces progressives, responsables et intelligentes, qui se soutiennent, s'assistent les unes les autres, et forment un tout.

2° Ces forces se sont produites et se produiront de plus en plus, selon la loi d'un développement continu dans la durée, d'une évolution génératrice. Elles constituent, elles représentent actelluement et elles supposent une accumulation traditionnelle, un patrimoine héréditaire d'efforts, de travaux, de succès, de génie, de vertu, de sainteté.

Avril 1861.

LETTRE CINQUIÈME.

. . . . L'être humain se constitue dans son indivisible unité de deux éléments différents : la substance et la conscience.

Il y a au fond de lui un principe éternel, intime et permanent qui est l'idée elle-même, le vrai, le beau et le bien. L'existence de ce principe est attestée par la conscience, qui affirme quand nous pensons et voulons, que nous pensons et voulons par nous-même en nous-même, d'une part; et, d'autre part cependant, il y a dans la pensée et dans l'action, un caractère éternel de bonté et de vérité. S'il est dans l'effet et la manifestation, il faut bien qu'il se rencontre aussi dans le sujet et la cause.

Cette cause, c'est la substance de l'homme, l'âme, la raison, ce sont les idées; elles le constituent; sinon, il n'est plus qu'une vague et fugitive vision, une aperception de la réalité, mais il n'est pas une réalité lui-même, il est une passive faculté : Dieu seul existe.

Les idées sont nous et elles ne sont pas nous. Leur réalité nous constitue; mais leur impersonnalité ne nous constitue pas comme un homme encore, seulement comme l'humanité. C'est le second terme de la vie, c'est la conscience, le sentiment qu'il a de lui-même qui fait que l'homme est lui. Cela est si vrai que, dans tous les cas où l'homme perd conscience ou connaissance, il perd en même temps le sentiment de sa personnalité. C'est ce qui arrive dans de hautes préoccupations intellectuelles, dans l'extase et l'amour, dans de certaines frayeurs, dans l'évanouissement, et, tous les jours, dans le sommeil. Il ré-

pugne qu'alors l'idée s'efface et disparaisse; que l'homme ne soit plus. Il est si bien qu'il pense encore vaguement et confusément ou plutôt qu'il y a en lui des pensées; mais il n'a plus le sentiment de sa personnalité.

La conscience atteste donc deux choses: d'une part, elle s'aperçoit et se proclame elle-même comme une réelle existence; mais en même temps elle se rapporte et s'attribue à une existence meilleure et souveraine, à un principe qu'elle manifeste et révèle: l'immobile raison. La raison interrogée à son tour proclame, non plus seulement le fait, mais la nécessité et de la conscience et d'elle-même pour l'existence d'une réelle individualité. Toute connaissance suppose deux termes: un sujet qui connaisse, et un objet connu. Si l'homme connaît et peut connaître, c'est qu'il est à la fois la conscience qui voit et les idées qui sont vues.

Mais le tableau précède nécessairement le

spectateur; et la raison, son aperception et sa manifestation. Comment connaissons-nous, sinon en méditant notre principe? Et quel est notre but sinon d'arriver à l'exprimer, à le faire passer tout entier des profondeurs où il réside à l'extérieur et à la surface de nous-mêmes? Et quelle peut être notre perfection, sinon, résolvant en une unité souveraine le dualisme qui nous constitue, d'arriver à regarder Dieu? La formule de la perfection est une formule obscure comme toute synthèse. Je la transforme et l'analyse en une autre formule, qui est l'équation et l'identité de l'objet et du sujet, des idées et de la connaissance, de la conscience et de la substance. Or l'inégalité de ces deux termes est le fait le plus général de la vie. . . . .

Avril 1861.

LETTRE SIXIÈME.

Je dis que les nationalités, c'est le droit au travail et le suffrage universel de la politique extérieure : le niveau révolutionnaire au dehors après le dedans.

Il y a au dedans des hiérarchies, et il y en a au dehors. Il y a de grandes et puissantes races, de grandes et puissantes accumulations de civilisation : la France, la Russie, l'Allemagne. Elles ont à progresser et à se développer sans doute ; mais je n'aime pas ces fantaisies de faire et de défaire, à moins qu'il ne s'agisse du royaume de Dahomey et peut-être de la Turquie.

L'Autriche est, vis-à-vis des Slaves, un protec-

teur et un initiateur, je l'ai vu, beaucoup plus doux, plus intelligent, plus exercé, plus vigoureux que le Madgyar qui, en définitive, n'a pas su arriver à la civilisation, et a conservé en bien et en mal beaucoup de la vigueur, de l'énergie, de la turbulence des bandes d'Attila.

En Hongrie, on est dans la transition de l'Europe à l'Orient. Mon chemin de fer était tout étonné de traverser ces steppes, et s'il les traversait, s'il y avait transition d'Europe et non pas simplement état oriental, c'était à l'Europe et au représentant, au mandataire de l'Europe qu'on le devait. Qu'ensuite ce supérieur, l'Autriche, ait sous des rapports abusé de sa supériorité, qu'il y ait à réparer, à réformer, d'accord; c'est un peu l'histoire très-ancienne de tous les maîtres : à détruire, créer, faire du neuf, je le nie.

En Italie, c'est tout autre chose qu'en Irlande, Pologne, Hongrie; il y a une civilisation, une

langue, une existence grandes, vraies, compromises par des fautes, un affaissement ; je veux la fin, je suis avec l'œuvre de la régénération. A un jour donné, je demande Venise : à un jour donné. Mais tous ces vieux et mauvais moyens, du tapis vert de Plombières à la prise de Nice, et de Nice à Ancône, à Gaëte, indivisiblement unis au rêve de Cologne et de Bruxelles, je les déplore.

Ce n'est pas l'esprit de conquête et de révolution qui jamais poussera l'Autriche d'Italie et d'Allemagne en Orient, la Russie d'Allemagne et d'Orient en Asie. Une force unique, grande, nouvelle, inouïe, peut accomplir ces mystères, l'alliance et l'entente des tribunes, des presses, des industries, des forces conservatrices, libérales, européennes, en France, en Prusse, en Angleterre.

Garde en toi la raison de la civilisation; ne sacrifie point à des fantaisies les réalités vivantes

et qui ont droit à vivre, devoir de se perfectionner. Un peu plus haut, un peu plus haut, toujours vers la lumière et Dieu.

Juin 1861.

LETTRE SEPTIÈME.

Je ne me rappelle pas parfaitement ma dernière lettre. Je suppose qu'elle était dans le sens de mes lettres et de mes conversations depuis le discours à Hübner du 1er janvier 1859, c'est-à-dire un peu triste, inquiète, préoccupée des tentatives, des poussées guerrières, conquérantes, révolutionnaires des trois dernières années.

Aujourd'hui, et depuis plusieurs mois déjà, depuis cette lettre, à peu près, je me sens calme, confiant, assuré. Cependant ma politique est invariable. Je n'en ai jamais eu qu'une seule et même : le concours, l'harmonie, la coordination des différentes forces, des intérêts

divers, des principes essentiels de la civilisation, en une évolution pacifique, libérale et laborieuse. Elle ne doit s'arrêter, ne s'emporter jamais, mais se développer en une série de continuité, comme se développe le nombre, comme se développe la vie en la féconde et bonne nature. Si ma politique est assise et ne se meut point, si mon humeur a changé, et si deçà les sérénités lointaines et inaccessibles de mon esprit, les nuages un peu sombres et pesants de ces trois dernières années ont disparu de mes régions moyennes, que s'est-il donc passé ici-bas ? C'est en vérité qu'il ne s'est rien passé.

C'est que pendant ces trois années, toutes les mauvaises convoitises, toutes les mauvaises passions, tous les faux principes, guerres, conquêtes, révolutions, coalitions, invasions, soi-disant nationalités, que la civilisation européenne traîne après soi dans ses fonds, comme l'âme humaine ses tentations, ses infirmités et

ses vices, ont fait un grand effort. Cet effort est le plus grand de ce siècle avec 1848 (le premier empire est d'un autre siècle, d'un autre âge), et en définitive il a été vain. Il a duré trois ans. Qu'a-t-il produit? L'Europe est la même, et elle vient de manifester contre les nouveautés brusques et violentes une force, une énergie, une puissance de sagesse, de conservation, de repos, qui appartiennent en propre au dix-neuvième siècle, et à lui seul. De ces trois années, de ces quatre années, de cette crise, que sortira-t-il donc, car je la considère comme à peu près terminée, comme marchant de soi, naturellement, non point par des faits, mais par l'absence de faits, à une issue, à une fin, à un repos ? Il en sortira ceci : que la civilisation européenne, après cette vaine secousse, sera plus stable, plus assurée, plus puissante que jamais; ses frontières, ses limites et ses séparations territoriales, infranchies, devien-

nent infranchissables; les grandes forces qui la constituent demeurent pondérées par leurs propres et réciproques pesanteurs. Saturne ne saurait faire voler en éclats Jupiter. Celui qui violemment, quoique avec certains motifs, est allé enlever Milan à l'Autriche, est condamné par je ne sais quelle expiation fatale à lui conquérir un royaume au Mexique.

Voilà le premier résultat et voici le second : c'est que 1851 est fini : en haine, en peur un peu exagérée, quoique naturelle de 1848, les peuples s'étaient jetés dans les bras des souverains, et volontiers confiants dans cette protection, ils se reposaient des fatigantes, mauvaises et inutiles agitations passées. Mais les souverains ont l'épée. Ils ont eu goût à s'en servir : France, Autriche. Dans leurs luttes ils ont réveillé l'Europe de son demi-sommeil; ils ont réveillé leurs peuples, qui, trouvant leurs jeux guerriers onéreux à qui les paye et que leur tutelle n'est

point infaillible, se disposent à contrôler leurs desseins, leurs dépenses et leurs effectifs empanachés. Nous arrivons vers la liberté générale de l'Europe, et je baise sa limite sacrée.

Mai 1862.

LETTRE HUITIÈME.

Je reprends, et je dis que dans le chaos et le conflit des principes révolutionnaires, conquérants, rétrogrades et de coalition, un principe nouveau, une donnée inédite, une force régulatrice, souveraine, s'est produite; une Europe conservatrice et progressiste s'est manifestée.

Au commencement de ce siècle, comment les choses se passaient-elles? A l'esprit de révolution et de conquête répondait l'esprit de coalition. A un excès, un excès en sens inverse; à un extrême, l'extrême opposé. Laquelle était la meilleure des deux politiques, qui adjugeaient à la France Hambourg, Amsterdam, Venise, Rome, Cattaro, ou bien Neufchâtel à la Prusse, Bruxelles à la Hollande? Répondre à l'esprit

de 1812 par l'esprit de 1815, c'est jouer le jeu du conquérant, se rendre sur son terrain. En la moitié présente, en la fin de ce siècle, il n'en va plus ainsi; et lorsque le vieil et mauvais esprit d'autrefois a voulu faire le revenant, l'Europe, la civilisation a continué de jouer son propre jeu de paix, de liberté. Elle met la main sur les éléments antieuropéens, anticivilisateurs, qui menaçaient de s'agiter, et elle se les assimile, elle les absorbe, ou du moins elle les neutralise, les immobilise, en sorte qu'ils sont comme s'ils n'étaient pas.

Voilà l'œuvre nouvelle, la force que je viens de découvrir dans l'univers politique en ces derniers mois. Tu me reproches mon identité, et j'y tiens, et j'en suis fier; et tu aperçois cependant les développements, la vie de cette identité. Je possède un terme de plus, terme ascendant, et où j'arrive par le spectacle à la fois des faits, des choses, du monde, et le travail, les

faits de mon propre esprit, conduit à un degré de généralisation et d'abstraction supérieur. Pendant ces trois années, je cherchais surtout dans les éléments que j'avais sous les yeux, dans l'histoire, la solution de la crise européenne dont j'étais témoin, et dans l'histoire je ne trouvais que trois termes : révolution, conquête, coalition. Or, il y a un terme de plus, c'est la solution, c'est l'issue par le repos, le calme, l'abstention. Il y a une vie en l'Europe, en la civilisation, de conservation, de progrès lent, de continuité, qui tend à rétablir ses troubles et ses altérations par le cours même de cette vie, par une hygiène, par un certain minimum d'efforts, sans nouveautés, sans secousses et sans changements.

Sainte-Hélène? Cela est de l'antique, du moyen âge et de l'absurde. Napoléon devenant un Guillaume III, voilà le chef-d'œuvre.......

Mai 1862.

LETTRE NEUVIÈME.

I

L'acte du 15 octobre 1862 paraît être, à première vue, un acte de sage politique. Il paraît être, dans la question romaine d'abord, et, au delà de cette question, dans l'ensemble des affaires, l'annonce et la preuve d'une politique de conservation et d'apaisement. Un ministre compromis par une attitude révolutionnaire est remplacé par un ministre qui n'a jamais donné de gage qu'à une politique prudente et modérée.

II

Il faudrait cependant regarder les choses de plus près, apprécier les faits européens qui ont

précédé le nôtre. Il y en a trois : le fait d'Aspromonte du 31 août; l'apaisement des troubles du Monténégro et de l'Herzégovine à la date du 24 septembre; la violation des lois et de la constitution prussienne par M. de Bismark, le 14 courant. Le général Cialdini, Omer-Pacha et M. de Bismark sont pour moi les précurseurs de M. Drouyn de Lhuys, ainsi qu'il suit.

L'empereur poursuit un but unique, le but des conquêtes et de l'agrandissement du territoire de son empire, qu'à tort ou à raison, et bien à tort selon moi, il considère comme indissolublement uni à l'établissement et à l'avenir de sa dynastie.

Une dynastie nouvelle, une France nouvelle, une armée victorieuse et prépondérante, tel est le programme.

Ce but est le but unique et immobile de l'empereur. Les moyens seuls pour y parvenir peuvent changer, et ils ont changé.

Ces moyens, depuis 1859 et pendant les années 1859, 1860, 1861 et 1862, ont été le concours et l'alliance des forces, des éléments révolutionnaires en Europe : Italie, Hongrie, Pologne, Orient. Mais cette alliance, à l'usage, s'étant trouvée impuissante au dehors, dangereuse au dedans, vaincue là où elle avait le plus de force, à Aspromonte; vaincue en Orient, dans l'Herzégovine, dans le Monténégro, par les armes; en Servie, par la diplomatie européenne, le souverain de la France, maintenant ses pensées, ses fins et sa politique, transforme son action, ses instruments et ses alliances. Il brise son ministre des affaires étrangères, il reste indéfiniment à Rome, il se raille de l'Italie, de Victor-Emmanuel, du prince Napoléon, de M. Ratazzi, quelque peu de lui-même. Il présente au monde la figure débonnaire d'un ministre honnête, conservateur et libéral; puis, il concerte à la dérobée avec M. de Bismark

l'agrandissement mutuel de la France et de la Prusse. Au point de vue général des affaires de l'Europe et de la civilisation, la question serait donc de savoir lequel vaut le mieux d'évacuer Rome ou d'entrer à Bruxelles, lequel vaut le mieux de la révolution ou de la conquête.

III

L'an dernier, les perspectives de la politique aventurière nous offraient à discerner si les clefs de la question italienne et de Venise ne pourraient point par hasard se rencontrer à Mexico.

Cette année, nous nous demandons si les destinées de l'univers ne vont point se trouver réglées en un radeau qui, construit sur le Rhin, recevrait le roi Guillaume et l'empereur Napoléon. Mais il n'en va point ainsi. Dix-neuf

siècles, cinquante siècles de travail, de génie, de vertu, de civilisation, ont fait une telle masse en ce monde, qu'elle se tient toute seule, qu'elle vit et se développe d'elle-même, et qui la voudrait mouvoir en serait broyé.

Il n'y aura donc point de Tilsitt prussien; on se sera, au point de vue de sa convoitise, bien vainement promené d'une alliance révolutionnaire à une alliance conquérante; on aura étalé le spectacle de ses variations, de ses incertitudes et de son impassible agitation. Les esprits attentifs et politiques en feront leur profit; les élections générales de l'an prochain en seront améliorées; la liberté, en fin de compte, y trouvera seule son gain.

L'acte du 15 octobre est donc un acte salutaire, sinon dans la pensée originelle de son auteur, du moins, et au certain, dans son effet et sa réalité.

Octobre 1862.

LETTRE DIXIÈME.

Je considère le mécanisme gouvernemental et politique qui a été organisé après la révolution de 1851 comme à peu près usé. Les différents rouages sans doute en fonctionnent encore avec une apparente régularité, une force apparente; mais, en définitive, pour un observateur attentif il y a détraquement.

Ce mécanisme m'a broyé, moi et tous ceux qui, au seuil de leur vie, s'étaient dit comme les citoyens d'Amérique, d'Angleterre, de Suisse, de Hollande et de tous les pays libres, que leurs facultés seraient consacrées aux affaires publiques, à la représentation nationale. En effet, il n'y a plus eu de représentation et d'affaires que

pour un seul homme, le souverain, à peine pour le conseil des ministres, qui a pris plutôt l'attitude, le caractère, la situation administrative, que non pas réellement politique.

Toutefois cette concentration de la France en une pensée et une volonté uniques n'a pas été sans de grands résultats après les dégâts de 1848 et des trois années suivantes.

Il nous en est venu l'ordre, la sécurité, le repos : « *fundatori quietis* » lit-on à Rome sur l'arc de Constantin. Or c'est, par malheur, un fait exceptionnel dans nos annales contemporaines que nos places publiques pendant douze années sans émeute. Notre vie matérielle s'est largement développée; un grand et vrai principe civilisateur y a été introduit avec des brusqueries et des témérités d'exécution et des fautes, la liberté commerciale. Le suffrage universel s'est installé dans notre pratique et nos mœurs comme une figure, une aspira-

tion, un symbole de large démocratie qui me plaît et me paraît être d'avenir européen.

Placés en face de puissances arriérées comme la Russie et l'Autriche, nous avons brisé leur prépotence mauvaise. Les douze années passées en définitive ont donc été utiles. Je crois, à un point de vue un peu idéal, que ces mêmes douze années du bon, légal, pacifique, libre régime de 1830, auraient été plus utiles encore, mais étant donnés 1848, le caractère national et son degré d'éducation imparfait, ses défauts, étant données les conditions générales de l'Europe, l'Empire a été un bon et grand gouvernement.

Mais, depuis 1848, le *longum mortalis ævi spatium*, quinze années se sont écoulées, mais la Russie et l'Autriche n'ont plus au sein de l'Europe aucune hégémonie; rassurée au dedans et au dehors, la France aspire à revivre de sa vie,

son repos tout à l'heure lui sera pesant, vide et morne; elle veut la liberté.

Là, en effet, était et est le vice grave des institutions présentes. Il y faut servir, ou n'être pas. En douze années, pas un homme n'a été formé par elles; il y a plus : les éléments forts, vigoureux, civiques, en ont été naturellement écartés; et sans renouvellement, sans sève ascendante et rajeunissante, le gouvernement de 1852 en est bientôt arrivé à présenter des phénomènes d'impuissance et de sénilité.

Dans la politique intérieure, cela est visible. Voilà un Corps législatif qui vient à peine d'être élu, et qui déjà ne représente plus la pensée, la situation d'esprit du pays, à ce point que si demain le pays était convoqué de nouveau, cette majorité légale, qui est presque l'unanimité, deviendrait minorité. L'opposition rentrerait à la chambre avec tous les ascendants, non-seulement du talent, du caractère,

des services passés, des services à venir, de la sympathie nationale, européenne, universelle, mais encore du nombre.

Voyons le dehors. Au commencement de l'année actuelle, nous nous présentions avec une double force, l'alliance russe et les nationalités. Je t'ai dit vingt fois qu'il y avait dans cette politique une contradiction qui ne pouvait pas ne pas éclater un jour et tout rompre.

Elle a éclaté par l'insurrection de la malheureuse Pologne ; nous n'osons pas avec raison suivre, pratiquer la chimérique et aventureuse politique des nationalités. Nous restons chez nous, et nous annoncerons un jour ou l'autre que « l'ordre règne à Varsovie ». Mais comment, et après combien d'erreurs et de fautes? Nous sortons de l'alliance russo-prussienne ; en février 1863, nous y étions en plein ; nous essayons de l'alliance anglo-autrichienne : la vraie et seule alliance pour l'empire raisonnable,

pacifique, constitutionnel et viable. Puis au premier froissement (et cette forte alliance de la grande guerre d'Orient, recherchée après son abandon, avait besoin pour se cimenter à nouveau de combien de temps, de soins, de ménagements), au premier grief, nous rompons par un beau changement à vue sur le grand théâtre du Louvre. Les documents diplomatiques, et plus encore l'exposé de la situation de l'Empire nous laissaient en collaboration anglo-autrichienne ; un coup de baguette : le congrès. Un congrès ! une constituante européenne, c'est-à-dire de l'aventure, de la révolution, du *saltus*.

Naturellement les puissances sages et conservatrices refusent : le concert de 1863 est brusquement rompu, la Pologne abandonnée. Nous n'avons qu'un consentement au congrès, qui est précisément le consentement russe, et nous voilà isolés, affaiblis, impuissants.

De même donc que les élections générales de

cette année ont été la preuve que la politique intérieure de l'empire avait fait son temps et au delà, de même des événements européens prochains démontreront que l'Europe est fatiguée de notre diplomatie du seizième siècle.

Il y a longtemps que j'annonce pour l'empire un Leipzig diplomatique, auquel il a droit. Va-t-il le trouver dans les duchés de l'Elbe? Le concert anglo-autrichien va-t-il amener à lui la Russie et la Prusse pour résoudre sans nous le conflit à la manière de 1840? Les prévisions de lieux sont plus difficiles encore que celles de temps. Ce qui est certain, c'est que l'Europe ne veut pas être entamée, qu'elle ne le sera pas, que son perturbateur la fatigue, et qu'il sera ramené aux conditions générales de la paix, de l'équilibre, de la vie normale et régulière, d'un lent progrès, d'une sage liberté.

Décembre 1863.

LETTRE ONZIÈME.

J'ai, par bonheur, un idéal qui me conduit et me détermine en toutes affaires politiques.

C'est que par le mouvement naturel et vrai, spontané, de l'histoire, du génie de tous et de chacun des peuples qui constituent notre Europe, la civilisation générale en était arrivée à un haut degré, à un sommet d'intelligence, de mérite et de bien, en 1847. Non pas que toutes les conduites fussent parfaites : elles l'étaient si peu, notamment en notre pays, que j'appartenais alors très-catégoriquement à l'opposition, mais à une opposition sur les conduites, non pas sur les principes et les éléments essentiels.

Quels étaient ces éléments essentiels? Ils

étaient identiques, ainsi que cela ne peut pas ne pas être, dans les affaires générales de l'Europe et dans les affaires particulières de chaque nation. En Europe, c'était le développement pacifique, pondéré, équilibré des cinq grandes puissances, et dans l'intérieur de chacune de ces cinq puissances notables, le développement naturel, régulier, progressif et de plus en plus libéral des classes notables. Qui gagnait à cela? d'abord la civilisation en général, et puis chacun des éléments particuliers dont elle se constitue : les petites puissances, qui perdent toujours aux longues guerres des grandes, aux remaniements engagés de territoires : les races qui, dans le cours de l'histoire antérieure, avaient eu le plus à souffrir, ce que tu appelles, je crois, les nationalités.

Déjà je t'ai fait remarquer, en effet, comment la liberté générale de la grande race, l'Angleterre, était le seul et unique, mais puis-

sant et réel remède aux maux de la petite race, la race inférieure, l'Irlande. Ainsi des autres avec le temps, et de même pour la politique intérieure de chaque pays. Je ne sache pas que l'Empire, qui prétend s'appuyer sur le peuple, ait encore rien fait comme l'instruction primaire et les chemins vicinaux du gouvernement de 1830.

Le foyer s'allumait là où il le pouvait, partout où il le pouvait, et les obscurités en étaient naturellement éclairées et réchauffées de proche en proche.

Quant à ce qui s'est passé depuis, quant à ce qui se passe maintenant, nul ne le comprendra qui, n'admettant pour valable et bon le mouvement pacifique, libéral, économique, accompli de 1816 à 1847 en France et en Europe, renouvelé de 1789, ne verra, un peu selon Vico, son *Corso*, et son *Ricorso* perturbateur. Ils se sont réalisés comme analogues, mais d'une ana-

logie qui va se diminuant et s'effaçant jusque-là, que la perturbation elle-même se rapproche de la régularité et de la normalité. Je m'explique, et bien facilement.

1848, c'est une deuxième apparition des éléments révolutionnaires, ultra-démocratiques de la fin du siècle dernier. 1851, c'est 1799, rapidement suivi de 1804, et ce qui se passe aujourd'hui, aujourd'hui ou demain, c'est 1816. En d'autres termes, après la double secousse de 1848 et de 1851, reproduisant, quoique d'une manière affaiblie, les deux secousses de 1792 et de 1799, il se fait à l'heure présente d'une manière plus douce et plus affaiblie encore, mais réelle et vraie cependant, une restauration de l'ordre de choses antérieur aux perturbations de ces quinze dernières années, et le mouvement libéral, pacifique de 1847 tend à reprendre son cours régulier.

Il y a plusieurs années déjà, tu le sais, que

les lois de l'histoire m'enseignaient la nécessité de cette restauration. Je n'ai plus qu'à en constater les symptômes présents.

Au dedans, qu'a été notre discussion de l'adresse? Elle se résume tout entière, selon moi, dans le discours de l'homme de 1847, M. Thiers, posant et affirmant en face de l'Empereur et du suffrage universel, la liberté nécessaire, la liberté de 1847, en ses cinq propositions. Qu'importe qu'une majorité factice les repousse? La France les accueille, et, chose singulière, en tes glaces lointaines, tu as senti vivement ce cœur de ton pays. La page de ta lettre où tu me parles France et liberté en est peut-être le point le mieux traité. Ceci est le côté lumineux de la situation.

Au dehors, en Europe, il y a des tristesses soit au point de vue général, soit au point de vue français, mais ce qui se passe ou se passera, vaudra toujours mieux que Waterloo et Vienne.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans un isolement absolu, à cause de la défiance générale que nous avons inspirée, des soupçons universels que nous avons excités, puis les résultats de nos guerres et de nos victoires tendent à disparaître quelquefois, il est vrai, dans ce qu'ils avaient d'un peu excessif. La Russie se relève de 1855, l'Autriche et l'Allemagne se relèvent de 1859. C'est là pour moi le sens vrai des événements actuels. Mon cœur, ma commisération souffrent et se plaignent de ce qui se passe en Pologne et en Danemark. Mais ma raison considère les développements historiques de la civilisation : son dépôt a été commis à de grandes races supérieurement douées et pourvues ; de ces grandes races, deux, la Russe et la Germanique, avaient été amoindries par la Française au delà du légitime et de l'utile, la Germanique surtout. Elles reprennent leur ascendant : les duchés de l'Elbe, c'est la revanche du Milanais. L'Angle-

terre nous avait en définitive suivis, elle participe à la réaction, à la diminution. Le ministère wigh va succomber, et avec lord Derby à la tête des affaires anglaises, le monde achèvera de se remettre en ordre et conservation. Je conseillerai alors et je conseille à notre diplomatie de se montrer avisée et surtout d'exemplaire sagesse.

Février 1864.

LETTRE DOUZIÈME.

Je te remercie d'avoir pensé au voyageur. Le voyage touche à sa fin; j'arriverai à Paris peu après cette lettre, et je te demande de venir me trouver.

Ma solitude presque absolue m'a beaucoup plu; tout enfant, j'aimais son recueillement, et je l'aimerai toujours. Je repasse, je résume, je concentre, j'élimine, à la Descartes, plus avec le livre qui est ouvert en moi qu'avec tout autre. Je t'en confierais bien quelque chose, si nous ne devions causer tout à l'aise assez prochainement.

Veux-tu revoir cependant les grandes lignes

de ma politique, mes paroles ici-bas? Il y en a trois.

La première, c'est liberté, progrès, développement.

La seconde, développement pacifique et coordonné, harmonieux, de toutes les grandes forces, formes, principes de la civilisation. Or, en l'état actuel du monde, il y en a six : France, Angleterre, Autriche, Prusse, Russie, Amérique. Ce n'est point de ces six forces un équilibre inerte, c'est une évolution d'ensemble.

Mais quelle vie, quelle évolution, quelle série? C'est ici mon troisième point, aussi infaillible que les deux autres. Quelle vie possible y a-t-il donc ici-bas que par procréation, que des pères aux enfants? La civilisation d'aujourd'hui vient de celle d'hier, laquelle venait de celle d'avant-hier. La série est et ne peut pas ne pas être arithmétiquement suc-

cessive, et la politique, historique, traditionnelle.

Suis-je arrivé cependant au dernier terme de la dialectique? Non, sans doute; car quel est le principe même de la liberté, de la démocratie, du progrès? C'est qu'au fond l'âme humaine est une et indivisible : ou l'âme humaine, les éléments essentiels et nécessaires qui la constituent, les idées sont en cet homme ou elles n'y sont pas, si non il n'est pas un homme; si oui, je néglige l'accidentel, l'éphémère, le contingent, et je dis : l'individu = l'humanité.

C'est, en supprimant les développements et les preuves, ma théorie de l'identité.

Mais, s'il y a identité, je trouve l'humanité dans l'espace et je la trouve dans la durée. Ma triple formule n'est plus qu'une seule et même formule sous des aspects différents. Ce qui constitue la liberté au dedans fonde la paix au dehors et maintient, au dedans comme au de-

hors, une conservation féconde. Le mouvement vient de l'identité, comme en vient la résistance; elle est aux deux pôles du monde et le balance harmonieusement.

Novembre 1864.

LETTRE TREIZIÈME.

I

En mettant à part notre grand idéal de 1789, cette aurore qui n'est point encore devenue le jour, et peut-être les deux années 1790 et 1791, notre histoire contemporaine me paraît devoir se diviser, pour un esprit attentif, en trois périodes distinctes.

La première période commence en 1792 et finit en 1815. C'est une période de guerres et de révolutions. Elle est caractérisée par ce signe mauvais, que les forces de la France et de l'Europe jouent violemment, à l'état de nature, au lieu de jouer savamment, avec ordre et sagesse.

En 1816, le repos s'était fait. La paix et la

liberté ont régné jusqu'en 1847. Mais, si la modération elle-même est capable d'excès, on pourrait dire qu'elle les a eus à cette époque, et que la liberté était un peu étroite, la paix un peu négative. Il y avait en Europe comme une belle convalescence après une âpre maladie, plutôt que la vie féconde elle-même, avec ses développements et ses largesses.

Aussi, depuis 1848, la révolution a recommencé ; elle n'est point finie. L'ère nouvelle de la paix et de la liberté a cessé.

Cependant, dans ces quatre guerres qui ont marqué l'époque présente, ce sont toujours les plus civilisés qui l'ont emporté sur les moins civilisés. Les vainqueurs ont été : New-York en 1865, Londres en 1855, Paris en 1855 et 1859, Berlin en 1866. Les vaincus ont été la Nouvelle-Orléans, Pétersbourg et Vienne; c'est-à-dire, un état à esclaves, un état à serfs et à race slave, race inférieure aujour-

d'hui, quoique d'un grand avenir, un état à race slave et mélangée.

Seulement les plus civilisés auraient pu, auraient dû l'emporter d'une manière civilisée, et non pas par la violence et la guerre.

II

Appliquant aux questions actuelles cet aperçu général, je suis donc prussien, prussien jusqu'à Munich; et, en l'étant et en variant, je ne fais qu'obéir à une loi invariable de mon esprit, qui est d'accepter les grands faits qui s'accomplissent au sein de l'humanité, et d'y consentir.

Si j'accepte ainsi résolùment et promptement le nouvel empire d'Allemagne, tandis que j'ai tant tardé à reconnaître l'Italié, pour laquelle aujourd'hui encore je me sens peu d'entraînement, c'est qu'il y a entre les deux situations trois différences capitales.

L'Italie venait de l'empereur Napoléon, et elle l'élevait : la Prusse l'abaisse.

L'Italie excitait les sympathies et les espérances de tout le parti révolutionnaire. C'est à son occasion que j'ai vu naître cette fameuse politique, dite des nationalités, qui me rappelait le jour où j'avais vu écrit sur les Tuileries : « Palais du peuple. »

Or, en France et en Europe, ce qui est en haut doit rester en haut.

En troisième lieu, l'Italie avait soulevé et soulève une question religieuse, tandis que l'un des traits de ma politique auquel je tiens le plus, c'est qu'il n'y ait point de question religieuse, et seulement des questions politiques.

Malgré ces trois dissemblances, il y a entre l'Italie et la Prusse une ressemblance commune et grave; c'est qu'elles ont changé toutes deux la carte de l'Europe.

Or je ne veux point qu'on y touche.

Voici ma réponse en faveur de la Prusse. On avait fort imprudemment fait couler au Sud le vieux sang de l'Allemagne. Le jeune sang de cette forte et grande race s'est agité au Nord. On avait, par la conquête de la Savoie et de Nice, posé la question rhénane. On avait accru la menace en 1863, à l'occasion et sous prétexte de la Pologne, et en 1864, à propos des affaires du Danemark. La Prusse, en un sens, a donc eu en 1866 une situation de défensive.

Est-ce à dire, toutefois, que cette adhésion finale soit de ma part sans réserve et sans reproche? Tant s'en faut. Je suis persuadé qu'une civilisation supérieure aurait résolu les questions posées par des procédés qui, pour être plus lents et plus doux, n'en auraient été que plus sûrs et décisifs. Je déplore notamment cette fatalité qui, pour sauvegarder la Prusse contre la France, a frappé et écarté l'Autriche. N'oublions pas, qu'ouverte en 1848, l'ère des commo-

tions n'est point fermée encore, et que la raison de 1789 ne règle point les destinées du monde.

III

Pour la Prusse, en ce moment, deux voies sont ouvertes : la guerre et la conquête, avec le concours et l'alliance de la Russie; la paix et la liberté, avec le concours et l'alliance de l'Angleterre.

Le choix que fera l'Allemagne dépend beaucoup du choix préjudiciel que fera la France elle-même. Des questions mauvaises sont posées : la Belgique, la Gallicie. Une puissance unique peut faire qu'elles disparaissent; une puissance unique peut faire que les guerres de 1866 soient un dénouement et une fin : c'est sur l'Europe l'esprit de liberté et de paix, l'esprit de 1789, l'esprit des années 1816 à 1847, un peu plus viril et fécond qu'il ne le fut à cette

époque. Or ce n'est point ailleurs qu'en lui-même; c'est en lui-même, au contraire, et dans ses développements naturels, dans sa réelle substance, qu'il trouvera la force et l'efficacité.

Il n'y a pour la politique de certitude que dans l'histoire. Mais, deux fois en moins d'un siècle, cette histoire s'est accomplie, pour la France et pour l'Europe, avec la simplicité et l'inflexibilité d'un drame antique.

Deux fois l'esprit révolutionnaire s'est soulevé en notre pays. Deux fois il s'est incarné en une race prédestinée qui, réunissant à la fois l'ancienne force monarchique et la nouvelle force démocratique, s'est jetée sur l'Europe, pour être victorieuse d'abord, et, à la longue, par une juste et nécessaire expiation, vaincue.

Toute la différence, et elle est d'ailleurs essentielle, c'est que la civilisation, dans l'intervalle, s'est assoupli le génie du drame, et qu'à sa deuxième représentation, il s'est montré

bien plus humain dans ses différents actes : anarchie, despotisme, conquête, déclin.

A ce point que, jetant sur l'avenir mon dernier regard, j'ose espérer que nous touchons au seuil, sans nouvelle crise européenne.

Novembre 1866.

CHAPITRE V

LETTRE POUR LA PAIX

LE LUXEMBOURG A LA BELGIQUE

1867

LETTRE POUR LA PAIX

LE LUXEMBOURG A LA BELGIQUE

(Extrait du journal la *Presse*, avril 1867.)

Monsieur le Rédacteur,

Les intérêts permanents de la société française et européenne sont : la paix et la liberté. Ces intérêts appellent d'autant plus nos sollicitudes et nos préoccupations, qu'ils ont subi, dans ces dernières années, plus d'épreuves.

Il y a certainement, à l'heure présente, une aspiration unanime des intelligences, des capi-

taux et du travail, vers la politique de la paix.

Toute cette politique, raisonnable, utile, nécessaire, va-t-elle succomber en un petit coin du monde, en un petit espace peuplé de 200,000 habitants : le Luxembourg? Là, entre Trèves et Metz, ces deux grandes existences, ces deux grandes forces, la France et la Prusse, vont-elles se heurter en une lutte suprême et fatale?

Tout récemment encore, il y avait à Luxembourg un état de choses mixte : le grand-duché, membre du Zollverein et de la Confédération germanique, appartenait en même temps au roi de Hollande, comme grand-duc.

La Confédération germanique s'est dissoute. Le roi grand-duc a opéré ou opère une cession de ses droits. Il laisse volontiers échapper de ses mains le duché. A qui donc écherra-t-il en partage? Auquel de ses deux puissants voisins sera-t-il attribué ?

Telle est la question posée.

En cette affaire, la grandeur de mon pays serait-elle donc en jeu? Au lendemain de deux guerres glorieuses; dans cette phase de notre histoire où nous avons ouvert pour le genre humain ce livre de 1789, qui n'est point fermé encore; après quatorze siècles de dévouements et de splendeurs, après avoir donné à l'humanité son âme tout entière, la France en arriverait-elle aujourd'hui à voir d'un œil jaloux ce qui s'accomplit au delà du Rhin? Pourquoi n'y reconnaîtrait-elle pas ce qui est en vérité le développement, ou plutôt l'achèvement d'une œuvre nationale, l'application d'une loi historique, l'assimilation, la fusion d'éléments jusqu'ici épars, mal définis, mais homogènes en principe? Pourquoi mentirait-elle ainsi à son propre génie?

Qu'il faille déplorer les moyens employés, qu'il y ait beaucoup à condamner dans la con-

duite de la Prusse, je le reconnais; mais quelle grande œuvre humaine n'a point ses erreurs et ses fautes?

Je veux oublier le passé. Je veux ne considérer que l'avenir et les garanties de contrôle de liberté que l'esprit allemand ne peut manquer d'apporter à son édifice national.

Quel est en ce moment l'état des choses? Il serait inutile de chercher à le dissimuler. La copossession du Luxembourg par la Prusse et le roi de Hollande n'est qu'apparente; ce dernier, agissant en sa qualité de grand-duc propriétaire, a cédé ses droits à la France; mais la cession n'est encore ni avouée d'une part, ni reconnue de l'autre. De là, confusion dans le présent, danger pour l'avenir.

Il faut que cette situation cesse.

La France ne veut pas de conquête. Elle ne veut que le développement de ses libertés intérieures, le développement de sa richesse natio-

nale. Elle est, et elle doit être la protectrice désintéressée de la justice et du droit, des États faibles que menaceraient d'ambitieux voisins.

Qu'y a-t-il à faire? Les traités de 1839 sont invoqués; ils fournissent, en effet, aux puissances signataires et à toutes les parties intéressées, des moyens d'apaisement et de conciliation. Ces traités ont réparti des territoires après de longues et vives contestations. Ils ont attribué à la Hollande une portion du Limbourg et du Luxembourg. La Belgique aussi a eu sa part, et sa part notable, de ces deux provinces. Puis les grandes puissances, l'Europe, se sont portées garantes et cautions des délimitations convenues.

Aujourd'hui la portion hollandaise du Limbourg est attribuée en propre à la Hollande et complétement séparée de l'Allemagne. Pourquoi le Luxembourg continuerait-il à en faire

partie? Pourquoi cette terre, qui n'est point allemande, ne suivrait-elle pas cette autre portion de la province qui déjà, en 1839, a été unie à la Belgique? Pourquoi la ville de Luxembourg ne suivrait-elle point la condition d'Arlon, de Bastogne, de Marche et de Neufchâteau? En se dissolvant, la Confédération germanique a laissé aller Maëstricht en propre à la Hollande. Pourquoi ne laisserait-elle pas aller Luxembourg en propre à la Belgique?

Il peut y avoir du vrai dans la théorie des grandes agglomérations; ce n'est point ici le moment, pour moi, d'en discuter longuement. Mais il y a aussi du vrai dans le respect et le maintien des petits États. Leur mission traditionnelle a toujours été d'empêcher les chocs entre les grands; c'est surtout au moment où les chocs paraissent menaçants en Europe, qu'il est utile, dans un intérêt de concorde et d'union, de les protéger.

La Prusse agirait mieux en accomplissant ses promesses, et en rétrocédant au Danemark les éléments danois qu'elle détient encore au mépris de la foi jurée et des traités; elle ferait mieux d'évacuer la forteresse de Luxembourg que de compromettre ses succès passés par je ne sais quelle attitude de prépotence, que l'Europe n'a jamais longtemps supportée.

N'y aurait-il pas dans cette combinaison, pour l'Angleterre, protectrice naturelle de l'Escaut et du Zuyderzée, l'occasion de renoncer à l'attitude d'effacement, de dédain apparent qu'elle affecte depuis quelque temps dans les affaires du continent? Pourquoi ne se porterait-elle pas garante de cette nouvelle attribution des territoires en litige? N'y aurait-il pas là, pour elle, un rôle à prendre en Europe?

Il aurait mieux valu assurément que la question ne fût pas posée; mais, puisqu'elle l'est, je l'accepte, et j'en appelle, pour la résoudre, en

France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Prusse et dans le monde, à toutes les inspirations protectrices de la paix, du travail et de la liberté.

CHAPITRE VI

LETTRE CONTRE LE PLÉBISCITE

1870

LETTRE CONTRE LE PLÉBISCITE

A

M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL LA PRESSE.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne réponds jamais aux articles des journaux. L'estime particulière que j'ai pour votre feuille et l'importance de la question m'engagent à une exception.

Dans votre numéro de ce jour, vous me nommez parmi les membres du centre gauche qui se seraient prononcés en faveur du plébiscite. Je crois que dans cette énumération vous avez été inexact en ce qui concerne plusieurs de mes collègues et amis politiques. Dans tous les cas,

votre erreur vis-à-vis de moi est complète, et je vous prie de vouloir bien la réparer par l'insertion de cette lettre.

Je ne puis admettre de plébiscite que dans les conditions et dans les termes de l'article V de la constitution, c'est-à-dire « après délibération du Corps législatif et du Sénat, sur la proposition des ministres ».

Quant au plébiscite actuel, qui contient en lui-même le principe absolu de tous les plébiscites futurs, je le considère comme la négation et la contradiction du gouvernement parlementaire.

Je suis profondément dévoué à ce gouvernement, qui, dans les conditions présentes de la civilisation en France et dans le monde, me paraît le gouvernement nécessaire.

De là ma résolution, que vous m'avez obligé à rendre publique, de ne point participer au vote du 8 mai, et de m'abstenir.

NOTE C

LE CENTRE GAUCHE

Le plébiscite de mai 1870 a été la ruine des espérances et des efforts de la réunion parlementaire dite le Centre gauche.

Au moment où mes amis et moi fondions cette réunion en novembre 1869, j'avais publié cette note, que je crois utile de reproduire à titre de document historique.

1. En Amérique, en Angleterre, dans tous les pays libres, la condition primordiale d'une liberté régulière et progressive, c'est l'existence et la constitution des grands partis. Ils sont les organes nécessaires de la vie politique.

2. En France, et sous l'Empire, jusqu'à ces derniers temps, les grands partis politiques

n'existaient pas. La gauche était une réunion insuffisante, d'abord de cinq, puis de quinze députés. Le tiers-parti, beaucoup plus nombreux, était plus insuffisant encore, puisqu'il était composé d'honnêtes gens qui n'avaient que des aspirations indécises et confuses, plutôt des conseillers généraux, en quelque sorte, que de véritables députés.

3. La gauche vient de se constituer, et, prenant son point d'appui sur elle, le centre gauche vient de se constituer aussi.

Les membres qui le composent sont enfin sortis des formules vagues et incomplètes. « La liberté sans la révolution, la liberté avec l'Empire. »

M. le comte Daru, qui en est dès à présent le véritable chef, en a donné la formule nette et précise le jour où il a dit : « Ce que nous voulons, c'est l'Empire entouré d'institutions parlementaires. »

4. Le centre gauche prend ses origines dans les trois millions cinq cent mille voix contre quatre millions cinq cent mille qu'aux élections dernières les candidats indépendants ont obtenues contre les candidats officiels.

Il s'appuie sur l'interpellation de juillet et sur le sénatus-consulte de septembre, entendant poursuivre tous les développements que ces actes comportent, et le premier de tous, c'est que, dans la réalité des institutions, des lois et des faits administratifs, le gouvernement personnel disparaisse et soit couvert par un ministère efficacement et réellement constitutionnel.

De là la demande d'interpellation qui a été et a dû être, dans la session actuelle, son premier acte.

5. Les fondateurs et les adhérents du centre gauche sont, dès à présent, au nombre d'environ cinquante députés.

Ce groupe d'hommes intelligents et résolus,

désintéressés, s'accroîtra tous les jours, soutenu comme il l'est, et comme il le sera, par l'opinion publique, par l'irrésistible force des choses.

CHAPITRE VII.

DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE

1870

DE LA

REPRÉSENTATION NATIONALE

PRÉFACE

Le *Courrier de la Lozère* a publié sous ce titre : *De la Représentation nationale,* trois articles importants ; à la demande qui nous en a été faite, nous les reproduisons.

Le sujet qu'ils traitent est avec celui de la défense nationale le plus grave qu'il puisse y avoir pour toute âme française.

Selon nous et à vrai dire, ce double sujet de la défense et de la représentation n'en constitue

qu'un seul et même, qui nous paraît indivisible.

Car nous croyons que le mot célèbre « faites de la bonne politique et je ferai de bonnes finances » ne s'applique pas seulement aux finances et à l'économie publique, mais encore à l'administration, à la diplomatie, à la justice, et surtout à la guerre, pour qu'elle soit bien conduite et victorieuse.

En d'autres termes, toutes choses chez un peuple viennent de son ressort intérieur, et nous croyons, dès longtemps, que ce ressort est et doit être la liberté.

PREMIER ARTICLE.

(Extrait du *Courrier de la Lozère* du 15 décembre 1870.)

Nos principes politiques sont connus : ils ont été exprimés et résumés un jour à la tribune nationale par M. Thiers, dans ces fortes et simples paroles :

« Pour tout homme de bon sens, pour tout « honnête homme, le gouvernement légal du « pays est toujours digne de tous ses respects. « Nous n'avons jamais conspiré, nous ne cons- « pirerons jamais. Chaque jour, nous ferons de « notre mieux pour que les affaires du pays « s'accomplissent régulièrement et bien. »

Cette politique a toujours été et sera toujours la nôtre.

Sous l'Empire, nous n'avons rien fait pour

amener sa chute, et si nos conseils, au contraire, avaient été suivis, nous croyons qu'elle aurait pu être évitée ; car nous avons été les adversaires constants de la guerre, les partisans actifs de la liberté.

De même, nous avons reconnu et nous reconnaissons le gouvernement de la défense nationale. Mais en même temps, nous lui avons demandé de convoquer les électeurs et d'appeler auprès de lui une Assemblée. Nous venons aujourd'hui et de la manière la plus formelle, la plus péremptoire, le lui demander une dernière fois.

C'est une maxime de notre droit public depuis 1789, que la nation est souveraine. Cette souveraineté, qu'elle ne peut exercer directement et par elle-même, est et doit être déléguée à une assemblée, à laquelle appartiennent le pouvoir, et, en toute chose, en toute matière, le premier comme le dernier mot.

Or, si tels sont les principes, plus les circonstances sont graves et difficiles, plus la crise est intense, et plus il est nécessaire de s'attacher aux principes, de chercher et de trouver en eux la force et le salut.

Ce n'est point là d'ailleurs qu'est la contestation ; l'on avoue volontiers qu'on a eu tort de ne point réunir les électeurs, soit en septembre, soit au plus tard le 2 octobre, mais on objecte en même temps qu'il y a aujourd'hui impossibilité.

Si, pour des élections, il y a en effet impossibilité, si, pour une Assemblée nationale, il y a certainement nécessité et urgence, à défaut d'une assemblée nouvelle, réunissez donc au siége du gouvernement, à Bordeaux, une assemblée ancienne qui, appelée par vous, convoquée par vous, soit et représente la France ; car, en vérité, qu'il s'agisse de la paix ou de la guerre, on se demande à l'heure actuelle : où est la France ?

Convient-il d'évoquer l'ancienne Assemblée constituante de 1848? Convient-il d'évoquer l'ancienne Assemblée législative de 1849? Ou, n'y a-t-il pas une assemblée encore, qui se retrouverait plus facilement et plus vite, et dont il ne faut point oublier que le dernier acte a été, dans la journée du 4 septembre, de voter à la presque unanimité la déchéance?

Cet acte est irrévocable, et nul apparemment ne songe à y contredire et à le contester. « Le gouvernement, a dit M. Thiers dans sa note aux puissances, qui vient de précipiter la France dans l'abîme d'une guerre follement résolue, ineptement conduite, a pour toujours terminé à Sedan sa funeste existence, et sera pour la nation française un souvenir de honte et de douleur... Les efforts que j'ai tentés pour rendre à ma patrie les bienfaits de la paix, de cette paix qu'elle a perdue, non par sa faute, mais par celle d'un gouvernement dont l'existence est la seule faute

de la France, car c'en est une bien grande, bien irréparable de s'être donné un tel gouvernement, et de lui avoir, sans contrôle, abandonné toutes ses destinées. »

Ces paroles sont acquises à l'histoire; et, de même que par un consentement et un aveu unanimes, la dernière séance de la Chambre avait été tenue sous la présidence de M. Thiers, de même et certainement sa première séance serait encore tenue sous sa présidence par acclamation.

Au nom du gouvernement de la défense nationale et avec cette présidence, le bureau de la Chambre pourrait être complété, les commissions organisées, les rapports sur la situation et sur tous les services publics rédigés et déposés, discutés.

De plus, et d'un commun accord entre les deux pouvoirs exécutif et législatif, il pourrait être pourvu aux ministères qui n'ont point actuellement de titulaires hors Paris.

Les désignations à cet égard seraient faciles, soit parmi les représentants de l'ancienne gauche, soit parmi les représentants de l'ancien centre gauche.

Nous nommerons seulement pour fixer l'esprit par quelques énonciations :

MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, Bethmont, Grévy, d'Andelarre, Brame, Buffet, Daru, Durfort de Civrac, Kolb-Bernard, Martel, Plichon, de Talhouët. Pourquoi ne pas y joindre, à titre d'union et de commune entente, de dévouements unanimes, en dehors de l'Assemblée : MM. Ancel, d'Audiffret-Pasquier, Benoist d'Azy, de Broglie, Decazes, Dufaure, de Larcy, Victor Lefranc, de Lasteyrie, de Lavergne, Moulin, Casimir Périer, Pouyer-Quertier, de Rémusat, Saint-Marc-Girardin, Vitet, et parmi l'ancienne majorité, tant d'esprits distingués et laborieux, appréciés à juste titre par l'opinion publique; car, à bien dire, nous ne voulons plus rappeler les

anciennes divisions, et nous sommes convaincus que la Chambre se réunirait tout entière en un seul et unique parti de la défense nationale.

En terminant ces réflexions qui nous sont inspirées par notre seul dévouement au bien public, nous demandons à M. Gambetta, qui est juriste, la permission de nous adresser directement à lui et de lui dire ceci :

Nous n'avons nullement perdu de vue le décret de dissolution du Corps législatif, et nous acceptons ce décret, mais nous l'acceptons dans les termes de la loi : *Una quæque res eodem modo dissolvi debet quo fuit colligata.* La dissolution de l'ancienne Chambre, élue par le suffrage universel, n'est possible, valable, régulière, que par le suffrage universel lui-même, c'est-à-dire par de nouvelles élections et par une Chambre nouvelle.

De là cette alternative nécessaire et stricte du

droit : ou la réunion des électeurs et de l'assemblée nouvelle, ou la réunion de l'ancienne assemblée, du Corps législatif.

DEUXIÈME ARTICLE.

(Extrait du *Courrier de la Lozère* du 22 décembre 1870.)

A la date où nous écrivons, l'année s'achève, année fatale, et en s'achevant, elle terminera une période de quatre mois pour le gouvernement de la défense nationale.

Or, dans notre histoire contemporaine qui a été marquée par le passage aux affaires et au pouvoir de plus d'un gouvernement provisoire, jamais aucun de ces gouvernements, d'origine et de nature diverses, n'avait pensé à prolonger aussi longtemps sa tâche, à assumer sur lui une aussi grave, une aussi lourde responsabilité : il y faut la nation.

Dans cette histoire, l'une des époques les plus funestes a certainement été, au retour de l'île

d'Elbe, le gouvernement dit des cent jours. Eh bien ! l'empereur Napoléon Ier, qui luttait avec l'Europe entière, coalisée contre lui, n'a pas hésité un seul instant à convoquer une chambre des représentants, librement élue par le pays. Comment la République pourrait-elle se refuser à de libres élections, là où elles ont été faites et consenties par Napoléon, faites et consenties de même au milieu des luttes les plus terribles par Washington, par Lincoln, par l'Angleterre ?

Une assemblée est donc nécessaire ; nous croyons l'avoir démontré d'une manière certaine, péremptoire, irréfutable. Nous avons ajouté qu'il pouvait y avoir une option, une alternative entre la réunion d'une assemblée nouvelle et la réunion de l'ancienne assemblée. Nous acceptons l'une et l'autre ; mais il nous faut ou la première ou la seconde, et en faveur de cette dernière, en faveur du Corps législatif,

il y a certainement d'excellents motifs et de plausibles raisons.

M. Thiers, dans sa note aux représentants des grandes puissances, en date du 9 novembre, a exposé comment il avait demandé un armistice de 25 à 30 jours, et comment la durée de cet armistice avait été motivée « par les délais qu'entraîne la formation d'une assemblée. » Ces délais ici disparaîtraient. Du moment que la décision du gouvernement de la défense nationale aurait été prise pour appeler auprès de lui le Corps législatif, cette décision pourrait être presque immédiatement exécutée. En un pays voisin, on a pu dire que le temps était de l'argent; il est certain qu'aujourd'hui il est de l'or; il est bien plus, il est du sang.

Qui dit élections, dit exercice de la souveraineté pour un peuple. De là, la difficulté de les faire dans les départements occupés par l'ennemi, à moins que ce ne fût par cette tolérance,

qu'au dernier moment, M. de Bismark nous avait accordée dans les négociations de Versailles, et qui fut, avec une noble fierté, repoussée par M. Jules Favre. Dans les termes de notre proposition, nous nous en tenons à l'attitude de notre ministre des affaires étrangères, vice-président du gouvernement : nous n'avons aucune concession à demander ou à recevoir de l'ennemi.

Nos députés arriveraient donc de tous les départements de la France, et notamment de l'Alsace et de la Lorraine. Avec quelle faveur, quelles vives sympathies, ne seront pas reçus ces derniers! Quelles acclamations ne les accueilleront pas! Quelles manifestations nationales n'éclateront pas! Il y aura comme un nouveau serment du jeu de paume, et à la suite, que pourra-t-il advenir de ces outrageantes paroles de M. de Bismark sur les portions allemandes de la France? L'intégrité de notre sol,

qui est et doit être notre grande, notre principale préoccupation, serait, à coup sûr, plus que jamais affirmée et assurée. Matériellement perdus pour un jour, Strasbourg et Metz, à la face de la France et de l'Europe, de la civilisation du genre humain tout entière, seraient moralement retrouvés pour les siècles.

Dans une situation politique déterminée, il y a toujours des réalités et des apparences, des corps vivants en chair et en os, et de vains fantômes.

Le fantôme ici qui pourrait tromper et troubler, qui pourrait empêcher les résolutions utiles et salutaires, c'est le gouvernement déchu. On peut craindre qu'il y ait des rapports intimes et nécessaires entre le rappel de l'ancienne Chambre, et nous ne savons quel impossible et chimérique rétablissement de l'Empire. Nous l'avons dit et nous le répétons : le dernier acte de l'ancienne Chambre, dans la journée du di-

manche 4 septembre, a été de voter à l'unanimité la déchéance. Cette déchéance est irrévocable. Tout ce qui a pu s'accomplir ou se révéler depuis l'a confirmée et scellée.

Les réalités, au contraire, ce sont les nécessités impérieuses d'appeler une assemblée auprès du gouvernement, de l'appeler aussi promptement que possible, d'y réunir les représentants de nos départements, de tous nos départements, qu'ils soient libres, occupés ou convoités.

La vérité, le patriotisme, c'est de sauver la France avec le dévouement et le concours de tous les Français.

TROISIÈME ARTICLE.

(Extrait du *Courrier de la Lozère* du 29 décembre 1870.)

Dans les précédents articles, nous avons déterminé et exprimé en notre matière le droit.

Il est visible, il est éclatant comme la lumière elle-même du jour. Convoquer les électeurs et réunir auprès du gouvernement de la défense nationale, qui n'est et ne peut être que le pouvoir exécutif, une assemblée représentative du pays, de ses intérêts, de ses volontés, de sa souveraineté.

Mais si le droit s'impose par lui-même, son exercice peut être ajourné ou suspendu à cause des événements et des nécessités de la situation. Alors se présentent les expédients. Nous avons indiqué le nôtre; il n'est pas le seul, il y en a

plusieurs, et nous devons aujourd'hui les comparer et les discuter, pour mieux choisir.

Dès les premiers jours de la révolution, on a prêté à l'esprit le plus judicieux peut-être et le plus net, le plus modéré du gouvernement, au ministre des finances, M. Ernest Picard, l'avis et la pensée de convoquer sous le nom de consulte d'État, c'est, nous le croyons, le terme qui a été employé, une assemblée non point élue, mais nommée qui, malgré cette origine, aurait apporté ce que toutes les assemblées renferment en elles-mêmes, la délibération, la discussion, le contrôle et la représentation des différents principes, des différents intérêts, l'image, pour effacée qu'elle soit, du pays.

On a agi ainsi pour les départements et pour les communes; on a eu bien soin en prononçant, à tort selon nous, à grand tort, la dissolution des conseils municipaux et des conseils généraux, de les remplacer par des commissions re-

présentatives. Que du moins en soit-il fait de même pour la nation; avec cette réserve d'ailleurs, cette garantie nécessaire, de n'appeler dans la Consulte d'état, que des représentants et des délégués précédemment investis de la confiance des populations, élus par le suffrage universel.

Nous le répétons, sans pouvoir l'affirmer avec certitude, cette combinaison politique a été attribuée à M. Ernest Picard, et pour employer des expressions vulgaires, mais qui rendront précisément notre pensée, notre jugement : cela vaut mieux que rien.

En ce qui nous concerne, nous croyons plus utile, plus convenable, plus opportune, la convocation pure et simple de la dernière assemblée élue par le suffrage universel, du Corps législatif.

Nous savons apparemment dans ce département de la Lozère, aussi bien et mieux que

personne en France, combien la candidature officielle a lourdement pesé sur les libres et spontanées inspirations des électeurs. Mais nous savons aussi par quels efforts, par quels dévouements, par quel patriotisme la candidature officielle a pu être vaincue et repoussée, combien ces efforts vigoureux et ces dévouements touchants, plus rares d'abord, sont devenus plus nombreux, à ce point qu'un tiers déjà de l'ancienne Chambre appartenait aux élections indépendantes. De telle sorte que cette minorité considérable, devenue certainement majorité à la lumière des événements et sous les enseignements de nos épreuves, constituerait dans les circonstances actuelles une représentation réelle et vraie du pays.

Dans tous les cas, et quelque altéré ou diminué qu'on le suppose, le suffrage universel se trouve encore aux origines mêmes du Corps législatif, tandis qu'il n'existe plus à aucun degré

pour la Consulte d'état. Elle n'émanerait que du seul pouvoir exécutif. Or, quelle que soit la déférence que nous ayons témoignée et que nous témoignerons au gouvernement qui, dans les circonstances les plus douloureuses de notre histoire, a assumé la responsabilité du pouvoir, toujours y a-t-il un principe qui lui est antérieur et supérieur, le pays, le suffrage universel.

A une Assemblée nommée, nous préférons donc, et de beaucoup, une Assemblée élue.

En dehors de cette dernière, les désignations prêteraient trop à la faveur, à l'arbitraire; on perdrait alors le principal avantage peut-être qu'il y ait dans la réunion d'un Parlement, cette présence et ce concours naturels, réguliers, légaux des représentants de tout notre territoire, de tout notre sol, qui par leurs déclarations nationales et leurs professions de foi patriotiques en affirmeraient l'intégrité, l'indivisibilité.

N'oublions jamais la réponse de M. Jules

Favre : « pas un pouce de notre territoire. » Il doit être sauvé par notre sang et par nos armes, il doit être sauvé aussi par notre parole et notre verbe retentissant et se propageant du haut de la tribune française dans l'univers entier, dans toute province, toute commune, toute famille, toute âme qui a le sentiment du droit et de la justice, de la vie des nations, part intime et substantielle de la vie de l'humanité.

Une seule objection nous a été faite, c'est qu'en dehors du Corps législatif, il y a bon nombre de représentants élus à d'autres époques, écartés par le gouvernement déchu à cause de leur caractère même, de leur indépendance, de leurs lumières, dont la coopération dans la crise actuelle serait des plus précieuses, des plus nécessaires.

Nous répondons de la manière la plus simple que rien ne s'oppose à ce que tant d'hommes éminents en dehors de l'ancienne Assemblée

soient mis en situation de servir leur pays ; qu'ils soient par le pouvoir exécutif recherchés, désignés et réunis comme en un conseil d'État, comme en une seconde Chambre.

Nous revenons ainsi à la donnée politique de M. Ernest Picard pour l'accorder avec la nôtre, mais en la lui subordonnant.

De la sorte, nous n'avons point le droit sans doute ; peut-être les circonstances demandent-elles qu'aujourd'hui sa face auguste soit voilée dans le deuil universel. Mais dans tous les cas et sans élections, sans préoccupations de l'opinion, sans aucun pacte avec l'ennemi, comme celui qui nous était consenti dans les négociations de Versailles, par un acte simple, facile, exprès du gouvernement de la défense nationale, nous avons auprès de lui, à Bordeaux, une représentation de la nation.

Cette représentation se constitue de deux assemblées : une Assemblée nommée parmi

d'anciens représentants du peuple par le pouvoir exécutif, et une Assemblée élue à une autre époque, mais élue par le suffrage universel de la France.

CHAPITRE VIII

LETTRE POUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX

1871

LETTRE

POUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

(Extrait du *Courrier de la Lozère* du 8 janvier 1871.)

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le droit a dit : « *Una quæque res eodem modo dissolvi debet quo fuit colligata.*

Dans ces termes, les Assemblées élues par le suffrage universel pour représenter la commune, le département et la nation ne peuvent être légalement dissoutes que par le suffrage universel lui-même, c'est-à-dire par de nouvelles élections.

Jusque-là les élections anciennes, quoi qu'il en soit des candidatures officielles et de la pression du gouvernement déchu, demeurent efficaces et réelles. La France a donné aux conseils municipaux, aux conseils généraux et au Corps législatif des pouvoirs que peut seule leur enlever et révoquer la France.

Je demande donc un appel au suffrage universel : aussi longtemps qu'il n'aura pas été fait, je déclare protester contre la dissolution des Assemblées élues par le peuple qu'a prononcée la dictature, et j'affirme leur existence d'après le droit et la loi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHAPITRE IX.

L'HISTOIRE

1871

L'HISTOIRE

I

Il existe certainement un idéal de la civilisation et de tout le labeur humain, que j'appelle la continuité.

Elle consiste en ceci : qu'il y ait pour chaque peuple, soit dans sa politique intérieure, soit dans sa politique extérieure, une compréhension générale des différentes classes, des différentes races, des différentes nations et de leurs variétés indéfinies ; un respect pour tous et pour chacun des principes qui constituent les sociétés et les âmes, l'existence de l'humanité ; une vo-

lonté d'accords amiables et d'universelles ententes; une commune concorde.

Une trame qui se déploie sur l'univers, et dont les années, les provinces, les siècles, les nations, comme d'infatigables ouvrières, tissent incessamment la vaste étendue, où les révolutions et les guerres ouvrent de profondes et larges déchirures, que réparent ensuite la paix, la liberté, l'ordre : telle est l'image exacte de la continuité.

Cette grande politique, plutôt entrevue et aperçue par de rares esprits et à des époques heureuses et prédestinées de l'histoire, que pratiquée d'une manière certaine et définitive dans les faits, les institutions et la vie du monde, est donc, je le répète, plutôt qu'une réalité, un idéal.

Il est apparu à l'aube de 1789. Nous l'avons retrouvé après la longue et terrible perturbation de la première révolution et du premier

empire, depuis 1816 jusqu'en 1847. Puis la perturbation une fois encore a dévasté l'Europe; mais elle prendra fin, et il y aura un troisième retour de cette politique de la paix et de l'équilibre entre les nations, de l'équilibre et de l'accord entre les principes, les idées, les intérêts, les classes, les partis de chaque nation. Il importe que le progrès et le bien s'accomplissent sur la face entière du globe par la concorde, la discussion, la parole : la parole qui, se continuant d'âge en âge et de peuple en peuple, dans la durée comme dans l'espace, est et constitue le discours du genre humain, en d'autres termes, la civilisation.

II

Ce que je veux constater aujourd'hui, c'est qu'il y a au fond de l'œuvre humaine une telle

puissance et une telle inaccessibilité, qu'elle échappe et résiste à toutes les entreprises, à tous les troubles, à toutes les vicissitudes. Le progrès, sans doute, s'accomplit éminemment par les développements successifs et lents, réguliers, pacifiques; mais alors même que sévissent les révolutions et les guerres, elles n'atteignent que les apparences et les surfaces des choses: les réalités demeurent inébranlables à leurs attaques et à leurs coups.

Au delà des nuages et des tempêtes d'un jour, il y a cependant comme un éternel et immobile firmament de la civilisation.

Quelle époque a été plus tourmentée, plus agitée que celle qui a commencé en 1848, et qui dure encore? Que d'entreprises en France et en Europe de la force et du hasard! Que d'aventures vaines et déraisonnables! A de certaines heures, en vérité, il y a eu comme un délire du monde, et cependant il avançait et progressait.

Cherchons et déterminons, au milieu même de ces révolutions et de ces guerres, quels sont les principes salutaires et les faits favorables qui ont pu advenir.

Il y a un premier principe qui est la négation formelle de la révolution et de la guerre, c'est-à-dire de la force, et qui a cependant fait son apparition comme le dieu antique, au milieu des tempêtes qu'il devait dominer et abaisser : c'est qu'il n'y a plus, qu'il n'y aura plus de conquêtes au sens où l'avait jusqu'ici entendu et admis l'histoire, qui a tellement retenti de ce mot douloureux. Deux termes existaient indivisibles : un point de départ, la guerre, et un but, la conquête. De ces deux termes, le progrès supprime le second, en attendant qu'il ait pu atteindre jusqu'au premier, mais que dès alors et par cela même il a singulièrement réduit.

On se souvient encore de ces discussions du congrès de Vienne, lorsque les arbitres de l'Eu-

rope s'adjugeaient l'un à l'autre un million ou un demi-million d'âmes. La chose, un peu plus tard, et le mot avaient fait scandale. Aujourd'hui il y a un nouveau principe de droit public : c'est que ces âmes autrefois attribuées et partagées s'appartiennent à elles-mêmes : que les territoires ne peuvent plus être considérés comme des territoires, des cours d'eaux, des vallées, des plaines et des montagnes, des choses.

Ils ont été transformés, cultivés, bâtis, civilisés par le travail de l'homme. Entre la nature et lui, il s'est fait une union féconde, indissoluble. Il lui a donné comme une partie de son âme : elle est une personne, et pour ainsi passer d'une nation à une autre, il faut son consentement, le consentement des populations.

Le partage de la Pologne serait aujourd'hui une impossibilité absolue. Milan et Venise italiennes se sont réunies à l'Italie comme Hanovre et Dresde allemandes se sont réunies à l'Alle-

magne, et ce n'est certes pas de nos jours qu'on aurait pu former un seul et même peuple des Flandres et du Hainaut à la Frise et au Groningue.

La civilisation contemporaine est donc chrétienne et spiritualiste. C'est au moment où elle s'écarte le plus des principes du spiritualisme et du christianisme qu'elle doit les reconnaître. Alors même qu'elle veut nier et qu'elle nie, il faut qu'elle affirme.

La force s'est déchaînée, elle paraît toute-puissante : elle doit s'incliner devant la raison, devant la pensée.

III

Que l'axe du monde se déplace, que des régions du Sud, qui les premières ont doté l'Europe des lettres, des arts et de la lumière, la

civilisation s'établisse aujourd'hui vers le Nord, cela est incontestable.

A la suite de la longue commotion présente, qui a duré vingt-trois ans, Paris, Vienne et la Nouvelle-Orléans ont été vaincus : les destinées de Saint-Pétersbourg et de Londres sont demeurées les mêmes; New-York et Berlin ont remporté la victoire et la palme.

Mais lorsque je parle de vainqueurs et de vaincus, est-il bien sûr qu'il y ait encore des vaincus, et une loi nouvelle de l'histoire n'apparaît-elle point dans les derniers événements?

Jusqu'à ce jour la civilisation, comme un flambleau, passait de main en main, et malheur à celui qui n'avait su l'entretenir et le garder! Il ne devait plus jamais revoir ni sa douce lumière, ni sa vivifiante chaleur. De l'Orient à la Grèce, de la Grèce à Rome, de Rome à l'Europe, il y a toujours eu transmission sans exception et sans retour. C'était devenu comme une maxime pour

les historiens que les peuples tombés ne se relèvent jamais : maxime impitoyable et vraie peut-être, mais dont le règne touche à sa fin.

Sans doute de tant d'événements, et après un tel trouble du monde un enfantement a eu lieu, et il s'est créé comme une primauté au centre du continent européen; mais en même temps deux nations, que l'on croyait disparues sous le poids de la conquête et de la domination étrangère, se sont retrouvées; je veux parler de l'Italie, je veux parler de la Hongrie. Il y a là un fait nouveau et comme un miracle de la politique. Même à l'époque des guerres et des troubles, elle n'élèverait plus uniquement un vainqueur et un dominateur, un Charles-Quint, un Louis XIV, un Napoléon; mais elle se généraliserait et se communiquerait, sinon à tous encore, du moins à plusieurs, parce qu'il y a en elle une abondance plus généreuse, une bienfaisante et large fécondité.

« De la grandeur et de la décadence » a dit Montesquieu. J'aperçois le jour où il n'y aura plus de décadence pour les nations dont le front a été illuminé du signe de la croix et de la civilisation, le jour où la grandeur de chacune sera la grandeur de toutes; et il plaît à ma raison d'affirmer, au moment des commotions les plus profondes du monde, sa béatitude et son repos.

IV

Je veux monter sur un sommet et revoir cette méditation.

J'ai défini et j'ai opposé l'une à l'autre deux politiques : la politique des révolutions et des guerres, la politique de la paix, de l'ordre et de la liberté. La première est le mal, la seconde est le bien et l'idéal, la loi.

Cette loi du domaine philosophique est descendue, a été proclamée et plus ou moins pratiquée dans le domaine politique, la première fois pendant les années 1789, 1790 et 1791 ; la seconde fois, de 1816 à 1847. L'avenir lui appartient.

Deux fois aussi la loi a été enfreinte et contredite par les grandes perturbations de la première révolution et du premier empire, de la seconde révolution et du second empire. Mais ce que j'ai recherché et signalé, c'est qu'il y a en la substance même de l'humanité une telle puissance qu'elle a pu prospérer et grandir, se développer, alors même qu'elle n'accomplissait pas ses préceptes et qu'elle se plaçait, par imprudence et passion, en dehors des voies droites et régulières, de la vérité et du bien. Sans doute, pendant la république comme pendant l'empire, l'évolution générale de la France et de l'Europe n'a pas été ce qu'elle aurait pu, ce

qu'elle aurait dû être, et cependant il y a eu ascension et progrès.

Allant un peu plus loin au fond des choses, j'ai cherché de notre temps quel avait été ce progrès accompli au sein même des perturbations et du désordre. J'ai trouvé deux principes nouveaux : le premier de droit public, et le second tenant intimement à la vie elle-même du genre humain. Je les appelle l'un le spiritualisme politique et international du dix-neuvième siècle, l'autre la solidarité et l'indivisibilité de l'Europe. A la renaissance de 1816, je n'aperçois ni l'un ni l'autre de ces principes, et ils appartiennent en propre à l'heure présente.

Il semblait que des jeux sanglants de la guerre devait s'échapper quelque monstrueuse domination, un César, un Napoléon, un Philippe II, et voilà, au contraire, qu'il se fait de cet orage une bienveillance, une douceur et une fécondité qui relèvent des tiges affaiblies

et abattues. Jamais la terrible victoire, soit antique, soit moderne, n'avait jusqu'ici produit de pareilles assistances et de semblables retours. La civilisation, mieux douée et plus puissante, se communique et se donne. Elle s'étend de toutes parts, et, pour la première fois, la face de la terre a pu contempler des résurrections.

L'esprit, d'ailleurs, s'est levé, et il anime toutes choses. A la guerre il n'a pu ravir encore ses armes et ses meurtres, mais il lui enlève cependant son efficacité et sa puissance. Il a desséché cette mère odieuse, elle ne produira plus, elle n'enfantera plus, car il n'y aura plus de conquêtes. Les populations s'appartiennent à elles-mêmes; même vaincues, elles demeurent souveraines, et il ne peut plus être disposé de leurs destinées et de leur sort que par leur consentement.

C'est ainsi que se répand et se propage la civilisation du genre humain. Elle s'épanche en

des ondes régulières, successives, continues, et, lors même qu'on en veut suspendre et troubler le cours, elle se fait des voies nouvelles et inattendues, de telle sorte qu'elle ne s'arrête jamais.

Janvier 1871.

CHAPITRE X.

NOTRE SOL

1871

NOTRE SOL

L'intégrité de notre sol est, à l'heure actuelle, la grande, la première préoccupation de tout Français. Au milieu des circonstances les plus pénibles et des épreuves les plus douloureuses de la patrie, l'auteur de cette note ne veut ni désespérer, ni douter, et voici ses motifs.

1° Le consentement des populations. « Nous, « personnes individuelles et identiques, vérita- « bles êtres doués de l'immortalité, nous avons « une autre destinée que les États », a dit Royer-Collard. C'était l'ancienne distinction de notre double nature, matérielle et immatérielle. Les progrès du temps et de la civilisation ont tendu

à l'atténuer et à l'effacer, ou mieux et au contraire, à la généraliser, à la faire passer du domaine de la religion et de la morale, du droit privé dans le droit public. L'évolution, en ce sens, a présenté deux phases successives ; elle s'est accomplie d'abord dans la politique intérieure, et c'est une maxime acquise que les nations s'appartiennent à elles-mêmes, qu'elles disposent de leurs destinées, libres et intelligentes.

Puis, et de nos jours, la politique extérieure a été réglée d'après les mêmes principes et soumise aux mêmes lois.

Elle n'a plus été dévolue tout entière aux sujétions de la force et du hasard. Les peuples n'ont plus été adjugés, comme des troupeaux ou des territoires inertes et vides, à leurs vainqueurs ; ils ont été appelés à délibérer et à connaître de leur sort, à l'accepter ou à le repousser ; pour passer d'une domination à une autre, il

a fallu leur adhésion, leur consentement, qui fait ici, en Alsace et en Lorraine, absolument défaut.

2° L'indéfectibilité des grandes puissances. A la suite de toutes les guerres qui ont marqué la deuxième moitié de ce siècle et la période présente de l'histoire, dans les remaniements de la carte qui ont eu lieu, on n'a jamais touché, en définitive, qu'aux parties secondaires, et on a toujours respecté les principales. Il semble que l'on ait considéré que les grandes puissances, toutes les grandes puissances, étaient en quelque sorte des organes essentiels de la vie du genre humain, et qu'elles devaient être conservées et maintenues, sauvegardées.

C'est ainsi que la Russie, après la prise de Sébastopol, sauf une insignifiante rectification de frontière aux embouchures du Danube, est demeurée intacte; que l'Autriche, après Sadowa comme après Solférino, est demeurée aussi

elle-même, dans les territoires qui la constituaient essentiellement. Elle a perdu seulement le royaume lombard-vénitien, qui, en vérité, ne pouvait pas être considéré comme une portion intégrante et naturelle de son existence nationale.

3° L'unité de l'Allemagne.

Le grand et immense résultat, pour la Prusse, de cette guerre fatale est l'unité de l'Allemagne opérée à son profit. La ligne du Mein est certainement, et d'une manière irrévocable, franchie. Mais voudra-t-on, aux difficultés anciennes avec le Hanovre et la Saxe, aux difficultés nouvelles avec le Wurtemberg et la Bavière, s'adjoindre comme par surcroît, les insurmontables résistances de Strasbourg ou de Metz, et enfermer ainsi dans le nouvel empire germanique une implacable Venise?

Ce raisonnement mérite d'être pris en sérieuse

considération, car il est tiré de l'intérêt bien entendu de la Prusse elle-même.

4° L'Europe.

L'Europe a été tellement dissoute et annihilée pendant près d'un quart de siècle par tant de moyens différents, qui ne tendaient tous qu'à un but unique, sa ruine, les nationalités, les grandes agglomérations, les annexions, les guerres d'équilibre ou de prétendu équilibre, comme en Orient, les congrès insidieux, les traités de commerce, les diplomaties souterraines et les conspirations de tout genre, que son existence et jusqu'à son idée, son nom, ont en quelque sorte disparu. Il n'en était pas ainsi à une autre époque, à une époque de paix et de liberté. Lorsqu'un illustre historien, aux applaudissements d'un auditoire d'élite, exposait et racontait l'histoire de sa civilisation, nous croyions tous alors, qu'individus et peuples, nous vivions et nous nous mouvions en elle;

qu'elle était ici-bas la grande et principale existence de laquelle étaient solidaires toutes les autres.

Il faut en revenir, pour le repos et pour le bonheur du genre humain, à ces idées justes et vraies. Il faut comprendre que si à l'état plus ou moins incertain et précaire de l'Orient, de l'Espagne et de l'Italie, s'ajoutaient encore l'inquiétude et le trouble de la France et de l'Autriche, au centre du continent et en face de la Prusse, tout deviendrait instable ici-bas.

5° La question, d'ailleurs, se réduit à des termes bien simples. Veut-on réellement à Berlin et ailleurs la paix, une paix réelle et sérieuse? Veut-on seulement une trève de quelques années?

Si on veut la paix, les limites de notre territoire doivent être respectées; et le seuil sacré de la France ne doit pas être touché. Il a été créé tel, non pas par les usurpations et les conquêtes

d'un jour, mais par les œuvres lentes, régulières et naturelles des siècles et du temps, du génie national.

Ainsi qu'on l'a écrit avec autorité, depuis un siècle, les puissances se sont toutes accrues sur les terres ou sur les mers, par les colonies pour l'Angleterre, par le partage de l'héroïque et infortunée Pologne, par les sécularisations, par des extensions naturelles et légitimes en Asie, pour les puissances continentales : seule, la France est demeurée la même. Elle ne peut rien accepter, rien consentir en deçà de ses vieilles et traditionnelles frontières.

6° Le bombardement de Paris a ému toutes les âmes françaises, et, entre elles, la première. Elles l'ont ressenti comme elles ne pouvaient pas ne pas le ressentir, en communauté intime, en union étroite avec les sympathies, les sollicitudes, les intelligences de l'Europe, du genre humain. Cet acte de guerre, barbare et lâche, a

déshonoré les palmes du vainqueur, et il doit être racheté par le traité de paix. En admettant que jusque-là des compensations et des indemnités territoriales, ce que nous n'avons jamais admis, eussent été exigibles et possibles, depuis la date du 8 janvier, elles sont à coup sûr devenues impossibles aux yeux de la raison et du droit, aux regards de la civilisation et de l'Europe. Leur justice prononce et déclare qu'une victoire qui n'a pu être remportée qu'à un tel prix, inouï dans l'histoire moderne, doit être arrêtée, immobilisée dans ses conséquences, dans ses effets.

Février 1871.

NOTE D.

CE QU'IL FAUT FAIRE

I

L'Assemblée était nécessaire, et en même temps, comme tous les remèdes énergiques dans les cas graves et mortels, elle est périlleuse.

Il faut qu'il y ait un minimum d'assemblée, un maximum de gouvernement, dont le premier acte sera d'envoyer à Versailles des plénipotentiaires pour obtenir, conformément au deuxième alinéa de son article 1er, le renouvellement de l'armistice, qui se termine le 19 février, à midi.

Ne perdons jamais de vue les assemblées constituantes de 1848 et de la fin du dernier

siècle; ne perdons jamais de vue les assemblées représentatives qui les ont suivies, et prenons garde de tomber comme elles dans la confusion des systèmes et des discussions.

L'Assemblée nationale doit donc établir un gouvernement provisoire; l'établir dans les conditions les plus fortes, les plus concentrées possible; lui donner sa confiance, toute sa confiance, et immédiatement s'effacer un peu devant lui. Mais elle ne le fera pas.

II

L'œuvre du gouvernement et de l'assemblée est double. Elle est à la fois française et européenne.

Au dedans, il faut nier la révolution et la république; affirmer la monarchie, toute la monarchie.

Au dehors, il faut, par l'intervention et la médiation de l'Europe, nier la conquête et la Prusse; affirmer la France et l'intégrité, l'inviolabilité de son territoire.

Ces deux questions sont indivisibles, et la seconde dépend et relève de la première.

De quoi s'agit-il en effet? De transporter les négociations pour la paix de Versailles à Londres; de faire comparaître, en quelque sorte, comme deux parties, la France et la Prusse devant toutes les puissances européennes réunies en congrès. Je dis toutes les puissances, car si le Portugal, par exemple, a figuré à Vienne en 1814, il n'y a aucune raison pour qu'il ne figure pas à Londres en 1871.

Or, il est de toute évidence que, soit le vainqueur, la Prusse, soit l'arbitre, l'Europe, monarchiques toutes deux, accorderont des conditions beaucoup plus favorables et meilleures à la monarchie française, qui les rassurera, qu'à la

république française et révolutionnaire, qui les inquiétera.

La démonstration à cet égard est facile, elle résulte en particulier de la célèbre déclaration de l'empereur de Russie, Alexandre, en date du 31 mars 1814.

« Les souverains alliés déclarent que les conditions de la paix doivent être plus favorables lorsque par un retour vers un gouvernement sage, la France offrira des assurances de repos.

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte. »

Je sais bien ce que l'on objectera : « Promesse de vente vaut vente »; et, à défaut du gouvernement régulier et définitif, que l'on n'osera pas établir, on donnera à l'Europe des

promesses et des garanties, des espérances. J'estime qu'il vaut beaucoup mieux lui apporter immédiatement des réalités, et, en échange de ces réalités, qui nous sont d'ailleurs utiles et salutaires d'une manière immédiate et directe, obtenir d'elle ce *summum* de notre pensée, de notre vie, de nous-mêmes, sans lequel nous ne pouvons plus être et nous tenir : l'intégrité de notre sol.

III

Qu'il s'agisse, d'ailleurs, du dedans ou du dehors, de la guerre étrangère ou de la guerre civile, dans les deux cas, nous devons être prêts. Nous devons veiller à ce que ne soit point redite à Londres la parole de M. de Metternich à Vienne, au congrès : « La France n'a plus d'armée. »

Jusqu'au dernier jour et jusqu'à la dernière heure, aussi longtemps qu'il y aura un soldat prussien sur notre territoire, en face d'un adversaire aussi dangereux et aussi implacable que M. de Bismark, en face de la sédition au dedans, nous devons armer, armer à outrance.

IV

Le gouvernement du 4 septembre a pris à tâche de concentrer et d'assumer sur lui, sur lui seul, toute la responsabilité. La bonne conduite à tenir est précisément la conduite inverse. Il n'y a pas de gouvernement, il n'y a pas d'assemblée qui puissent supporter sans en être courbés et abattus, le terrible fardeau du jour. Il convient de s'y soustraire et de le laisser porter sur la nation tout entière. Nous sommes dans une de ces situations critiques et

mauvaises où l'expédient extrême des plébiscites peut avoir sa raison d'être et son utilité. Il y faut recourir, et soumettre par un seul et même vote au suffrage universel la double question de la constitution et de la paix.

Il y aurait d'ailleurs un moyen de se trouver de suite avec le suffrage universel en communauté de résolution et de vote. Ce serait de lui soumettre, avec les quelques modifications et les quelques amendements nécessaires, qui me paraissent en très-petit nombre, la constitution déjà une première fois votée par lui le 8 mai dernier.

Je dirais volontiers de la dernière constitution ce que M. Thiers a dit de l'acte additionnel : « Qu'il contenait la plus libérale, la mieux rédigée de toutes les constitutions que la France ait jamais obtenues. »

Mais, en fait de constitution, je m'en tiendrai simplement à ces deux observations : la pre-

mière, c'est que le texte en importe peu, puisque l'Angleterre n'en a aucune; ce qui est essentiel et décisif, c'est l'esprit, c'est la pratique.

La seconde que, dans notre pays, lorsqu'il y a tant à faire pour l'administration, pour les finances, pour l'instruction, pour la justice, pour l'armée, ce serait un spectacle oiseux et ridicule, après toutes ces discussions constitutionnelles qui ont duré beaucoup plus longtemps que leurs œuvres éphémères, et périssables, de s'y livrer de nouveau dans les circonstances actuelles.

Il y a au plébiscite un dernier avantage : c'est qu'il serait une occasion naturelle pour l'assemblée, après la constitution d'une commission de permanence, de suspendre pendant quelque temps ses séances, et de laisser la place au gouvernement et au ministère, qui en ont tant besoin, à l'administration.

NOTE E

1814-1815-1870

I

Au sein de la civilisation européenne et française pendant le dix-neuvième siècle, le plus grand réactif, le plus mortel poison a été les Napoléon; et la preuve s'en trouve à Sainte-Hélène. Quel est, à aucune époque de l'histoire moderne, le souverain à qui la civilisation a imposé un pareil sort, une semblable peine?

Les Napoléon, à deux reprises différentes et à plus d'un demi-siècle d'intervalle, ont donc tenté de détruire et l'Europe et la France, pour substituer à l'œuvre lente, régulière et naturelle des siècles les combinaisons arbitraires et fac-

tices de leurs ambitions, de leurs usurpations, de leur despotisme et de leur idéologie.

Mais c'était là une entreprise impossible. Le monde moderne, à la différence du monde ancien, renferme en lui-même une vitalité, une diversité de principes et de forces qui n'admettent point de domination unique.

Il y a eu dans les deux cas des éléments derniers et inaltérables de résistance, mais ils n'ont point été les mêmes.

Contre le premier empire, la lutte et le triomphe sont venus surtout de l'Angleterre, et, après l'Angleterre, de la légitimité, des Bourbons. Contre le second empire, les victorieux ont été la Prusse et la république. Dans l'intervalle, l'Angleterre et les Bourbons s'étaient donc affaiblis et affaissés.

La Prusse et la république étaient devenues plus fortes; mais elles laissent apercevoir derrière elles et au second plan les adversaires et

les vainqueurs du commencement de ce siècle, l'Angleterre et la monarchie, qui vont reprendre, sinon tout leur ascendant ancien, du moins un ascendant considérable encore et puissant.

Jusqu'à ce qu'enfin ce ne soit plus seulement telle partie de l'Europe ou de la France qui ait réagi, mais peu à peu toute la France et toute l'Europe, la civilisation universelle.

Il est évident, reprenant l'expression du début, que le premier empire a été un poison violent, et le second empire un poison lent.

Je suis disposé à croire que des deux le plus dangereux et le plus funeste pour la France a été l'action plus prolongée, plus dissolvante, plus intime, du second empire.

En effet, il a fallu en 1814 et 1815 la coalition de l'Europe entière, tandis qu'il a suffi en 1870 et 1871 d'une puissance unique pour rétablir le cours normal et régulier des choses.

II

La période la plus heureuse de l'histoire contemporaine et depuis que nous sommes entrés, vers la fin du dix-huitième siècle, dans ce que l'on a pu appeler « une série d'aventures sans issue, » a certainement été les années écoulées de 1816 à 1847.

Or je remarque qu'à l'origine, la nation qui s'était laissé inquiéter, troubler, et qui avait perdu son équilibre, venait de recevoir de l'Europe le lest qui lui manquait.

Il est donc permis d'espérer, il est légitime de croire que, retrempés par nos douloureuses épreuves, mûris et grandis par le malheur, nous pouvons, comme en 1816, inaugurer une ère nouvelle de prospérité, de progrès et de liberté.

Il y a une objection grave : c'est qu'au com-

mencement du siècle nous avions été frappés et vaincus par l'Europe entière coalisée contre nous.

L'honneur, la confiance, le ressort national demeuraient donc intacts, entiers.

En l'année présente, au contraire, nous avons subi l'humiliation de la défaite par une seule puissance.

Cette puissance disparaîtra, absorbée et confondue dans l'existence nouvelle, pacifique et libérale de l'Allemagne.

Les deux formes de gouvernement qui ont entre elles tant d'analogies intimes et de profondes affinités, à ce point qu'elles ne sont que deux réalisations différentes d'un seul et même principe, qui est la révolution française, les deux formes de gouvernement, dis-je, à qui doit incomber la responsabilité de notre défaite, disparaîtront aussi.

Il n'y aura donc plus sur la scène du monde,

en quelque sorte, ni le même vainqueur ni le même vaincu. Empire, République, Prusse, auront cédé la place à l'Allemagne, à la France et à l'Europe.

L'Europe surtout redeviendra la grande et principale existence, et en son vaste sein, en sa vitalité indéfinie, il y a des réparations et des remèdes à toutes les blessures, à toutes les crises.

Février 1871.

CHAPITRE XI

RÉPUBLIQUE OU MONARCHIE

1871

Le travail qui a pour titre « Constitution de la France » a été inspiré par les données que voici :

I

Considérer comme préexistante cette constitution : elle préexiste en effet, et dans tout ce qui peut être regardé comme son fond et son essence, elle est déterminée par les discussions de la tribune, de la presse et des livres, par les enseignements de l'expérience et des faits. Il ne s'agit plus que de la pratiquer. Parmi les diffé-

rentes rédactions possibles, on a donc pris simplement la dernière, en s'attachant à la restreindre encore au plus petit nombre d'articles et, en quelque sorte, à un minimum. Car il convient de laisser leur influence et leur part à toutes les nécessités des circonstances, à toutes les exigences du progrès et du temps. On appellera seulement l'attention sur les différences introduites dans le texte qui a été pris pour base.

II

C'est ainsi qu'on a eu soin dans la rubrique du titre IV de dire : « du Roi et des Ministres. » On prend pour accordé que, dans le régime constitutionnel, le pouvoir exécutif se constitue de deux termes, qui sont le pouvoir royal et le pouvoir ministériel, et que ces deux termes sont

tellement indivisibles que le premier ne peut rien faire, absolument rien, sans le second. Mais ceci étant bien convenu, il a paru utile, dans la rédaction des articles, d'attribuer plutôt plus que moins à la dignité royale. Lors donc que dans tout le projet en question on a dit : le roi, il aurait fallu dire : « Le roi et les ministres, le roi en conseil » ; mais on ne l'a pas voulu par convenance et par respect. Il ne peut plus être question du gouvernement personnel et d'un pouvoir trop fort; mais il faut prendre garde qu'il ne soit question d'un pouvoir qui ne le serait pas assez et d'un gouvernement qui cesserait d'être protecteur.

Quant à la maxime célèbre « Le roi règne et ne gouverne pas », elle nous paraît se suffire à elle-même, et n'avoir besoin d'aucun commentaire ou éclaircissement. Les esprits plus difficiles et plus exigeants n'auraient qu'à se reporter aux développements qui en ont été donnés,

avec son éclat et sa lucidité habituels, par son principal apologiste et défenseur parmi nous, et dans ce siècle, M. Thiers.

III

L'établissement de la chambre haute est en tout pays libre une grande, une extrême difficulté. On ne connaît que deux pays qui l'aient résolue, l'Angleterre et l'Amérique. L'Angleterre à cause de son profond sentiment, de son profond respect de l'histoire et des traditions nationales, l'Amérique à cause de son régime fédératif.

L'État dans le nouveau monde, l'histoire nationale en Angleterre, ont été une base solide qui ne s'est trouvée nulle part ailleurs. On essaye, par la législation, d'attribuer au sénat français la plus grande autorité possible,

et pour cela on lui donne l'organisation de la plus ancienne institution française, qui est l'Académie. On exige seulement la présentation par le pouvoir exécutif, afin d'éviter les brigues intérieures et de maintenir l'unité de la politique et des grands pouvoirs publics.

La nation, considérée en elle-même, avec toutes ses forces vitales et munie du principe électif, constitue la chambre des députés, qui elle-même formera le pouvoir ministériel. Uni et confondu avec le pouvoir royal, le pouvoir ministériel, sous le nom de pouvoir exécutif, organise le corps entier des fonctionnaires et des services publics, tout le mécanisme de l'État. Si donc vous vous adressez à l'une de ces deux sources pour le recrutement du sénat, le principe électif ou le pouvoir exécutif, vous obtenez, dans le second cas, une assemblée de fonctionnaires, et dans le premier une deuxième édition diminuée et affaiblie de la chambre des députés.

On a essayé de faire tenir le sénat debout par sa propre consistance et par son propre poids.

IV

« Nation sérieuse et sensée, économe et persévérante, qui a payé la liberté civile et religieuse de tout le prix que les hommes y peuvent mettre, de quatre-vingts ans de ruines, de combats, d'échafauds, de bûchers, et qui, sachant en conserver les mœurs, les goûts simples, l'énergie tranquille et insurmontable sous la domination française, sachant en faire emploi sous la monarchie comme sous la république, et passer de l'une à l'autre avec une sorte d'indifférence magnanime..... » a dit le duc Victor de Broglie, parlant de la Hollande, le premier des peuples libres en Europe avec la Suisse.

Je ne sais si cette indifférence magnanime

convient bien à mon pays et à mon temps. Quant à moi, depuis le 5 septembre 1870, je crois la monarchie nécessaire, mais je n'apporte dans les questions posées aucun parti pris systématique et préconçu : j'admire dans le nouveau monde la république, et j'affirme volontiers qu'elle paraît être l'avenir et la consommation de la civilisation tout entière. Il y faut toutefois comme un intermédiaire et une préparation indispensable, la force, le progrès, la grandeur dans tous les ordres et dans tous les développements des sociétés et des âmes humaines. Là, pour moi, ont toujours été, et sont aujourd'hui, les termes inévitables du problème et la véritable donnée démocratique. Si donc il y a une année dans l'histoire de France qui repousse d'une manière formelle, absolue, la république, c'est l'année 1871, l'année de nos plus grands revers et de nos suprêmes douleurs.

Cependant, reprenant la pensée de la Hol-

lande et du duc de Broglie, est-il bien vrai de dire qu'il y ait un abîme entre la monarchie libérale et la république conservatrice? je ne le suppose pas. Dans tous les cas, et s'il existe à tort ou à raison pour mes concitoyens, j'essaye, quant à moi, de le combler, et dans l'une comme l'autre hypothèse, j'institue des pouvoirs publics, qui, en définitive, peuvent être identiques et les mêmes, sauvegarder notre grandeur, assurer nos destinées : c'est à la nation de choisir et de se déterminer.

Septembre 1871.

MONARCHIE

CONSTITUTION DE LA FRANCE

Au nom de la nation, la Constitution de la France est reconnue, déclarée et promulguée ainsi qu'il suit :

TITRE PREMIER.

Art. 1er. La Constitution confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français.

TITRE II.

DE LA DIGNITÉ ROYALE.

Art. 2. — La dignité royale, établie dans la personne de Henri V, après lui de Louis-Philippe II, est héréditaire dans la descendance directe et légitime.

TITRE III.

FORME DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE.

Art. 3. — Le Roi règne et ne gouverne pas.

Le gouvernement s'exerce par le concours des ministres, de la Chambre haute, de la Chambre des députés et du conseil d'État.

Art. 4. — La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre haute et la Chambre des députés.

Art. 5. — L'initiative des lois appartient au

Roi, à la Chambre haute et à la Chambre des députés.

Les projets de lois émanés de l'initiative du Roi peuvent, à son choix, être portés soit à la Chambre haute, soit à la Chambre des députés.

TITRE IV.

DU ROI ET DES MINISTRES.

Art. 6. — Le Roi est responsable devant les Chambres.

Art. 7. — Le Roi est le chef de l'État. Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois.

Art. 8. — La justice se rend en son nom.

L'inamovibilité de la magistrature est maintenue.

Art. 9. — Le Roi a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art. 10. — Il sanctionne et promulgue les lois.

Art. 11. — Les modifications apportées à des tarifs de douane ou de poste par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Art. 12. — Le Roi nomme et révoque les ministres.

Les ministres délibèrent en conseil, sous sa présidence.

Ils sont responsables.

Art. 13. — Les ministres peuvent être membres de la Chambre haute et de la Chambre des députés.

Ils ont entrée dans l'une ou l'autre assemblée et doivent être entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

TITRE V.

DE LA CHAMBRE HAUTE.

Art. 14. — La Chambre haute est perpétuelle; elle se recrute par elle-même, sur la présentation du pouvoir exécutif.

Art. 15. — Les membres de la Chambre haute sont inamovibles et à vie.

Leur nombre n'est pas limité.

Art. 16. — Les membres qui composent le bureau de la Chambre haute sont, à l'ouverture de chaque session, nommés parmi ses membres par le Roi.

Art. 17. — Le Roi convoque et proroge la Chambre haute.

Il prononce la clôture des sessions.

Art. 18. — Les séances de la Chambre haute sont publiques.

Néanmoins, la Chambre haute pourra se

former en comité secret, dans les cas et suivant les conditions déterminées par son règlement.

Art. 19. — La Chambre haute discute et vote les projets de lois.

TITRE VI.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Art. 20. — Les députés sont élus par le suffrage universel.

Art. 21. — La Chambre des députés discute et vote les projets de lois.

Art. 22. — La Chambre des députés élit, à l'ouverture de chaque session, les membres qui composent son bureau.

Art. 23. — Le Roi convoque, ajourne, proroge et dissout la Chambre des députés.

En cas de dissolution, le Roi doit en convoquer une nouvelle dans un délai de six mois.

Le Roi prononce la clôture des sessions de la Chambre des députés.

Art. 24. — Les séances de la Chambre des députés sont publiques.

Néanmoins, la Chambre des députés pourra se former en comité secret, dans les cas et suivant les conditions déterminées par son règlement.

TITRE VII.

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Art. 25. — Le conseil d'État est chargé de rédiger les projets de lois et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration.

Art. 26. — Le conseil soutient, au nom du gouvernement, la discussion des projets de lois devant la Chambre haute et la Chambre des députés.

Art. 27. — Les conseillers d'État sont nommés par le Président et révocables par lui.

Art. 28. — Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil d'État.

RÉPUBLIQUE

CONSTITUTION DE LA FRANCE

Au nom de la nation, la Constitution de la France est reconnue, déclarée et promulguée ainsi qu'il suit :

TITRE PREMIER.

Art. 1er. — La Constitution confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789 et qui sont la base du droit public des Français.

nation elle-même. La souveraineté intellectuelle se résout donc dans la souveraineté nationale ; mais, pour avoir fait ce premier pas, le problème est presque le même, presque aussi difficile et insoluble. Il s'imposait cependant; par les institutions et les lois, les peuples y ont trouvé la réponse.

Il faut les suivre, et assister avec eux à ces transformations et à ces métamorphoses de la souveraineté. Elle devient d'abord la souveraineté électorale, plus tard, la souveraineté parlementaire, puis enfin, la souveraineté ministérielle ; laissant toujours au-dessus d'elle-même et au sommet de la société, qu'elle soit républicaine ou monarchique, un certain point plus ou moins inaccessible et soustrait à la mobilité, par la naissance et les aïeux, par l'élection, par le génie.

Voilà tout le sujet en lui-même et dans sa vue première. S'il le fallait approfondir et creuser

davantage, il y aurait beaucoup à dire sur les limites qui de toutes parts s'imposent à la souveraineté. Il y aurait à exposer les rapports de l'intelligence, de l'âme et de Dieu, rapports intimes, permanents, nécessaires, que la religion entretient et maintient ; les rapports de la souveraineté en un point de la durée et de l'espace avec cette même souveraineté dans tous les points de l'espace et de la durée.

Elle paraissait toute-puissante, absolue; elle est relative, contingente et sujette, sujette de sa propre nature, de son invariable et identique essence.

NOTE G.

DES CONSTITUTIONS

« Chaque croisade, a-t-on dit, a échoué, toutes les croisades ont réussi. »

Je pourrais de même inscrire au frontispice de mes recherches et de ma science : chaque constitution a échoué ; toutes les constitutions ont réussi ou réussiront.

S'agit-il en effet d'une œuvre spéciale et d'une rédaction particulière ? Elles ont toutes été emportées par le temps ; de leur recueil on a pu faire des volumes : Constitution de 1791, de l'an III, de l'an VIII, de l'an XII, et toutes les autres. Cependant sous cette diversité apparente, sous cette apparente confusion, sous ces incessantes vicissitudes, dès l'année 1814, il y

avait un texte et des règles qui se déterminaient, s'affirmaient et s'imposaient.

C'est une chose convenue d'appeler le roi Louis XVIII l'auteur de la Charte ; et je ne voudrais point enlever ce titre d'honneur à ce sage roi, l'un des premiers souverains de l'Europe pacifique et libérale. Il est juste cependant de reconnaître, au point de vue de la vérité historique, que la Charte a été l'œuvre commune de tous les éléments éclairés, modérés, dévoués de notre dernier siècle et du siècle actuel. En réalité, elle a été faite et rédigée par des représentants à la fois de la Constituante, du Consulat et de l'Empire, de la Monarchie nationale et traditionnelle. Au vrai, elle a été et elle reste, dans notre temps et dans notre pays, le type constitutionnel.

Il y a en effet, trois états ou trois hypothèses : l'anarchie, le despotisme et la conservation libérale. Quelles que soient leurs dénominations et

leurs apparences, l'anarchie et le despotisme sont incompatibles et inconciliables avec la donnée même et la réalité de toute constitution, qui est la coexistence, la lutte, l'accord de plusieurs pouvoirs.

L'anarchie comme le despotisme n'en reconnaissent qu'un seul, ou la multitude ou César, qui ont d'ailleurs entre eux bien plus de rapports et d'indivisibilité qu'on ne le pense communément.

Plusieurs pouvoirs, trois à vrai dire, deux chambres, deux pouvoirs législatifs réellement distincts et indépendants, un pouvoir exécutif distinct et indépendant aussi, quel que soit son nom et son titre, Président ou Roi, c'est là l'essence même et le fond aujourd'hui, dans les deux mondes, de toute constitution.

Il ne s'agit plus d'inventer et d'écrire un grand nombre d'articles sur les droits, les garanties, les attributions, l'État, les provinces, les

communes, les citoyens ; toute cette scolastique a disparu. L'Angleterre, la première, a résolu le problème, le problème des constitutions non plus mortes et écrites, mais animées, vivantes, incarnées dans les pouvoirs publics.

Les sciences mathématiques et physiques sont fières, à juste titre, de leurs découvertes et de leur succès. Les longs enseignements où elles nous exposent la vie de l'univers ne renferment pas une vérité plus assurée, plus certaine, plus nécessaire que celle-ci : dans son fond et dans son essence, la constitution politique des différents États européens n'est point à faire, elle est faite. Il ne s'agit plus que de la rédiger en des articles appropriés aux caractères, aux traditions, aux destinées des uns et des autres, et de choisir, avec le coup d'œil du génie, la date de la promulgation.

Octobre 1871.

CHAPITRE XII

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

1871

DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après la commune et le département, il s'agit aujourd'hui d'organiser la nation : la France vivant et se constituant d'une triple et indivisible existence, la commune, le département et la nation elle-même.

Les préliminaires de cette étude consistent donc dans l'organisation du département et de la commune, tels que je les entends : je rappelle brièvement ce qu'il y a pour moi d'essentiel dans cette législation nouvelle.

Pour le département, je supprime les séparations et les barrières qui existent entre ses dif-

férentes assemblées, le conseil général et les conseils d'arrondissement. Je les réunis en un seul et même grand conseil, qui constitue alors dans chacun de nos 89 départements comme autant de parlements; en d'autres termes, je fais élire dans chaque canton non plus un seul, mais deux représentants de ce canton au chef-lieu du département.

Pour la commune, dans une pensée analogue, je fais disparaître la différence établie entre les questions d'impositions extraordinaires ou d'emprunts et toutes les autres questions municipales : je généralise et je rends applicable à toutes les affaires l'excellente et exceptionnelle adjonction des plus imposés, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus.

Je crois avoir déterminé ainsi dans les conditions les plus fortes possible, la représentation de la commune et du département.

I

J'arrive à la nation. Le point de départ et le principe me paraissent être le suffrage universel et l'unité des listes électorales.

Mais pour l'inscription sur ces listes, les conditions doivent varier, ainsi que varie elle-même, en dehors et au-dessus de la vie de famille, la vie de cette famille nouvelle et prolongée dans l'espace comme dans la durée, la commune.

Il est évident que, dans la nature des choses elles-mêmes, il est plus facile de s'affilier à l'existence, aux intérêts, aux affaires, aux avantages et aux charges d'une petite agglomération de cinq cents habitants qu'à ceux d'une grande ville de cinquante ou de cent mille âmes. Il y a, dans un cas, un cercle de la vie assez restreint et d'un mouvement assez tranquille,

pour qu'il soit possible d'y entrer et d'y rester aisément : dans l'autre cas, au contraire, il y a comme un tourbillon et une rotation telle que, pour en faire partie, les conditions sont plus difficiles et plus malaisées, plus strictes.

L'inscription sur la liste unique des électeurs serait donc différente et variable en proportion du chiffre de la population municipale.

A cet égard, les chiffres peuvent être discutés. Je propose un an de domicile, lorsque la commune n'a pas mille habitants; deux ans, lorsqu'elle n'en a pas cinq mille, et trois ans au-dessus.

Ce serait le rétablissement de la loi du 31 mai 1850, mais avec cet amendement capital, qui en fait disparaître tous les inconvénients et les périls, de distinguer entre les villes et les campagnes, pour déterminer dans les centres de population des formalités et des exigences qui ne seront pas nécessaires dans les communes

rurales et dans les masses profondes, solides, immuables de notre sol.

J'ajoute que, pour la capacité électorale, la condition relative à l'âge doit évidemment être reportée de vingt et un à vingt-cinq ans, c'est-à-dire à ce que l'on appelle en droit la pleine majorité.

II

Je suis persuadé que l'une des choses qui font que les conseils généraux ont réussi, et qui peut faire par conséquent que la Chambre des députés, telle que je la comprends, réussira, c'est que, dans l'organisation des conseils généraux, on a pris pour base le canton, tel qu'il est et se comporte. On ne s'est point préoccupé des nouvelles et arithmétiques attributions qui auraient pu être faites d'après le chiffre des populations, des superficies territoriales ou des impositions.

Il est résulté du droit commun reconnu à chaque canton d'une représentation égale dans le conseil général du département, une sorte de balance et d'équilibre entre les différents principes et les différents intérêts.

M'inspirant donc de ce précédent salutaire, je propose d'établir pour tous les départements de la France un droit commun à la représentation nationale. Ce chiffre pourrait être de trois ou de quatre députés.

Toutefois, ce qui a pu être maintenu sans objection sérieuse dans l'existence plus obscure de nos cantons ne pourra l'être au grand jour de l'existence départementale et nationale, que par l'introduction de quelques exceptions et de quelques tempéraments : l'attribution légitime et nécessaire aux départements, par exemple, de la Seine et du Nord, de quelques représentants de plus qu'à ceux des Hautes ou Basses-Alpes. Mais, sous le bénéfice de cette

exception et de cette réserve, j'affirme et je maintiens le principe.

Je joins donc deux tableaux qui prennent pour point de départ, l'un le chiffre de trois, l'autre le chiffre de quatre députés, comme la représentation de droit commun pour chaque département, et qui déterminent ensuite des attributions complémentaires et proportionnelles à l'importance et à la population de ces mêmes départements.

III

Dans mon système, le suffrage est universel. Mais, sans être précisément à deux degrés, il n'est cependant pas à proprement parler direct. C'est ici que se trouve pour moi le point vital de la question, et quelques développements sont nécessaires.

La période électorale étant supposée de vingt

ou de dix jours, dès son ouverture, le conseil général se réunirait sur la convocation du préfet, et il déterminerait, après examen et discussion, la liste des candidats qu'il propose et recommande aux sympathies des électeurs et à l'adhésion du suffrage universel.

Les électeurs demeureraient libres d'adopter ou de rejeter cette liste. Ils auraient donc été, selon une expression que j'emprunte au duc Victor de Broglie, « éclairés et dirigés, mais non pas contraints. »

L'administration, en effet, et le pouvoir central, après avoir, au début, dans cette affaire capitale comme dans toutes les autres, exercé leur influence et déclaré leur pensée au conseil général, de qui elle sera toujours appréciée, ne s'intéresseraient plus ensuite à la lutte électorale que pour en assurer et garantir la loyauté, la sincérité; tenir entre les compétitions différentes, l'égale et juste balance.

Le conseil général, composé de l'élite même du département, de tous les hommes qui dans chacune des localités sont investis de la confiance et de l'estime de leurs concitoyens, constitue évidemment le meilleur, le plus autorisé, le plus indiscutable des comités électoraux, à tel point qu'en face de lui un comité rival se peut à peine comprendre et supposer.

Or, étant donnée la liberté, il faut bien qu'au-dessus des ondes immenses du suffrage universel surgisse, sous peine de confusion et de chaos, quelque terre ferme.

Dans le système funeste et haïssable de la candidature officielle, l'élection était de même à deux degrés. Mais, d'une part, le haut degré n'était constitué que par le corps des fonctionnaires publics, ou mieux des préfets et sous-préfets, ou mieux encore du seul ministre de l'intérieur, qui était ainsi établi comme une sorte de grand électeur. D'autre part, les dési-

gnations préalables une fois faites, elles tendaient à devenir définitives au moyen d'une pression arbitraire, de compromissions de toutes sortes, dans lesquelles tout périssait, jusqu'au bon ordre et à la paix publique, jusqu'à la sécurité des personnes et des propriétés.

Dès sa naissance, un principe de mort a été déposé dans tout organisme humain : quel est ici ce principe de mort?

Je le connais. C'est qu'après une, deux, trois élections générales, à un moment donné du fonctionnement du mécanisme que j'ai construit, des pactes secrets et des conventions particulières s'introduiront au sein de l'assemblée départementale. Dans ces petits corps de cinquante à cent personnes, les intérêts privés se feront une place importante et croissante ; appelons les choses par leur nom, il pourra y avoir, et il y aura corruption.

Mais à ce mal j'ai le remède immédiat, facile,

efficace : c'est de briser, dès qu'il sera nécessaire, les ententes égoïstes et les accords blâmables, par l'adjonction au conseil général, l'introduction, l'appel des conseils municipaux du département. Il y a là des ressources et des réserves précieuses auxquelles je n'ai pas voulu recourir de suite, et qui sont presque inépuisables.

En effet, prenant mon département comme type, dès le jour où les quarante-huit membres de son conseil général péricliteront, je leur adjoins, pour en constituer le haut degré de l'élection, des délégués de chacune de ses cent quatre-vingt-quatorze communes. Ces délégués, qui, du nombre de un par commune au minimum, peuvent être élevés jusqu'à la totalité des membres du conseil municipal au maximum, par leur présence et par leur nombre, écrasent dans son germe tout principe de corruption.

En résumé, le suffrage est universel, mais il

est éclairé, conseillé, guidé : par qui? par le suffrage universel lui-même, par ses élus et ses mandataires, dans l'assemblée départementale d'abord, ensuite et lorsqu'il sera nécessaire, dans l'assemblée municipale de chaque commune. Quant au passage d'une assemblée à une autre, d'une première législation à une seconde, c'est œuvre des pouvoirs publics et de l'opinion d'en apprécier la convenance et l'opportunité. Il n'est donc pas direct, à proprement parler, mais il est libre, entièrement libre, et j'ai franchi aussi heureusement, selon moi, qu'on puisse la franchir, cette difficulté suprême de l'organisation du suffrage à deux degrés, la détermination des électeurs du haut degré, qui a toujours en soi quelque chose d'inanimé et de factice. Ici tout est emprunté à la vie naturelle et spontanée des populations.

IV

En présence de cette doctrine que j'appelle le suffrage universel à deux degrés *large*, discutons les autres doctrines possibles. Celle qui se présente d'abord, ce serait le suffrage universel à deux degrés *strict*. J'en disais un mot tout à l'heure.

Il ne peut plus être question pour personne aujourd'hui de ce que l'on entendait autrefois, dans la langue des publicistes, par le suffrage à deux degrés; c'est-à-dire d'une élection pour laquelle on s'y reprend à deux fois : par un premier acte électoral de hauts électeurs sont désignés, et par un deuxième acte électoral ces hauts électeurs désignent eux-mêmes les représentants du peuple. Je le répète, ce système, dans ces termes purs et absolus, ne se discute plus. Ce que l'on peut seulement chercher à établir, ce sont de hauts électeurs qui ne seraient point

élus pour cette mission spéciale, mais qui auraient été investis de leur qualité par le jeu naturel et antérieur des institutions.

C'est ainsi, par exemple, que le haut degré électoral pourrait être composé de tous les conseillers municipaux d'un département.

En dehors de cette législation, on comprendrait encore un autre projet, qui serait l'établissement ou le rétablissement d'un cens, mais d'un cens peu élevé et approprié aux développements, aux progrès et aux exigences de la démocratie.

Il y aurait beaucoup à dire. Les réponses, dans l'un ou l'autre cas, sont à peu près les mêmes, et je les indique seulement dans ce qu'elles ont de principal.

Quel est le grand inconvénient de ne pas laisser au fond de nos institutions cette existence redoutable assurément, mais nécessaire, du suffrage universel?

C'est que, soit dans le cas d'un cens, soit dans le cas d'électeurs de droit constitués tels par un autre principe que le cens, et, par exemple, une élection antérieure, vous laissez d'abord en dehors de vous-mêmes des catégories entières et intéressantes de Français.

Qu'advient-il alors d'un nombre considérable de fonctionnaires publics dans tous les degrés inférieurs et moyens de la hiérarchie? Vous les avez investis de votre confiance, vous les désignez à la confiance des populations, et ils ne sont point parmi elles des citoyens actifs, réels, possédant la plénitude de la capacité politique.

Qu'advient-il des membres du clergé? Les représentants et les délégués de l'Église comme de l'État sont et doivent être des soutiens et des défenseurs de l'ordre, de la société, des initiateurs du droit et du devoir, je le répète, des citoyens.

Mais il y a bien plus que des catégories que

je puis nommer : ce sont, dans nos cités et dans nos campagnes, les masses innommées que nous laisserions en dehors et au-dessous de nous-mêmes, du droit, de la patrie.

A tort ou à raison, ont-elles été dotées il y a vingt-trois ans? Elles l'ont été. Cette longue possession, ici comme ailleurs, est devenue une prescription qui doit être respectée.

Il ne s'agit point de couper les nœuds qui rattachent les classes inférieures aux classes supérieures, le travail au capital, mais de les resserrer, au contraire, par les plus intimes et les plus dévouées unions, par d'indivisibles solidarités. C'est ainsi seulement que, des profondeurs du génie national, des principes et de l'histoire, s'accomplira dans la vie de tous les jours, dans la réalité des institutions et des faits, notre unité française.

RÉSUMÉ

L'idée la plus générale de ce travail est de commencer par la commune et le conseil municipal, de continuer par le département et le conseil général, de finir par la nation et la Chambre des députés. Elle renferme en elle-même un *processus* et une génération. De là trois principes :

Le suffrage est universel; mais pour être électeur, il faut avoir une commune, et être inscrit sur les listes électorales de la commune par le domicile de une, deux ou trois années.

Le suffrage n'est pas proportionnel à la population; de même que la commune forme l'électeur, le département forme le député, et il y a pour le département, qui est une unité, une personne dont la réunion et la totalité consti

tuent la France, un droit commun à la représentation nationale.

Le suffrage n'est pas direct, sans être précisément indirect. C'est un système mixte et double, qui consiste à limiter le suffrage universel par le suffrage universel lui-même, et à reconnaître aux départements et aux communes un mandat constitutionnel de présentation. Mais ce mandat doit être ratifié par le suffrage universel dans toute la plénitude de son indépendance et de sa souveraineté.

Octobre 1871.

NOTE H.

DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

I

La disposition fondamentale qui dans chaque commune constitue le conseil municipal de deux éléments indivisibles, les conseillers élus et les plus imposés, exige une exception pour les villes de cent mille âmes ou même de cinquante mille âmes, dans lesquelles le conseil municipal doit être purement électif afin d'y éviter un heurt, qui ne manquerait pas de se produire entre le capital d'une part, et d'autre part, le travail, le nombre, l'élection.

Dans ces villes alors, les maires et adjoints, au lieu d'être élus sauf l'investiture du pouvoir exécutif, seraient par lui nommés. Dans toutes

les communes d'ailleurs, élus ou nommés, ils peuvent être pris soit dans l'intérieur, soit en dehors du conseil.

Pour les grandes villes, la garantie de la nomination des maires et adjoints remplacerait d'une manière imparfaite, mais de la seule manière praticable, le concours des plus imposés dans la masse, la presque unanimité des communes françaises.

Il en résultera sans doute quelquefois le remplacement des conseils municipaux dans les grandes villes, après suspension et dissolution, par des commissions; c'est là une nécessité extrême. Il dépend de la sagesse des gouvernants et des gouvernés qu'elle soit plus rare.

De quelque assemblée qu'il s'agisse, conseil général ou conseil municipal, conseil municipal petit ou grand, je reconnais à tous deux droits : le premier de traiter toutes les questions, qu'elles soient particulières ou géné-

rales, d'émettre des vœux sur tous les sujets politiques. Le second, que ces vœux, que leurs travaux, leurs délibérations soient recueillis et publiés.

Il y a, à ce double égard, de très-anciens et très-accrédités préjugés administratifs qui doivent disparaître.

Donnons la vie, la vie large et féconde, à toutes les assemblées départementales et communales; que cette généreuse séve de la France coule et se répande dans toutes les parties de la nation, et qu'elle ne se concentre pas pour notre péril et notre dam en la seule capitale.

Faisons la lumière dans les provinces, dans les campagnes.

II

J'ai beaucoup entendu parler dans ces dernières années de la région et aussi du canton,

en un mot, d'une nouvelle donnée de circonscriptions territoriales que l'on croirait mieux appropriées que les anciennes aux nécessités des services publics, aux exigences d'une bonne politique.

Je réponds deux choses : la première, que les nouvelles répartitions du sol national ne se font point à volonté et d'une manière discrétionnaire.

Les communes, en principe, sont aussi anciennes ou plus anciennes que la France elle-même. Les départements, substitués, à tort ou à raison, à nos vieilles provinces, datent de la grande rénovation de 1789.

Leur existence si récente s'est affermie et accrue d'une manière inespérée. Elle doit être sauvegardée. Je le répète, il ne se fait point à volonté des monarchies, des aristocraties, des œuvres d'art, des langues, des divisions du sol.

Elles se produisent spontanément et d'elles-

mêmes, au milieu des grandes et nationales commotions. De propos délibéré, ce sont œuvres factices et périssables.

Ma seconde réponse, c'est qu'à la triple existence de la commune, du département, de la nation, correspond une triple organisation de services publics, de recettes et de dépenses, de budgets. Ces budgets se suffisent difficilement à eux-mêmes. Il n'y a rien à en obtenir pour des édifices financiers nouveaux. Veut-on constituer ces derniers par des impositions nouvelles? Les impossibilités éclatent de toutes parts.

J'estime qu'il y a lieu de s'en tenir à la division actuelle de notre territoire, à sa représentation actuelle par les conseils communaux et départementaux. Toutefois ce que j'admets facilement, c'est qu'il est peu rationnel que nos différentes administrations n'aient point les mêmes et identiques chefs-lieux. Il convient évidemment que les cours d'appel, les divisions militaires, les

académies soient réunies et centralisées. On pourrait dès lors y adjoindre quelques directions supérieures en matière de finances, de travaux publics, et réaliser ainsi dans environ vingt grandes villes, vingt chefs-lieux de régions administratives.

Je ne me fais point d'illusion. Il y a au sein des civilisations modernes trois ressorts : le premier est le capital et le travail; le second, l'élection; le troisième l'État proprement dit et l'administration publique.

Sans disparaître jamais, l'État de plus en plus, la vie administrative, céderont en présence de la double vie sociale et économique, politique et électorale. Je consens donc, dans les termes restreints que je viens d'exposer, à l'érection d'une vingtaine de régions. Je les crois à la fois utiles et subalternes.

Octobre 1871.

ANNEXE

Je considère qu'il y a pour tout département un droit commun à la représentation nationale, et je fixe ce chiffre, qui peut d'ailleurs être discuté, à quatre députés. Il convient toutefois d'y ajouter un ou plusieurs députés supplémentaires pour les départements les plus peuplés, et voici ce que je propose, procédant successivement à des divisions par moitié :

45 départ. auraient	4 députés, soit	180 députés.
22	5	110 »
11	6	66 »
6	7	42 »
5	8	40 »
Ce qui donne, pour les 89 départ...		438 députés.

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS LE CHIFFRE DE LEUR POPULATION.

Seine	2,150,916
Nord	1,392,041
Seine-Inférieure	792,768
Pas-de-Calais	749,777
Gironde	701,855
Rhône	678,648
Finistère	662,485
Côtes-du-Nord	641,310
Saône-et-Loire	600,006
Loire-Inférieure	598,598
Ille-et-Vilaine	592,609
Rhin (Bas-)	588,970
Isère	581,386
Manche	573,899

Somme	572,640
Puy-de-Dôme	571,690
Aisne	563,025
Bouches-du-Rhône	547,903
Loire	537,108
Seine-et-Oise	533,725
Maine-et-Loire	532,325
Rhin (Haut-)	530,285
Dordogne	502,673
Morbihan	501,084
Garonne (Haute-)	493,777
Charente-Inférieure	489,559
Calvados	474,909
Sarthe	463,619
Moselle	452,157
Pyrénées (Basses-)	435,486
Gard	429,747
Meurthe	428,387
Hérault	427,245
Vosges	418,998

Orne	414,618
Vendée	404,473
Oise	401,274
Aveyron	400,070
Eure	394,567
Marne	390,809
Ardèche	387,174
Côte-d'Or	382,766
Charente	378,218
Allier	376,164
Yonne	372,589
Ain	371,643
Mayenne	367,855
Loiret	357,110
Tarn	355,513
Seine-et-Marne	354,400
Nièvre	342,773
Sèvres (Deux-)	333,155
Lot-et-Garonne	327,962
Ardennes	326,864

Vienne (Haute-).................	326,037
Indre-et-Loire...................	325,193
Vienne.........................	324,527
Drôme.........................	324,231
Saône (Haute-)...................	317,706
Cher...........................	316,613
Loire (Haute-)..................	312,661
Corrèze.........................	310,843
Var.............................	308,550
Landes.........................	306,693
Meuse..........................	301,653
Jura............................	298,477
Doubs..........................	298,072
Gers...........................	295,692
Eure-et-Loir.....................	290,763
Lot.............................	288,919
Aude...........................	288,626
Indre..........................	277,860
Loir-et-Cher...................	275,757
Creuse.........................	274,057

Savoie (Haute-)	273,768
Savoie	271,663
Vaucluse	266,091
Aube	261,951
Corse	259,861
Marne (Haute-)	259,096
Ariége	250,436
Pyrénées (Hautes-)	240,252
Cantal	237,994
Tarn-et-Garonne	228,969
Alpes-Maritimes	198,818
Pyrénées-Orientales	189,490
Alpes (Basses-)	143,783
Lozère	137,362
Alpes (Hautes-)	112,117

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR QUATRE DÉPUTÉS.

Ain.	Eure-et-Loir.
Alpes (Basses-).	Gers.
Alpes (Hautes-).	Indre.
Alpes-Maritimes.	Indre-et-Loire.
Ardennes.	Jura.
Ariége.	Landes.
Aube.	Loir-et-Cher.
Aude.	Loire (Haute-).
Cantal.	Loiret.
Cher.	Lot.
Corrèze.	Lot-et-Garonne.
Corse.	Lozère.
Creuse.	Marne (Haute-).
Doubs.	Mayenne.
Drôme.	Meuse.

Nièvre.
Pyrénées (Hautes-).
Pyrénées-Orientales.
Saône (Haute-).
Seine-et-Marne.
Sèvres (Deux-).
Tarn.
Tarn-et-Garonne.
Savoie.
Savoie (Haute-).
Var.
Vaucluse.
Vienne.
Vienne (Haute-).
Yonne.

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR CINQ DÉPUTÉS.

Allier.
Ardèche.
Aveyron.
Calvados.
Charente.
Charente-Inférieure.
Côte-d'Or.
Dordogne.
Eure.
Gard.
Garonne (Haute-).
Hérault.
Marne.
Meurthe.
Morbihan.
Moselle.

Oise.	Sarthe.
Orne.	Vendée.
Pyrénées (Basses-).	Vosges.

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR SIX DÉPUTÉS.

Aisne.	Puy-de-Dôme.
Bouches-du-Rhône.	Rhin (Bas-).
Isère.	Rhin (Haut-).
Loire.	Seine-et-Oise.
Maine-et-Loire.	Somme.
Manche.	

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR SEPT DÉPUTÉS.

Côtes-du-Nord.	Loire-Inférieure.
Finistère.	Rhône.
Ille-et-Vilaine.	Saône-et-Loire.

TABLEAU

DES DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS PAR HUIT DÉPUTÉS.

Gironde.

Nord.

Pas-de-Calais.

Seine.

Seine-Inférieure.

TABLEAU

Pour la fusion proposée des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Ain..............	5	35	70
Aisne............	5	37	74
Allier............	4	28	56
Alpes (Basses-)......	5	30	60
Alpes (Hautes-).....	3	24	48
Alpes-Maritimes....	3	25	50
Ardèche...........	3	31	62
Ardennes..........	5	31	62
Ariége............	3	20	40
Aube.............	5	26	52
A reporter.....	41	287	574

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports	41	287	574
Aude..............	4	31	62
Aveyron...........	5	42	84
Bouches-du-Rhône..	3	27	54
Calvados	6	37	74
Cantal	4	23	46
Charente	5	29	58
Charente-Inférieure.	6	40	80
Cher..............	3	29	58
Corrèze............	3	29	58
Corse	5	62	124
Côtes-d'Or.........	4	36	72
Côtes-du-Nord	5	48	96
Creuse	4	25	50
Dordogne	5	47	94
Doubs.............	4	27	54
A reporter.....	107	819	1,638

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports	107	819	1,638
Drôme	4	29	58
Eure	5	36	72
Eure-et-Loir	4	24	48
Finistère	5	43	86
Gard	4	39	78
Garonne (Haute-)	4	39	78
Gers	5	29	58
Gironde	6	48	96
Hérault	4	36	72
Ille-et-Vilaine	6	43	86
Indre	4	23	46
Indre-et-Loire	3	24	48
Isère	4	45	90
Jura	4	32	64
Landes	3	28	56
A reporter	172	1,337	2,674

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports	172	1,337	2,674
Loir-et-Cher........	3	24	48
Loire	3	30	60
Loire (Haute-)......	3	28	56
Loire-Inférieure	5	45	90
Loiret............	4	31	62
Lot..............	3	29	58
Lot-et-Garonne	4	35	70
Lozère	3	24	48
Maine-et-Loire......	5	34	68
Manche	6	48	96
Marne	5	32	64
Marne (Haute-).....	3	28	56
Mayenne	3	27	54
Meurthe..........	5	29	58
Meuse............	4	28	56
A reporter.....	231	1,809	3,618

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports	231	1,809	3,618
Morbihan	4	37	40
Moselle	4	27	54
Nièvre	4	25	50
Nord	7	60	120
Oise	4	35	70
Orne	4	36	72
Pas-de-Calais	6	43	86
Puy-de-Dôme	5	50	100
Pyrénées (Basses-)	5	40	80
Pyrénées (Hautes-)	3	26	52
Pyrénées-Orientales	3	17	34
Rhin (Bas-)	4	33	66
Rhin (Haut-)	3	30	60
Seine-Inférieure	5	50	100
Seine-et-Marne	5	29	58
A reporter	297	2,347	4,694

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ARRONDISSEM.	NOMBRE DES CANTONS.	NOMBRE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports......	297	2,347	4,694
Rhône	2	27	54
Saône (Haute-)......	3	28	56
Saône-et-Loire......	5	48	96
Sarthe	4	33	66
Savoie	4	29	58
Savoie (Haute-)	4	27	54
Seine-et-Oise)	6	36	72
Sèvres (Deux-)......	4	31	62
Somme............	5	41	82
Tarn.............	4	35	70
Tarn-et-Garonne ...	3	24	48
Var..............	3	27	54
Vaucluse	4	22	44
Vendée...........	3	30	60
Vienne...........	5	31	62
A reporter.....	356	2,816	5,632

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES		
	ARRONDISSEM.	CANTONS.	CONSEILLERS GÉNÉRAUX.
Reports......	356	2,816	5,632
Vienne (Haute-)....	4	27	54
Vosges............	5	30	60
Yonne............	5	37	74
Totaux.......	370	2,910	5,820

CHAPITRE XIII

DU MINISTÈRE

1871

DU MINISTÈRE

I.

DES MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

En Angleterre et en Autriche, le nombre des ministres est d'environ vingt. En France, dans les derniers temps de la monarchie constitutionnelle, en 1847, il était de neuf, et il est demeuré depuis cette époque à peu près stationnaire. Je crois qu'il doit être notablement augmenté, comme se sont augmentés l'importance, le nombre et la difficulté des affaires, les exigences de l'opinion et d'un corps électoral qui a subi une si complète, si radicale transformation.

Je propose donc trois choses :

1° Maintenir les neuf ministères fondamentaux : de la justice et des cultes, des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

2° Rendre définitifs, les considérant comme utiles, le ministère d'État, qui équivaudrait, dans le régime constitutionnel, à la présidence du conseil, sans aucune attribution particulière de portefeuille, et le ministre présidant le conseil d'État.

Au contraire, parmi les créations qui ont été essayées à une autre époque, je ne crois utiles ni le ministre de la maison, c'est une sorte de charge de cour et d'intendance de la liste civile, qui n'importe point à la bonne administration des affaires de l'État; ni le ministre de l'Algérie et des colonies, les affaires

de l'Algérie me paraissant ressortir naturellement au ministère de la guerre, et les affaires des colonies au ministère de la marine. Quant au ministère des beaux-arts, je n'en parlerai même pas.

3° Établir les institutions nouvelles qui suivent :

Les affaires de la ville de Paris se sont considérablement accrues dans les dernières années. Il a pu y avoir à cet accroissement des causes factices et mauvaises, telles que les grands travaux de luxe; mais il y a eu aussi des causes naturelles et permanentes dans la facilité des communications, dans la réunion en un point commun de toutes les grandes lignes de chemins de fer françaises et internationales. A cette masse d'affaires, d'intérêts, à la capitale de la France, il faut un administrateur et un chef investi de toute l'autorité, de toute la responsabilité nécessaires.

L'esprit, d'ailleurs, est habitué à la dénomination de préfet de la Seine, et il me paraît qu'elle doit être conservée, en y ajoutant seulement le rang et l'autorité ministériels.

J'en dirai autant du préfet de police à Paris : cette appellation, à laquelle on est habitué, doit être conservée avec soin. En fait, le préfet de police à Paris est chargé de toute la police générale de l'État, de la France entière, mais il importe qu'il le soit sous sa propre, immédiate et indépendante autorité.

Je détacherais de plus du ministère de l'intérieur le service des prisons et des établissements pénitentiaires, pour en faire attribution à ce nouveau ministère.

Il y aurait ainsi un allégement profitable au ministère de l'intérieur, qui en a certainement besoin. Je lui enlèverais aussi les télégraphes, je les réunirais aux postes, et sous le nom

de ministère des postes et télégraphes, je ferais une nouvelle institution.

Il en résulterait une diminution de fardeau pour l'office des finances, que j'allégerais encore en détachant, pour la donner à l'agriculture, l'administration des forêts.

Nous voici donc parvenus, du chiffre de neuf, à celui de quatorze portefeuilles. Si on y joint, pour leur conférer l'entrée au conseil des ministres, les deux présidents des deux chambres, ce chiffre serait porté à seize. Je ne le crois nullement excessif : à ce point que je considérerais comme convenable, selon les circonstances et les personnes, d'y adjoindre un, deux, ou trois ministres sans portefeuille, orateurs du gouvernement dans les Chambres, et ses représentants dans tous les débats parlementaires.

En sens contraire, je supprime trois hautes sinécures : le gouverneur général des Invalides, le grand chancelier de la Légion d'hon-

neur et le grand référendaire du Sénat. Plusieurs avantages en résulteraient : notamment l'équilibre à peu près retrouvé pour les dépenses du budget, et plus encore la satisfaction donnée à ce principe général d'avoir, dans l'État, tous les offices utiles, mais de n'y avoir que d'utiles offices.

II.

DES CONSEILLERS D'ÉTAT DIRECTEURS GÉNÉRAUX.

Il y a une question presque aussi importante que celle de l'organisation du conseil des ministres et qui, dans l'état actuel, ne me paraît guère mieux résolue : c'est l'organisation, même intérieure, de tous et de chacun des ministères.

Je prendrai pour exemple celui que je connais le mieux, le ministère de l'intérieur; ce

que j'en dirai devra plus ou moins s'appliquer aux autres.

Le ministre de l'intérieur a d'abord une triple série de rapports, soit avec le conseil des ministres et ses collègues, soit avec son propre ministère et ses différents chefs de service, soit avec lui-même, son travail intime, ses notes et ses dossiers. Il y a là un premier rouage, et à ce rouage il faut un chef, un directeur général : je l'appelle le directeur général du cabinet.

Le ministre a des relations et des affaires avec les membres des grands corps de l'État : les sénateurs, les députés, les conseillers d'État et les candidats à ces divers postes. Il en a de même, ou il peut en avoir, avec les administrations centrales des ministères. Il y a là un second ensemble, un second rouage : il y faut un directeur général, et je l'appelle le directeur général du secrétariat.

A chaque jour, à chaque heure, presque à

chaque minute, le ministre reçoit les communications écrites ou télégraphiques des 88 préfets. A toutes ces correspondances il faut des réponses, il en résulte des informations; elles demandent des instructions et des ordres. Il y a là un troisième rouage plus important peut-être encore que les deux premiers : il y faut un directeur général du personnel.

Mais, à côté du personnel proprement dit et salarié par l'État, des préfets et sous-préfets, il y a un personnel considérable et dont l'importance ira grandissant chaque jour. Il s'agit du personnel gratuit des 40,000 maires des communes de France, dont quelques-unes sont d'importantes et populeuses cités, des 3,000 conseillers généraux, qui sont pour moi l'une des bases les plus solides de toute notre organisation, et que dans mes projets j'élève à 6,000.

Pour étudier l'esprit, les tendances, les besoins, les vœux, les aptitudes de ce nombreux

personnel, ce n'est pas trop d'un haut chef de service, d'un directeur général, et j'en crée l'emploi. Peu importent les noms : j'appelle directeur général de la législation, pour ne pas préoccuper l'opinion par un mot nouveau, le chef de l'important service que j'organise pour le personnel gratuit.

Je maintiens d'ailleurs purement et simplement la direction générale de la presse et la direction générale de l'administration, qui comprend l'ensemble de tous les services départementaux et municipaux.

J'ai ainsi au ministère de l'intérieur une division du travail en six parties à peu près égales. J'ai autour de moi six collaborateurs, six directeurs généraux.

Il importe que ces directeurs généraux, dans chacun des ministères, aient en eux-mêmes la plus haute autorité administrative possible, et, comme cette autorité est celle de conseiller

d'État, les directeurs généraux doivent tous avoir le titre et la qualité de conseiller d'État. Ils doivent, comme les ministres eux-mêmes, avoir au conseil d'État rang, séance et voix délibérative.

Octobre 1871.

TABLEAU DES MINISTÈRES.

Ministère d'État.
— des affaires étrangères.
— de l'agriculture.
— des finances.
— de la guerre.
— de l'instruction publique.
— de l'intérieur.
— de la justice et des cultes.
— de la marine.
— des postes et télégraphes.
— du préfet de la Seine.
— du préfet de police.
— des travaux publics.

Ministres sans portefeuille.

Présidence du Sénat.

— du Corps législatif.

— du conseil d'État.

TABLEAU DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Conseiller d'État, directeur général du cabinet.	Rapports du ministre avec ses collègues, avec son ministère.
Conseiller d'État, directeur général du secrétariat.	Rapports du ministre avec les grands corps de l'État.
Conseiller d'État, directeur général du personnel.	Rapports du ministre avec les préfets.
Conseiller d'État, directeur général de la législation.	Rapports du ministre avec les conseillers généraux, les maires, les conseillers municipaux.

Conseiller d'État, directeur général de la presse.	Rapports du ministre avec la presse étrangère, parisienne, départementale.
Conseiller d'État, directeur général de l'administration.	Rapports du ministre avec les services administratifs, généraux, départementaux, municipaux.

CHAPITRE XIV

CONCLUSION

1848-1871

CONCLUSION

J'ai élevé sur le sol français un solide édifice. Dans ses fondements et à sa base, j'ai maintenu le suffrage universel. Mais il n'est plus seul, absolu, tout-puissant. De fortes assises, des constructions superposées s'élèvent et s'assoient sur son immense superficie.

Il y en a trois. Aux portiques et au péristyle sont les communes de France, avec leurs notables, leurs propriétaires, leurs élus. Au-dessus, il y a les départements avec leurs assemblées, leurs délibérations, leurs dévouements, leurs lumières, leur vie. Au fronton, les pouvoirs pu-

blics, illuminés et revêtus des suprêmes rayons de notre histoire, de nos traditions, de notre génie national. Partout est répandue avec profusion la discussion, la publicité, la lumière.

Il semble que depuis bientôt un siècle, la France se soit successivement gouvernée avec les exceptions qu'elle peut renfermer et contenir, exceptions d'ailleurs inverses et contradictoires, au lieu de s'administrer et de vivre avec la règle, la communauté, la totalité d'elle-même.

C'est ainsi que de la domination de la place publique et des multitudes, nous avons passé à l'assujétissement, au génie solitaire, réel ou supposé des Césars. Et quand la monarchie elle-même s'est assise, ses adversaires ont pu dire qu'elle ne savait s'entourer que des patentés du commerce et de l'industrie ou des privilégiés de l'ancien régime. Puis, à toutes les quinze années, quand ce court intervalle n'est pas réduit, une cité unique en France et dans le monde,

Paris, intervient : il décide seul, et en un jour, des destinées de la France.

A cela je réponds : il nous faut la monarchie, toute la monarchie, les notables, tous les notables. Pourquoi voulez-vous distinguer, choisir, exclure? Je n'exclus rien, ni personne, et je conserve au peuple le suffrage universel.

Regardant aux pouvoirs publics, j'observe qu'il y a toujours dans la Chambre haute, malgré son nom, quelque chose de précaire, d'incertain et d'obscur. Je recherche la force la plus grande : c'est la perpétuité et je la lui confère; non pas la perpétuité du sang, qui n'est plus dans nos coutumes en matière parlementaire, mais la perpétuité de l'esprit. Cependant, pour qu'elle ne s'isole pas, j'exige une présentation par le pouvoir exécutif.

Ce pouvoir exécutif, le ministère, je l'ai presque toujours vu haletant et essoufflé. Du conseil à la Chambre, de la Chambre aux au-

diences, aux réceptions, aux signatures et à l'expédition des affaires, c'est une course. Quelles heures, quels loisirs, quelle sérénité d'esprit peut-il rester pour la méditation et l'étude des grands problèmes, pour considérer l'horizon en France et dans le monde? J'ai donc doublé, triplé, afin de les alléger et de les mieux répartir, les offices ministériels, et pour chacun d'eux, j'ai institué, sous un chef et une responsabilité uniques, de vrais comités d'affaires, de véritables sections du conseil d'État.

Pour la Chambre des députés, en lui assurant toute sa vitalité, toute sa force, en maintenant que c'est l'enceinte sacrée où se débattent et se décident les affaires de la France, où se constitue le pouvoir, j'ai voulu précisément en assurer la gravité, la sagesse, la dignité. Je réduis donc le nombre de ses membres et j'organise une procédure électorale qui renferme des garanties et des protections.

« Que la nation, a dit M. Thiers, réunisse les conditions de l'être pensant. »

Je crois avoir cherché et déterminé ces conditions, qui sont la délibération attentive, calme, persévérante ; la résolution pondérée, stable, juste ; la continuité de la nation, qui dans la politique correspond à l'immortalité de l'âme.

FIN

TABLE

APPENDICE

NOTES ET TABLEAUX.

FIN DE LA TABLE.

